Rapport annuel de gestion

2001-2002

Ministère des Ressources naturelles

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Ressources naturelles.

La publication est disponible dans Internet à l'adresse suivante :

http//:www.mrn.gouv.qc.ca/ministere/rapport/

Le document est édité par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal – 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-39464-X
ISSN 1703-4604
ISSN en ligne 1703-4612
2002-1005

© Gouvernement du Québec

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même si elles sont partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

103-01134/

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice financier 2001-2002.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Ressources naturelles,

François Gendron
Québec, le 15 octobre 2002

Monsieur François Gendron
Ministre des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest
Charlesbourg, Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous soumets le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère des Ressources naturelles. Ce rapport couvre l'ensemble des secteurs d'activité du Ministère et de ses principales réalisations, incluant une synthèse des résultats obtenus par Forêt Québec et Géologie Québec.

Le présent rapport annuel s'inspire de l'orientation donnée par la *Loi sur l'administration publique*, selon laquelle le rapport annuel de gestion constitue désormais un véritable instrument de reddition de comptes. De fait, ce rapport annuel constitue le premier portant sur le *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère. À ce titre, il fait état des résultats obtenus en 2001-2002 au regard des orientations et des objectifs stratégiques, il présente le contexte dans lequel s'inscrit le plan stratégique du Ministère et il en propose une vue d'ensemble.

Par ailleurs, le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* contient une déclaration portant sur la fiabilité des données et sur les moyens mis en place pour minimiser les risques d'erreurs. La validation du caractère plausible des données et de la cohérence des renseignements présentés a été effectuée par la Direction de la vérification interne. Le rapport afférent du vérificateur interne apparaît dans les pages qui suivent.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre,

Michel Boivin
Charlesbourg, le 15 octobre 2002

Table des matières

Déclaration du sous-ministre xi
Rapport du vérificateur interne xiii
Les faits saillants xv
Introduction 1

Partie 1 - Le ministère des Ressources naturelles 3

LA MISSION 3
LES MANDATS 3
LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE 4
La haute direction 5
LES CLIENTS ET LES PARTENAIRES 5

Partie 2 - Le contexte du Ministère 7

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE 7
Un secteur créateur d'emplois 7
La mondialisation des marchés 8
L'évolution des prix des ressources naturelles 8
Les investissements réalisés 8
LE CONTEXTE DE GESTION DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES . . . 8
La connaissance du territoire et des ressources 8
L'accès au territoire et aux ressources 9
L'utilisation du territoire et la pérennité des ressources 9
LE CONTEXTE TECHNOLOGIQUE 9
LE CONTEXTE INTERNE DU MINISTÈRE 9

Partie 3 – Les outils de la gestion axée sur les résultats 11

LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS 11
LE PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004 11
La synthèse des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2001-2004 13
Le suivi des résultats et l'évaluation de programme 14
LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2001-2002 14

Partie 4 – Les résultats du Ministère 15

SOMMAIRE 15
PRÉSENTATION DÉTAILLÉE 16
ORIENTATION 1 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES 16
Objectif 1 – Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources 16
Objectif 2 – Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources 19
ORIENTATION 2 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES 24
Objectif 3 – Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec 24
Objectif 4 – Contribuer à l'augmentation des investissements privés 30
Objectif 5 – Appuyer l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles 34
ORIENTATION 3 FACILITER L'UTLISATION POLYVALENTE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES DANS L'INTÉRÊT DE LA COLLECTIVITÉ QUÉBÉCOISE 38
Objectif 6 – Favoriser la diversité des usages sur le territoire public 38
ORIENTATION 4 CONTRIBUER AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT 41
Objectif 7 – Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources 41
Objectif 8 – Contribuer à la mise en oeuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques 45
ORIENTATION 5 OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ AUX CITOYENS 47
Objectif 9 – Améliorer les services à la clientèle 47
Objectif 10 – Assurer le maintien de l'expertise du Ministère 50

Partie 5 – Les ressources du Ministère 53

LES RESSOURCES HUMAINES 53
LE BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2001-2002 54
Les résultats globaux 54
Les revenus 55
Les dépenses 56
Les investissements 57
La tarification 58
L'utilisation des fonds accordés à Innovation-Papier 58
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES 59

Partie 6 – L'application des politiques gouvernementales 61

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI 61

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 61

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION 62

ANNEXE 1

Fonctions et pouvoirs du ministre des Ressources naturelles 63

ANNEXE 2

Lois et règlements administrés par le ministre des Ressources naturelles. 67

ANNEXE 3

Résultats de Forêt Québec 75

ANNEXE 4

Résultats de Géologie Québec 85

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Nombre d'emplois nets créés ou maintenus et nombre de projets par programme, pour le secteur forestier 26

Tableau 2 Investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions et nombre de projets par programme, pour le secteur forestier 31

Tableau 3 Répartition de l'effectif autorisé selon les domaines d'activité en 2001-2002 53

Tableau 4 Revenus du Ministère 54

Tableau 5 Dépenses du Ministère 55

Tableau 6 Revenus du Ministère, par domaine d'activité 55

Tableau 7 Dépenses du Ministère, par domaine d'activité 56

Tableau 8 Répartition des ressources financières disponibles. 56

Tableau 9 Investissements du Ministère, pour l'année financière 2001-2002 58

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Taux d'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources naturelles, pour l'année financière 2001-2002 17

Graphique 2 Pourcentage des données de connaissance numérisées, pour l'année financière 2001-2002 20

Graphique 3 Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière, pour l'année financière 2001-2002 23

Graphique 4 Nombre d'emplois nets créés ou maintenus, qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois, pour l'année financière 2001-2002 25

Graphique 5 Nombre d'emplois nets créés ou maintenus, qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois, par bloc régional, pour l'année financière 2001-2002 28

Graphique 6 Valeur des investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions, pour l'année financière 2001-2002 30

Graphique 7 Valeur des projets de recherche et développement, visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises, auxquels le Ministère est associé, pour l'année financière 2001-2002 34

Graphique 8 Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord, pour l'année 2001 37

Graphique 9 Nombre de droits consentis par le Ministère sur le territoire public, pour l'année financière 2001-2002 39

Graphique 10 Taux de conformité à la réglementation du Ministère, pour l'année financière 2001-2002 42

Graphique 11 Pourcentage des interventions vérifiées, pour l'année financière 2001-2002 43

Graphique 12 Taux de réalisation des engagements du Ministère se rapportant au *Plan d'action québécois sur les changements climatiques*, pour l'année financière 2001-2002 46

Graphique 13 Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services, pour l'année financière 2001-2002 48

Graphique 14 Taux de respect des délais de service, pour l'année financière 2001-2002 49

Graphique 15 Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, pour l'année financière 2001-2002 50

Graphique 16 Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, par orientation stratégique, pour l'année financière 2001-2002 51

Graphique 17 Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail, pour l'année financière 2001-2002 51

Graphique 18 Répartition des sources de financement du Ministère, pour l'année financière 2001-2002 57

DÉCLARATION DU SOUS-MINISTRE

Les résultats et les renseignements publiés dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère des Ressources naturelles relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données qui y sont présentées.

Au cours de l'exercice financier, des mesures ont été prises pour s'assurer, au moyen de systèmes de contrôle interne et de systèmes d'information, d'atteindre les objectifs fixés. À cet égard, le Ministère dispose d'une planification stratégique dans laquelle sont présentés les orientations, les objectifs, de même que les indicateurs qui permettent d'évaluer dans quelle mesure ceux-ci ont été atteints. Le suivi de la planification stratégique est exercé par le Comité de direction du Ministère.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi ses travaux afin d'assurer la gestion des risques opérationnels. Ces travaux visent l'identification et l'évaluation des risques, l'évaluation des mesures de contrôle associées aux risques et l'application du plan d'action qui s'y rattache.

De ce fait, le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* présente les objectifs et les résultats, couvre l'ensemble des activités du Ministère et montre des données conformes et fiables.

Les membres du Comité de direction du Ministère ont approuvé ce rapport annuel de gestion.

Le sous-ministre des Ressources naturelles,

Michel Boivin
Charlesbourg, le 15 octobre 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INTERNE

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

La responsabilité de l'exactitude et de l'intégralité des données publiées dans le rapport incombe à la haute direction du ministère des Ressources naturelles. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons accompli.

Notre examen du *Rapport annuel de gestion 2001-2002* a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en recherches de renseignements, en analyses et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise. Enfin, notre travail nous a amenés à fournir une appréciation sur l'ensemble du *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère des Ressources naturelles nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne

Marc Laurin
Charlesbourg, le 15 octobre 2002

LES FAITS SAILLANTS

Un événement majeur a retenu l'attention en 2001-2002. Le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, et le grand chef du Grand Conseil des Cris, M. Ted Moses, ont signé, en février 2002, une entente historique d'une durée de cinquante ans qui marque une nouvelle ère dans les relations entre le Québec et les Cris. Négociée de nation à nation, cette entente permettra d'établir une nouvelle phase dans le développement économique, social et communautaire de la région de la Baie-James. Le Ministère a été associé étroitement aux premières étapes de la négociation d'ensemble.

La signature de cette entente donne le coup d'envoi aux chantiers des projets hydroélectriques Eastmain-1 et Eastmain-1A / Rupert. Dans le domaine forestier, l'entente inclut des modalités relatives à l'harmonisation des activités forestières et des activités traditionnelles des Cris. Ces modalités s'appliqueront sur le territoire couvert par l'entente. En outre, le Ministère a convenu, avec les Cris, d'une proposition pour la constitution de nouvelles unités d'aménagement forestier.

Énergie

Le Québec est à l'aube d'une autre grande période de développement de projets hydroélectriques comparables aux travaux antérieurs de la Baie-James. En effet, Hydro-Québec construit actuellement les centrales hydroélectriques Sainte-Marguerite-3 (882 MW, 2 067 M $), Toulnustouc (526 MW, 900 M $) et Grand-Mère (220 MW, 454 M $). Plusieurs autres aménagements hydroélectriques font l'objet d'études d'avant-projet, notamment le complexe de la Péribonka (450 MW), de la Romaine-1 (220 MW), et Rapides-des-Cœurs et Chute-Allard (150 MW). Pour diversifier les sources d'approvisionnement en électricité, Hydro-Québec étudie un avant-projet de centrale à cycle combiné au gaz naturel, la centrale du Suroît, dotée d'une puissance de 800 MW. Le gouvernement du Québec a également autorisé les projets de dérivation Betsiamites (rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons).

En juillet 2001, à la demande du gouvernement du Québec, Hydro-Québec a annoncé la prolongation du gel des tarifs d'électricité jusqu'au mois d'avril 2004. Ainsi, la clientèle québécoise peut profiter de bas tarifs dans un contexte de croissance marquée du prix des combustibles.

Dans le cadre du nouveau régime relatif à l'octroi et à l'exploitation des forces hydrauliques du domaine de l'État, le gouvernement a approuvé, en mars 2002, une liste finale de 14 sites hydrauliques admissibles pour fins de location. Ces sites représentent un potentiel hydraulique de 134 MW, des investissements de l'ordre de 270 millions de dollars, la création de 3 350 emplois directs et indirects durant la construction et, pour le gouvernement du Québec, des revenus fiscaux estimés à 6,0 millions de dollars par année.

Dans le domaine de l'exploration pétrolière et gazière, le Ministère a investi une somme de 0,6 million de dollars pour des levés géophysiques dans les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, afin de mieux connaître le potentiel de ces régions. D'ailleurs, selon les données provisoires transmises au Ministère, ce potentiel se révèle fort intéressant.

Forêts

En 2001-2002, l'exportation des produits du bois s'est trouvée au cœur des préoccupations du Ministère. En effet, à la suite de l'expiration, en mars 2001, de l'accord de 1996, l'industrie américaine a déposé des plaintes en vue de l'imposition de droits compensateur et antidumping à l'égard du bois d'œuvre résineux provenant du Canada.

En avril 2001, le Department of Commerce (DOC) des États-Unis a commencé son enquête à ce sujet. Simultanément, des négociations ont été entreprises, en août 2001, pour régler ce différend à long terme. Les offres du Québec comportaient, notamment, des changements à apporter au régime forestier. N'ayant pas été jugées suffisantes par les Américains, les négociations ont été rompues en mars 2002.

Le DOC a rendu sa décision finale en mars 2002. Il impose des droits cumulés de 27,2 % sur les exportations canadiennes à destination des États-Unis, soit 18,8 % en droit compensateur pour les subventions alléguées et 8,4 % en droit antidumping.

Dans le secteur des pâtes et papiers, le Ministère a contribué à la concrétisation de deux projets d'importance majeure pour améliorer la compétitivité des usines québécoises en 2001-2002. Le premier projet porte sur un investissement total de près de 500 millions de dollars à l'usine Wayagamack de Trois-Rivières. Le deuxième projet vise la relance de la papeterie de Chandler où seront investis près de 500 millions de dollars.

Dans la foulée des modifications apportées en 2001 à la **Loi sur les forêts**, le Ministère a sollicité l'avis de la population sur un projet de politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Il a produit également, pour consultation publique, un projet de délimitation des unités d'aménagement forestier permanentes et de la limite nord des attributions commerciales de bois.

Information foncière

Une étape importante du *Programme de réforme du cadastre québécois* est franchie : les citoyens peuvent maintenant consulter le cadastre du Québec dans le site Web « Infolot ». Ce service permet aux utilisateurs du cadastre d'avoir accès, aussi rapidement que facilement, à un registre public fiable et à jour. En interrogeant la base de données cadastrales, les internautes peuvent visualiser le plan cadastral des territoires rénovés. Infolot renferme également la fiche des données descriptives des propriétés dans les territoires qui ne sont pas encore rénovés.

Le Ministère a aussi entrepris l'exploitation graduelle du Registre foncier informatisé qui permettra à la clientèle de consulter et d'inscrire à distance, au moyen d'Internet, des documents constitutifs de droits fonciers. L'accès au Registre foncier en ligne a débuté en octobre 2001 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2003. À la fin de l'exercice 2001-2002, le nombre de bureaux de la publicité des droits qui avaient été informatisés s'élevait à treize, ce qui permet maintenant à leur clientèle de faire à distance les transactions voulues avec le Registre foncier informatisé.

En vertu de la **Loi sur l'organisation territoriale municipale**, le Ministère a pour mandat de décrire le territoire de toute nouvelle municipalité, ce qui servira à en officialiser les limites. Ainsi, dans le cadre de la réorganisation municipale touchant plus d'une centaine de municipalités du Québec, le Ministère a apporté son soutien au ministère des Affaires municipales et de la Métropole en effectuant la description de leurs arrondissements.

Mines

En décembre 2001, les résultats de l'enquête de l'Institut Fraser classaient le Québec au 1er rang mondial pour ce qui est de l'attrait que représente, pour les investisseurs, le secteur minier du Québec. Ce classement permet de reconnaître non seulement le potentiel minéral diversifié du Québec, mais aussi la valeur et l'intérêt des politiques mises en place par le gouvernement du Québec, au cours des dernières années, dans ce secteur d'activité. Durant l'année 2001-2002, l'industrie minérale a su s'adapter au ralentissement économique qui a sévèrement touché le prix des métaux.

L'annonce de la découverte de deux kimberlites diamantifères dans la région des monts Otish, en décembre 2001, a entraîné un remarquable engouement pour l'exploration minière au Québec. Cet enthousiasme a généré, jusqu'à la fin du mois de mars 2002, quelque 56 000 demandes de claims.

Territoire

En 2001-2002, le Ministère a formé des partenariats avec le milieu pour favoriser le développement et la mise en valeur du territoire public. Dans le cadre de la délégation de gestion des terres publiques intramunicipales et de l'exploitation de parcs régionaux, six ententes de partenariat ont été signées. Le Ministère a aussi entrepris, en concertation régionale, l'élaboration de la section récréotourisme du *Plan régional de développement du territoire public* (PRDTP) et réalisé la consultation régionale sur les baux d'abris sommaires.

Considérant la multitude de droits et de statuts qui sont accordés sur le territoire public, ce qui reflète non seulement la diversité des usages mais aussi la variété des besoins de la collectivité québécoise, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue de perfectionner l'outil gouvernemental de planification de l'utilisation du territoire public. En 2001-2002, il a entrepris un projet pilote, en concertation avec les principaux acteurs gouvernementaux,

dans le but de mettre au point une nouvelle approche d'affectation du territoire public. Les résultats du projet pilote serviront à bonifier le *Plan d'affectation du territoire public* dont la préparation est requise en vertu de la **Loi sur les terres du domaine de l'État**.

Enfin, dans le but de simplifier l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources, le *Plan géomatique du gouvernement du Québec* a servi à l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de production de l'information géographique ainsi qu'à la conception d'un cadre de gestion de l'information géographique gouvernementale.

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Ressources naturelles marque le début du cycle de planification ministérielle de la période triennale s'échelonnant de 2001 à 2004. Il s'appuie sur les orientations et les objectifs stratégiques retenus par le Ministère pour l'exercice financier 2001-2002. Le rapport a été préparé avec l'information généralement disponible au 31 mars 2002. Il comprend six parties.

La première partie présente la mission du Ministère et donne une image d'ensemble de son organisation administrative et de ses principaux clients et partenaires. En complément à cette partie, les diverses responsabilités confiées au ministre des Ressources naturelles et les lois et règlements qu'il administre sont présentés en annexe.

La deuxième partie du rapport décrit l'environnement dans lequel évolue le Ministère. Le contexte économique, le contexte de gestion du territoire et des ressources, le contexte technologique ainsi que le contexte interne du Ministère y sont exposés.

Les outils de la gestion axée sur les résultats sont présentés dans la troisième partie. Un bref rappel de la *Déclaration de services aux citoyens*, du *Plan stratégique 2001-2004* ainsi que du *Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002* y est fait.

La quatrième partie est consacrée à la présentation des résultats obtenus pour chacun des objectifs contenus dans le *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère. L'exposé de ces résultats couvre les cinq orientations ministérielles :

- favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources;
- contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources;
- faciliter l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise;
- contribuer au respect de l'environnement;
- offrir des services de qualité aux citoyens.

Deux annexes décrivent également les résultats obtenus par Forêt Québec et Géologie Québec, les deux unités autonomes du Ministère, relativement aux cibles qu'elles s'étaient fixées dans leur plan d'action pour l'exercice financier 2001-2002.

L'utilisation des ressources au Ministère pour l'exercice financier 2001-2002 fait l'objet de la cinquième partie du rapport. Les ressources humaines, les ressources budgétaires et financières, de même que les ressources informationnelles utilisées pour accomplir la mission ministérielle et atteindre les objectifs stratégiques, y sont décrites. Finalement, la sixième partie du rapport expose les interventions du Ministère au regard des lois et des politiques d'application gouvernementales.

PARTIE I

Le ministère des Ressources naturelles

La mission

Le Ministère est responsable de la gestion du territoire québécois et des ressources naturelles. Sa mission consiste à favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable au bénéfice de la population.

Le cadre juridique qui régit le Ministère est contenu dans sa loi constitutive. Plusieurs responsabilités et pouvoirs sont dévolus au ministre des Ressources naturelles, comme en témoignent l'annexe 1, dans laquelle sont listés ses fonctions et pouvoirs, ainsi que l'annexe 2, qui précise le cadre juridique dont il a la responsabilité.

Les mandats

Les mandats confiés au Ministère lui permettent de jouer un rôle de premier plan dans la connaissance, la gestion et la mise en valeur du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques.

Le Ministère met au point ou adapte les outils nécessaires pour mieux connaître le Québec sur les plans géographique et foncier. Il est responsable de la coordination des activités inscrites dans le *Plan géomatique du gouvernement du Québec*. Il assure également l'intégration et la diffusion de l'information géodésique et cartographique, et de celle qui porte sur l'observation du territoire. De plus, le Ministère doit veiller au respect de l'intégrité territoriale du Québec. Comme gestionnaire du territoire public, il lui incombe d'assurer l'harmonisation des différents usages et la mise en valeur optimale de ce territoire. En outre, le Ministère est responsable de la gestion et de l'octroi des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.

En ce qui concerne l'information foncière, le Ministère est responsable de la réforme du cadastre québécois. Cette réforme permettra d'obtenir une image informatisée représentant fidèlement chacune des propriétés privées du territoire québécois. Le Ministère assume également la gestion et l'administration du Registre foncier, lequel fait aussi l'objet d'une réforme, qui vise, notamment, l'établissement d'un lien interactif entre le Registre foncier et la clientèle.

Par ailleurs, le Ministère gère tout ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts publiques et favorise le développement de l'industrie des produits forestiers ainsi que la mise en valeur des forêts privées. De plus, il élabore et met en œuvre des programmes de recherche et de développement pour acquérir, consolider et diffuser des connaissances dans les domaines liés à la saine gestion des forêts et à la transformation des produits forestiers. La réalisation des inventaires forestiers, la production de semences et de plants de reboisement, la protection des ressources forestières contre le feu, les maladies et les insectes comptent aussi parmi les responsabilités du Ministère à l'égard de la forêt québécoise.

Dans le secteur minier, le Ministère recueille, traite et diffuse l'information géoscientifique, en plus d'accorder et de gérer les droits de propriété et d'utilisation de la ressource minérale, y compris la gestion de l'environnement minier. Il facilite aussi l'exploration et l'exploitation minières, tout en apportant son soutien à des travaux de recherche minéralogique et métallurgique dans les laboratoires du Consortium de recherche minérale (COREM). Créé en 1999, ce consortium est le fruit d'un partenariat entre le Ministère et l'industrie minière.

Par rapport aux ressources énergétiques, le Ministère gère l'utilisation des ressources hydrauliques du domaine public et l'octroi des droits d'exploration ou d'exploitation gazière et pétrolière. Il lui incombe aussi d'élaborer et de coordonner la politique gouvernementale en matière d'énergie, d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques québécois et de favoriser l'exploration pétrolière et gazière. Il assure également la sécurité du public et le respect de l'environnement relativement aux activités liées à l'utilisation des équipements pétroliers à risque élevé.

La structure administrative

Le Ministère intervient dans cinq secteurs d'activité : le territoire, l'information foncière, les forêts, les mines et l'énergie. Pour réaliser ses mandats sectoriels, il dispose d'une structure administrative qui reflète les secteurs d'intervention qui lui sont propres (voir l'organigramme présenté à la fin du rapport).

Le Ministère compte aussi des unités à mandats horizontaux qui relèvent directement du sous-ministre des Ressources naturelles : la Direction générale des services à la gestion, la Direction de la vérification interne, le Bureau de la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information, le Bureau des plaintes, le Bureau du sous-ministre et le secrétariat du Ministère, la Direction de la coordination, la Direction des affaires autochtones et la Direction de la planification et des communications.

Le Ministère compte deux unités autonomes de services (UAS), soit Forêt Québec et Géologie Québec. Forêt Québec est responsable des inventaires forestiers, de la recherche forestière et de la production de plants. Ses bureaux régionaux assurent la perception des droits d'utilisation des ressources forestières, l'approbation de la planification des activités d'aménagement forestier et le suivi des interventions. Ils élaborent également les stratégies régionales et assurent la liaison avec les organismes régionaux et locaux. Pour sa part, Géologie Québec s'occupe essentiellement de l'acquisition, du traitement et de la diffusion des connaissances géoscientifiques du territoire ainsi que de la promotion, au Québec et à l'étranger, du potentiel minéral québécois.

Le Ministère s'appuie sur une structure fortement régionalisée. Ses nombreux points de service assurent sa présence dans toutes les régions du Québec. Cette structure permet d'accroître l'accessibilité aux produits et services offerts à la clientèle.

Ainsi, le Secteur du territoire dessert le Québec par l'entremise de 28 points de service, placés sous la responsabilité de ses 8 directions régionales : Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie–Centre-du-Québec, Montréal, Outaouais, Abitibi-

Témiscamingue et Côte-Nord. Tout en assurant la qualité des services à la clientèle, ces directions régionales jouent, notamment, un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des politiques et des programmes nécessaires à la gestion et au développement du territoire public, tout en tenant compte des particularités régionales. Elles soutiennent également ceux qui doivent intervenir sur le territoire public.

Le Secteur de l'information foncière assure une présence importante dans les différentes régions administratives avec chacun de ses 73 points de service, exerçant leurs activités sous le nom de Bureau de la publicité des droits. Le rôle des bureaux consiste, notamment, à rendre publics les droits qui affectent les immeubles situés au Québec.

Pour sa part, Forêt Québec compte 10 directions régionales: Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, Mauricie–Centre-du-Québec, Estrie, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Ces directions comptent 49 bureaux pour répondre aux besoins de la clientèle et de la population en matière de foresterie.

Enfin, le Secteur des mines met en œuvre ses programmes par l'intermédiaire du Service de la région géologique de Québec et de celui de la région géologique du Nord-Ouest. Ces services comptent six bureaux régionaux situés à Montréal, Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Sept-Îles, Chibougamau et Sainte-Anne-des-Monts, ainsi que deux points de service, situés respectivement à Hull et à Sherbrooke.

La haute direction

À la fin de l'exercice 2001-2002, la haute direction du Ministère se composait de :

Michel Boivin, sous-ministre;

Normand Bergeron, sous-ministre associé à l'Énergie et aux changements climatiques;

Rémy Girard, sous-ministre associé à Forêt Québec;

Marc Ledoux, sous-ministre associé aux Forêts;

Cécile Saint-Pierre, sous-ministre associée à l'Information foncière;

Jean-Louis Caty, sous-ministre associé aux Mines;

Louise Ouellet, sous-ministre associée au Territoire;

Gérald Moisan, directeur général des services à la gestion.

Les clients et les partenaires

Le Ministère répond à une clientèle variée, dont les besoins sont diversifiés. La variété de ses produits et services amène régulièrement des citoyens à faire des transactions avec lui, par exemple pour obtenir un bail d'utilisation de terres publiques, un permis de bois de chauffage, une carte géographique ou, tout simplement, de l'information sur le territoire et les ressources naturelles.

Outre les citoyens, le Ministère dessert une clientèle d'affaires. Il compte des clients industriels qui exercent leurs activités dans le secteur des ressources naturelles: produits forestiers, production d'électricité et équipement électrique, entreprises gazières et pétrolières, compagnies d'exploration ou d'exploitation minière, pour nommer seulement quelques domaines. D'autres types d'entreprises recourent aussi aux services du Ministère pour mener à bien leurs activités. Il peut s'agir d'entreprises en géomatique, de firmes de génie-conseil, de notaires,

d'arpenteurs-géomètres, d'ingénieurs forestiers, de prospecteurs miniers, de coopératives forestières ou de producteurs privés.

Par ailleurs, le Ministère entretient des rapports fréquents avec des associations professionnelles, des représentants des instances locales et régionales et des communautés autochtones. Il coopère aussi avec les ministères et organismes publics et privés qui interviennent dans le domaine du développement économique du Québec et de la mise en valeur du territoire et des ressources. En outre, le Ministère collabore régulièrement avec les établissements d'enseignement et de recherche, de même qu'avec diverses associations fauniques ou autres.

PARTIE 2

Le contexte du Ministère

Le contexte économique

Le Québec se caractérise par l'immensité de son territoire et par la diversité des ressources naturelles qui s'y trouvent. Historiquement, ces ressources ont été à la base du développement socio-économique de plusieurs communautés locales et régionales. Aujourd'hui encore, malgré une importante diversification de l'économie québécoise, les industries du secteur des ressources naturelles représentent la principale source d'emploi pour bon nombre de régions. En 2001, ce secteur représentait à lui seul :

- 5 % des emplois;
- 14 % des immobilisations;
- 34 % des exportations québécoises;
- 12 % du produit intérieur brut (PIB) en 2000.

Un secteur créateur d'emplois

La mise en valeur du territoire et des ressources forestières, énergétiques et minérales contribue à améliorer, de différentes façons, la qualité de vie des citoyens, notamment par la création d'emplois. En 2001, ce secteur d'activité offrait des emplois de qualité à quelque 183 000 personnes. Les salaires versés sont parmi les plus élevés; ils atteignent souvent près du double de la rémunération moyenne au Québec.

Par ailleurs, par leurs achats de biens et services auprès de leurs fournisseurs, les industries des ressources naturelles soutiennent environ 110 000 emplois au Québec. C'est donc près de 300 000 emplois qui sont tributaires de la mise en valeur et de l'utilisation durable du territoire et des ressources naturelles.

Le secteur des ressources naturelles constitue l'assise du développement de plusieurs régions du Québec. En outre, l'activité manufacturière de plus de 250 municipalités dépend principalement de la transformation des produits forestiers et miniers. Le gouvernement québécois reconnaît l'importance de favoriser le dynamisme de ces régions. Ainsi, à l'occasion du budget 2001-2002, le Québec s'est doté d'une stratégie en vue de stimuler l'économie des régions ressources. Plus précisément, un montant d'environ 800 millions de dollars, réparti sur cinq ans, sera consacré à la mise en œuvre de cette stratégie qui vise, de façon importante, l'expansion du secteur des ressources naturelles.

Le gouvernement du Québec a également fait de l'hydroélectricité son fer de lance pour développer un territoire fort et prospère. En effet, les projets annoncés dans la dernière année et ceux qui seront mis en œuvre permettront de créer des milliers d'emplois au cours des années à venir et constitueront un atout pour l'économie du Québec.

La mondialisation des marchés

En 2001, le secteur des ressources naturelles a contribué pour un montant de 23,3 milliards de dollars à la balance commerciale du Québec. Sans cette contribution, la balance commerciale du Québec aurait été déficitaire. Les exportations de ressources naturelles représentent 34 % du total québécois d'exportations.

Sur le plan des exportations, l'année 2001-2002 a été marquée par la décision des autorités américaines d'imposer des droits compensateur et antidumping sur les importations de bois d'œuvre résineux canadien. Cette décision a affecté considérablement l'économie de plusieurs régions du Québec, tout comme pourrait le faire le bannissement de l'amiante par quelques pays. Ces décisions de nos partenaires commerciaux constituent une nouvelle forme de barrière qui pourrait s'étendre à d'autres produits québécois exportés. Actuellement, certains produits contenant du cuivre, du zinc et du nickel font l'objet d'une surveillance étroite de la part de plusieurs pays européens qui cherchent ainsi à favoriser l'accroissement de l'utilisation des produits locaux.

Par ailleurs, on observe une volonté grandissante de diverses autorités gouvernementales de libéraliser le commerce des produits énergétiques. La pénurie d'électricité qu'ont récemment connue certains États américains favorise cette ouverture des marchés.

L'évolution des prix des ressources naturelles

Outre la mondialisation des marchés, des phénomènes intrinsèques à certains produits ont eu pour conséquence de modifier l'offre et la demande, ce qui a provoqué d'importantes fluctuations de prix au cours de la dernière année. Plus précisément, le prix du bois d'œuvre a connu une augmentation de 23 %, alors que le prix du papier journal chutait de 25,6 %. Par ailleurs, les prix des métaux ont connu un creux en 2001 : l'or, au printemps, et les métaux usuels, à l'automne. Finalement, les prix des produits énergétiques ont vu leur niveau redescendre à la suite de la croissance de l'année précédente.

Les investissements réalisés

Dans les industries du secteur des ressources naturelles, d'importants investissements sont requis non seulement afin de moderniser les installations actuelles, mais également pour mettre en œuvre de nouvelles unités de production. À cet égard, des efforts considérables ont été fournis au cours des dernières années. Notons, plus particulièrement, que les dépenses d'exploration et de mise en valeur ont crû de 18,8 % en 2001, dans le secteur minier.

Le contexte de gestion du territoire et des ressources

En raison de son fort potentiel, le territoire public est sollicité pour une foule d'usages. Il s'y déroule des activités qui sont aussi bien d'ordre économique que d'ordre récréatif ou autre. La mise en valeur de toutes ses ressources profite ainsi à l'ensemble de la collectivité québécoise.

La connaissance du territoire et des ressources

Une solide infrastructure de connaissances est nécessaire à la mise en valeur et à la gestion du territoire et des ressources naturelles. Pour ce faire, le Ministère acquiert et consolide une quantité importante d'information et de connaissances géographiques, foncières, forestières, minières et énergétiques. En outre, il offre de nombreux produits et services qui visent la diffusion de cette information et de ces connaissances. Parmi ceux-ci se trouvent des banques de données, des rapports de recherche et de développement, des guides ainsi que des outils techniques et légaux relatifs au territoire et aux ressources naturelles.

L'accès au territoire et aux ressources

Depuis quelques années déjà, la présence de droits d'usage sur la quasi-totalité du territoire public est observée. On y compte plus de 160 000 droits, dont plusieurs se superposent sur certaines portions du territoire. Cette superposition de droits demande des efforts pour harmoniser les différentes utilisations du territoire.

Les attentes et les besoins des utilisateurs du territoire public sont différents. Dans une telle perspective, il importe de concilier la diversité des préoccupations manifestées. À cet égard, des mécanismes d'information, de consultation et de concertation permettent aux acteurs du domaine de participer au processus de mise en valeur du territoire et des ressources. Dans cette optique, le gouvernement et, en particulier, le Ministère ont favorisé une approche de partenariat avec les communautés du Québec. Celle-ci leur permet de bénéficier concrètement des retombées socio-économiques liées à la mise en valeur du territoire québécois et de ses ressources naturelles.

L'utilisation du territoire et la pérennité des ressources

La mise en valeur du territoire public et des ressources, de manière à maintenir la biodiversité et à protéger les écosystèmes pour les générations futures, constitue un enjeu primordial pour la société québécoise. En plus de participer aux efforts, sur le plan international, visant à lutter contre les conséquences des changements climatiques et d'investir dans la restauration de sites miniers, le Québec s'est engagé sur la voie de l'aménagement durable des forêts; il a même pris des engagements en matière de préservation de la diversité biologique. Le défi consiste à préserver cette biodiversité, tout en maintenant l'apport du territoire et des ressources naturelles au développement économique.

Le contexte technologique

Le développement accéléré des nouvelles technologies de l'information et des communications a de multiples répercussions sur le Ministère et sa clientèle.

L'utilisation de ces techniques de pointe offre des possibilités sur le plan de l'acquisition et du traitement des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources, de même que sur l'accessibilité à ces données. Cette utilisation permet d'accroître significativement la capacité du Ministère à traiter la masse de renseignements nécessaires à ses activités et, du même coup, lui donne l'occasion d'améliorer son efficacité.

L'intégration des technologies de l'information et des communications aux activités du Ministère permet, en outre, d'offrir des produits et services par Internet à l'ensemble des citoyens qui désirent utiliser ce mode d'accès et, ainsi, de répondre à leurs attentes. En ce sens, le défi pour le Ministère consiste à fournir plus d'information et de services accessibles en mode électronique par l'intermédiaire d'une infrastructure moderne et sécuritaire.

Le contexte interne du Ministère

L'adoption de la **Loi sur l'administration publique** exerce une influence importante sur le contexte interne du Ministère. Tous les efforts consacrés par le Ministère devraient converger vers de meilleurs services et une plus grande efficience de sa gestion au profit de l'ensemble de la collectivité québécoise.

Le Ministère a déjà commencé à innover dans ses façons de faire et à utiliser le potentiel des techniques de pointe pour améliorer son efficacité. Ses efforts sont dirigés vers l'instauration d'un mode de gestion axé sur les résultats, vers le renforcement des processus de suivi des résultats, d'évaluation et de reddition de comptes, et vers la simplification de sa prestation de services, conformément aux attentes du gouvernement du Québec à l'égard de ses mandataires.

La poursuite de ses actions nécessitera le soutien et la mobilisation de l'ensemble du personnel du Ministère, à tous les niveaux de l'organisation. À l'instar des autres ministères et organismes, le Ministère vit un phénomène largement répandu dans la fonction publique québécoise : le vieillissement de sa main-d'œuvre.

Aussi, dans le but de maintenir ses activités et d'offrir des services de qualité aux citoyens, le Ministère met en place des moyens pour renouveler sa main-d'œuvre et former le nouveau personnel afin de maintenir l'expertise acquise. Le remplacement du personnel qui quitte le Ministère permettra de faire place aux jeunes, aux femmes et aux groupes sous-représentés dans la fonction publique québécoise, comme le souhaite le gouvernement du Québec.

PARTIE 3

Les outils de la gestion axée sur les résultats

La Déclaration de services aux citoyens

La *Déclaration de services aux citoyens* s'inscrit dans la démarche de modernisation de l'État québécois. Cette déclaration fait en sorte que le citoyen demeure au cœur des préoccupations de l'ensemble du personnel du Ministère.

Le Ministère et son personnel s'engagent à fournir des services de qualité dans un délai raisonnable. Ainsi, ils donneront satisfaction à leur clientèle. Le personnel adhère aux principes suivants :

- accessibilité et diligence;
- courtoisie et respect;
- confidentialité et sécurité;
- simplicité et fiabilité;
- efficacité et compétence.

Cet engagement ministériel fait l'objet d'un plan d'amélioration des services qui vise à mieux satisfaire les attentes des citoyens. Ce plan s'inscrit directement dans le *Plan d'action gouvernemental d'amélioration des services aux citoyens* et il formule des éléments d'amélioration des services selon une approche de résultats attendus. Outre les orientations gouvernementales en matière de qualité des services, le plan d'amélioration ministériel est basé sur l'analyse des besoins et des plaintes, ainsi que sur le degré de satisfaction des citoyens. Il est actualisé, annuellement, sur la base des progrès réalisés et des difficultés observées.

Le respect des délais pour donner les services et la satisfaction de la population à propos de la qualité de ces services font l'objet d'un suivi; ils sont même mesurés. Ces résultats sont exposés dans l'orientation 5 de la section *Les résultats du Ministère* du présent rapport.

Le Plan stratégique 2001-2004

Le *Plan stratégique 2001-2004* présente les principaux éléments du plan de travail du Ministère pour les exercices financiers 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004. Ce plan triennal expose les cinq grandes orientations que le Ministère se donne, et les accompagne des axes d'intervention qui précisent l'angle sous lequel il entend les aborder.

Enfin, pour mettre en œuvre ces orientations, le Ministère s'est fixé dix objectifs. Pour chacun d'entre eux, des indicateurs mesureront les résultats atteints. La mise en œuvre du plan stratégique repose sur l'accomplissement des activités inscrites dans le plan d'action de chacune des directions du Ministère.

Le schéma qui suit présente la synthèse des orientations et des objectifs stratégiques du *Plan stratégique 2001-2004*. Trois de ces orientations s'articulent autour des grandes composantes du développement durable : les dimensions économique, sociétale et environnementale. Les deux autres orientations constituent, respectivement, la base et la finalité des actions du Ministère : développer la connaissance du territoire et des ressources naturelles et offrir des services de qualité aux citoyens.

La synthèse des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2001-2004

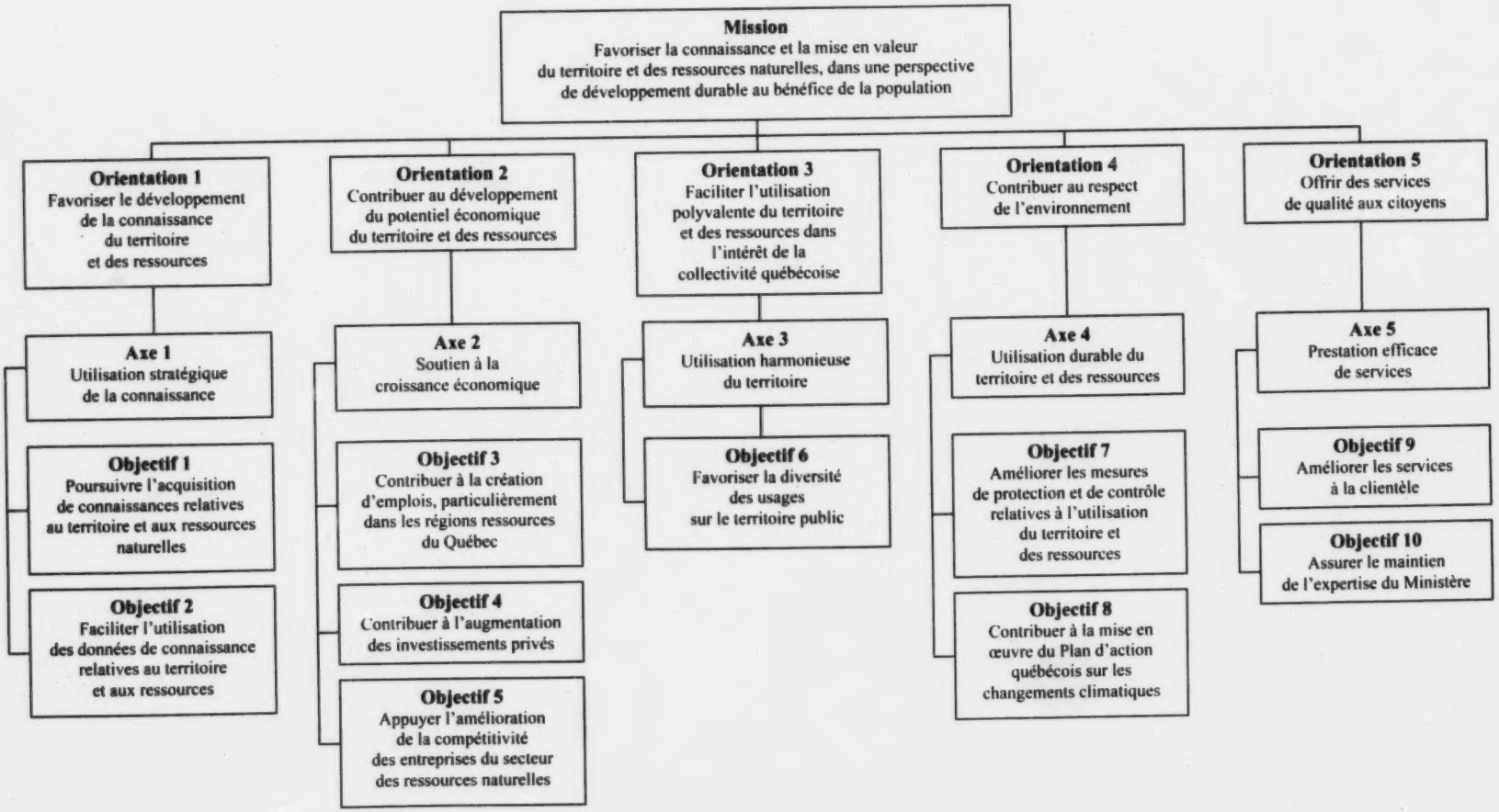

Le suivi des résultats et l'évaluation de programme

En 2001-2002, le Ministère s'est doté d'un tableau de bord stratégique lui permettant de suivre l'évolution des engagements inscrits dans son plan stratégique. De plus, dans le contexte de la gestion axée sur les résultats, il a réorganisé la fonction d'évaluation de programme.

Sur ce chapitre, différents leviers ont été mis en place pour assurer le redéploiement de cette fonction au Ministère. À cette fin, un *Comité conseil d'évaluation de programme* a été créé en juin 2001. Ce redéploiement a également conduit à l'élaboration d'un cadre de gestion régissant les activités d'évaluation de programme, soit le *Cadre de référence en évaluation de programme du ministère des Ressources naturelles*, adopté en octobre 2001. Enfin, la direction du Ministère a retenu un certain nombre de projets prioritaires en adoptant son *Plan d'évaluation de programme 2001-2004*.

Le Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002

Pour l'exercice financier 2001-2002, le *Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002* présente les choix retenus dans l'allocation des ressources du Ministère. Ces choix budgétaires reflètent le souci du Ministère de contribuer activement au développement économique, de participer à l'essor du territoire et des ressources naturelles, d'en faciliter une utilisation polyvalente et durable, de favoriser le développement de la connaissance et, enfin, d'offrir des services de qualité aux citoyens.

À partir du *Plan stratégique 2001-2004*, les orientations et les objectifs retenus sont décrits tout en précisant les indicateurs de résultats et les cibles pour l'année financière 2001-2002. Les actions déterminantes pour atteindre les objectifs sont mentionnées afin d'expliquer comment seront utilisées les ressources disponibles. Le plan annuel de gestion des dépenses explique également l'évolution du budget des dépenses par programme et les variations significatives.

Pour obtenir plus de détails, le lecteur est invité à se reporter au *Budget de dépenses 2001-2002, Volume III, Crédits et plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*.

PARTIE 4

Les résultats du Ministère

Sommaire

La présente partie porte sur les résultats du Ministère, au cours de l'exercice financier 2001-2002, en ce qui concerne l'atteinte des objectifs stratégiques du *Plan stratégique 2001-2004*. Les résultats décrits sont mesurés à l'aide d'indicateurs de performance et sont comparés avec les cibles annuelles. Les commentaires liés aux résultats expliquent l'atteinte, ou non, des cibles, les grandes stratégies de mise en œuvre, les facteurs de contingence et les correctifs envisagés.

De façon globale, il ressort qu'en 2001-2002, le Ministère a atteint ses objectifs en matière d'acquisition des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources. Les activités planifiées de recherche forestière ont connu la même situation. Quant au développement du *Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure* (EDIT), il n'a pu débuter tel que prévu au cours de l'exercice 2001-2002.

Au regard du développement du potentiel économique du territoire et des ressources, la conjoncture économique défavorable, particulièrement dans les secteurs forestier et minier, a fait en sorte que le Ministère n'a pu atteindre les cibles qu'il s'était fixées en matière de création et de maintien des emplois. Par contre, les emplois qui ont été créés ou maintenus par l'intervention du Ministère l'ont été dans les régions ressources particulièrement.

Dans la même foulée, du côté des investissements privés, les emplois générés par les interventions du Ministère n'ont pas été aussi élevés que ce qui avait été prévu. Cette performance est tout de même satisfaisante compte tenu du contexte économique.

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles, le Ministère a globalement atteint ses cibles. Sur le plan de la recherche et du développement, il a été associé à des projets qui représentent une valeur légèrement inférieure à celle qui était attendue. Par ailleurs, l'indice des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise dans la ville de Montréal a connu une bonne performance.

Les droits consentis par le Ministère contribuent à favoriser la diversité des usages sur le territoire public. Les différents secteurs d'activité du Ministère ont délivré la quasi-totalité des droits prévus, à l'exception du Secteur des mines qui a largement dépassé sa cible, à la faveur de la découverte d'un potentiel diamantifère dans le Grand-Nord québécois. Par ailleurs, un projet pilote sur une nouvelle approche d'affectation du territoire public a été entrepris.

Au regard des mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources, le taux de conformité à la réglementation du Ministère a atteint la cible fixée pour les interventions forestières et dépassé celle qui avait été prévue pour les équipements pétroliers. Du côté de la vérification des interventions, les cibles n'ont pu être atteintes dans tous les secteurs d'activité du

Ministère. En ce qui a trait au *Plan d'action québécois sur les changements climatiques*, la mise en œuvre des engagements du Ministère s'est poursuivie.

Pour offrir des services de qualité aux citoyens, le Ministère s'est engagé à améliorer les services à la clientèle. En effet, plusieurs produits et services ont été rendus disponibles dans Internet. Certains délais de services ont été mesurés et ceux-ci satisfont aux normes édictées. Enfin, la satisfaction de la clientèle à l'égard de la qualité des services s'est révélée très élevée. En ce qui a trait au maintien de l'expertise du Ministère, des investissements importants ont été faits pour la formation du personnel. Afin de favoriser la relève et le transfert d'expertise, un grand nombre des personnes recrutées cette année l'ont été par des concours n'exigeant pas d'expérience de travail.

Présentation détaillée

Orientation 1 **Favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources.**

Objectif 1 Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources.

Indicateur 1 *Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles*

L'indicateur 1 renvoie :

- pour le secteur forestier, à la superficie du territoire inventoriée par rapport à l'ensemble du territoire à inventorier;
- pour le secteur minier, à la superficie terrestre du Québec qui a fait l'objet d'une reconnaissance géologique à l'échelle de 1 / 250 000;
- pour le secteur territorial, à l'indicateur de connaissance géographique (ICG), lequel varie en fonction de la qualité, de la quantité, de l'actualité et de la convivialité des données cartographiques, géodésiques et d'imagerie;
- pour le secteur foncier, au nombre de lots rénovés dans le cadre du *Programme de réforme du cadastre québécois*.

Cibles 2001-2002	Résultats 2001-2002
Avoir réalisé 80 % du troisième programme d'inventaire forestier.	82 %
Avoir achevé à 89 % la reconnaissance géologique du territoire québécois (échelle de 1 / 250 000).	89,7 %
Avoir accru de 5 % l'information géographique de référence.	+ 17 %
Avoir rénové 31 % des lots dans le cadre du *Programme de réforme du cadastre québécois*.	28,2 %

GRAPHIQUE 1 **Taux d'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources naturelles, pour l'année financière 2001-2002**

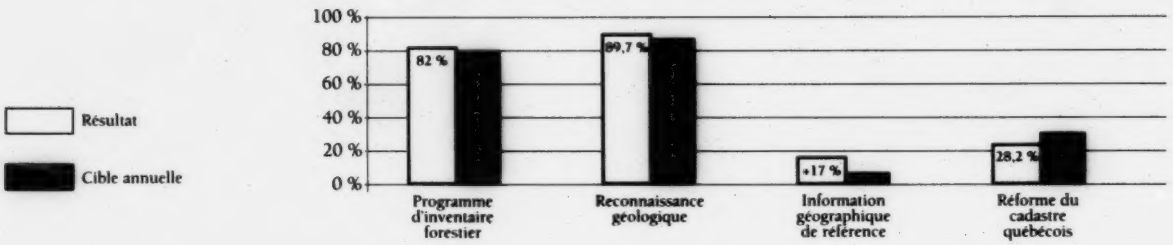

Commentaires

Programme d'inventaire forestier

Depuis 1970, le Ministère met en œuvre un programme décennal d'inventaire forestier. Le troisième programme décennal a été entrepris en 1991-1992. Ce programme permet d'acquérir les données relatives à la connaissance des écosystèmes forestiers, requises pour obtenir un aménagement durable qui tient compte de la biodiversité. Les données compilées sont utilisées, notamment, par les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) pour élaborer leur *Plan général d'aménagement forestier* (PGAF) et par le Ministère pour vérifier si le rendement soutenu est respecté.

En 2001-2002, le Ministère a compilé des données d'inventaire forestier sur une superficie de 78 315 km^2. Ainsi, le troisième programme d'inventaire forestier a permis de couvrir, jusqu'à maintenant, 82 % du territoire québécois, soit 463 875 km^2 sur les 567 000 km^2 à couvrir. La cible annuelle de 80 % est donc atteinte.

La réalisation du programme décennal exige plusieurs étapes. Ainsi, l'état d'avancement des principales étapes est actuellement de 100 % pour la cartographie des districts écologiques et la cartographie écoforestière, de 93 % pour les sondages écoforestiers et de 82 % pour la compilation qui constitue la dernière étape à franchir. L'état d'avancement de cette dernière étape correspond au résultat mesuré par l'indicateur.

Le Ministère prévoit terminer le troisième programme décennal en 2003. En prévision du quatrième programme d'inventaire forestier, il a amorcé une réflexion en vue de préciser les processus et les méthodes qui seront retenus au cours de ce prochain programme d'inventaire; de plus, une démarche de consultation est en cours auprès de sa clientèle sur cette question.

Reconnaissance géologique

La superficie terrestre du Québec totalise 1 496 400 km^2. Au 1er avril 2001, environ 86 % de ce territoire (1 286 900 km^2) avait fait l'objet d'une cartographie de reconnaissance géologique à l'échelle de 1 / 250 000. Les secteurs qui ne sont pas encore cartographiés sont situés principalement au nord du 54e parallèle.

La cible annuelle était d'avoir couvert 89 % de l'ensemble du territoire québécois. Donc, il s'agissait de cartographier 45 000 km² de nouveau territoire, soit 3 % de la superficie totale. Cette cible a été dépassée en 2001-2002, puisque la superficie du Québec couverte en levés de reconnaissance géologique s'élève maintenant à 1 342 600 km², soit 89,7 % du territoire. En effet, le Ministère a réalisé, au cours de l'été, quatre levés géologiques dans le Grand-Nord qui ont totalisé une couverture de 55 700 km².

Ces levés ont également été accompagnés de plusieurs études thématiques. Ils fourniront donc aux compagnies minières de nouveaux secteurs d'intérêt pour l'exploration du diamant, de même que pour celle des métaux précieux et usuels, dans le Grand-Nord québécois. Les nouvelles cartes résultant de ces travaux géoscientifiques ont été présentées à la clientèle lors du Séminaire d'information sur la recherche géologique, tenu à Québec en novembre 2001.

Information géographique de référence

En ce qui a trait à l'acquisition de la connaissance géographique du territoire, le Ministère a atteint une croissance de 17 %, comparativement à la cible annuelle de 5 % qui avait été prévue. Ce dépassement est attribuable à l'obtention de crédits additionnels en 2001-2002. Ceux-ci ont servi à accélérer la mise à jour et à enrichir l'infrastructure de l'information géographique avec de nouveaux produits de référence. Cette infrastructure est composée de produits de géodésie, de cartographie et d'imagerie.

En matière d'information géodésique, le Ministère a établi 487 nouveaux points géodésiques de base et a intégré 981 points complémentaires. En collaboration avec ses partenaires municipaux, il a inspecté et actualisé 7 266 repères. Le Ministère a rendu accessible un système de positionnement GPS en temps réel dans six grands centres urbains en procédant à la mise à niveau de deux stations de référence GPS permanentes et au déploiement de quatre nouvelles stations.

En cartographie, le Ministère a actualisé 364 fichiers et a ajouté 34 nouveaux fichiers à sa base de données cartographiques à l'échelle de 1 / 20 000. Il a produit 1 787 orthophotographies numériques. Il a aussi préparé 197 fichiers cartographiques à l'échelle de 1 / 100 000 à des fins d'aménagement du territoire. Le Ministère a mis à jour la cartographie des limites administratives à la suite des fusions municipales et a ajouté huit découpages à caractère socio-économique. Il a également conçu le *Répertoire géographique des services gouvernementaux* qui permet de visualiser dans Internet l'emplacement de 2 000 points de service s'adressant à la population.

Dans le cadre des services spécialisés, le Ministère a réalisé 13 000 photographies aériennes à l'échelle de 1 / 15 000 pour Forêt Québec. Il a supervisé la production de vingt fichiers à l'échelle de 1 / 100 000 pour la planification de parcs nordiques projetés par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ).

Programme de réforme du cadastre québécois

La réforme du cadastre québécois s'est poursuivie en 2001-2002. Les travaux exécutés au cours de cet exercice financier ont permis d'officialiser 63 plans de rénovation, couvrant 264 592 lots, soit environ 80 % du nombre de lots cadastraux que l'on prévoyait rénover au cours de l'année en question; cela porte à 28,2 % le nombre total de lots cadastraux rénovés depuis le début du programme par rapport au nombre total de 31 % qui avait été prévu.

Deux raisons expliquent cet écart. D'une part, au début du processus d'attribution des contrats, le nombre de lots à rénover a été surestimé par rapport à la quantité relevée sur le terrain. D'autre part, 21 plans de rénovation n'ont pas été

déposés par les fournisseurs, ce qui a affecté le niveau de production auquel le Ministère s'attendait. Des mesures ont été prises auprès des fournisseurs en cause pour régulariser la situation.

Par ailleurs, dans le but de poursuivre son calendrier de production de la réforme cadastrale, le Ministère a accordé, en 2001-2002, à des firmes privées d'arpenteurs-géomètres, 15 contrats contenant 109 068 lots à rénover.

Au-delà des activités de rénovation cadastrale, le Ministère a acquis des données de connaissance foncières sur le territoire public. En effet, le Ministère a réalisé 401 mandats se rapportant aux fonctions du ministre des Ressources naturelles à titre d'Arpenteur général du Québec. Les travaux exécutés ont permis de connaître les limites territoriales et la démarcation du morcellement foncier sur le territoire public, en plus d'assurer les activités d'arpentage en milieu nordique.

Objectif 2 Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources.

Indicateur 2 *Pourcentage des données de connaissance numérisées*

L'indicateur 2 se réfère :

- pour le secteur forestier, aux feuillets cartographiques produits aux fins de la gestion forestière;
- pour le secteur minier, aux cartes et aux relevés d'exploration minière provenant des travaux du Ministère et des entreprises minières;
- pour le secteur énergétique, à l'information géoscientifique tirée des travaux effectués par les entreprises d'exploration, ainsi qu'aux renseignements détenus et produits par le Ministère;
- pour le secteur foncier, au nombre de lots numérisés dans le cadre du *Programme de réforme du cadastre québécois* et à la numérisation des Index aux immeubles et des contrats inscrits dans le Registre foncier.

Cibles 2001-2002	Résultats 2001-2002
Avoir numérisé 41 % des feuillets cartographiques dans le *Système d'information écoforestière*.	65 %
Avoir numérisé 31 % du *Fonds documentaire minier*.	29 %
Avoir numérisé 40 % de l'information géoscientifique sur l'exploration pétrolière et gazière.	54,7 %
Avoir numérisé 31 % des lots dans le *Système de gestion des données cadastrales*.	28,2 %
Avoir numérisé à 7,5 % les Index aux immeubles et les contrats des 30 dernières années pour l'ensemble du territoire privé.	7,5 %

GRAPHIQUE 2

Pourcentage des données de connaissance numérisées, pour l'année financière 2001-2002

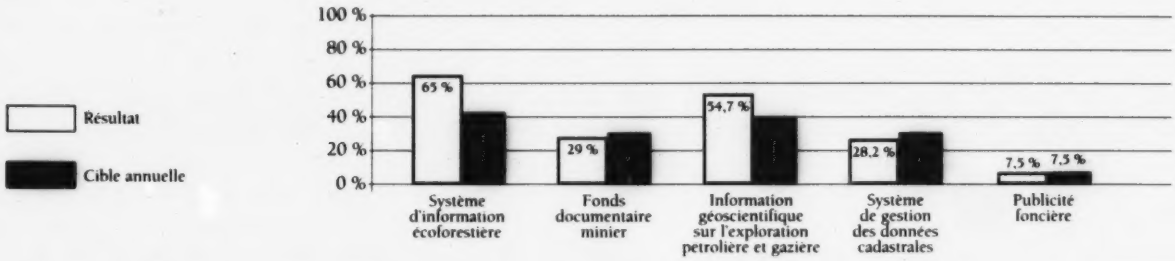

Commentaires

Système d'information écoforestière

En 1995, le Ministère a entrepris un projet en vue de mettre au point un système centralisé d'information à référence spatiale : le *Système d'information écoforestière* (SIEF). Les travaux ont été amorcés en tenant compte des orientations du *Plan géomatique du gouvernement du Québec*. Compte tenu de la qualité des données qui en découlent et de la grande capacité de traitement qu'il représente, le SIEF ajoute à la valeur des travaux d'inventaire écoforestier. La géomatisation des données permet de raffiner les analyses qui sous-tendent le calcul de la possibilité forestière et de prendre des décisions plus éclairées en matière de gestion forestière.

Dans les deux premiers programmes d'inventaire forestier, la cartographie a été réalisée manuellement. En fait, les outils informatiques étaient réservés, presque uniquement, à la compilation des données forestières. Les progrès en géomatique ont permis aux spécialistes du Ministère d'appliquer cette technique de pointe à l'inventaire écoforestier pour améliorer les produits qui en sont dérivés et accroître leur utilité. Maintenant opérationnel, le SIEF permet la mise à jour et la diffusion des données écoforestières.

En 2001-2002, le Ministère avait retenu comme cible la numérisation de 1 100 des 2 682 feuillets cartographiques, soit 41 % des feuillets. Au 31 mars 2002, ce pourcentage a atteint 65 %, soit 1 741 feuillets. Ce résultat représente la proportion de cartes écoforestières numérisées et chargées dans le SIEF, à partir des cartes forestières du troisième programme d'inventaire disponibles en mode numérique.

Initialement, le Ministère prévoyait terminer la numérisation de tous les feuillets en 2003-2004. Cette prévision découlait du fait qu'il fallait expérimenter un nouveau système de chargement de données. Or, après l'implantation et le rodage du système de chargement, le rythme de saisie s'est nettement accéléré. Ce qui amène le Ministère à revoir sa prévision. La numérisation des données du SIEF se terminera plutôt en 2002-2003.

Fonds documentaire minier

Le *Fonds documentaire minier* comprend les 5000 publications géoscientifiques du Ministère, les 15000 cartes de compilation du *Système d'information géominière* SIGÉOM et les 58 200 dossiers d'exploration provenant des compagnies minières. À la fin de l'exercice 2001-2002, le *Fonds documentaire minier* comprenait quelque 78200 documents dont 25 % étaient offerts en format numérique. La numérisation des cartes du SIGÉOM et des publications du Ministère est maintenant achevée.

Le Ministère souhaitait que 31 % des documents du *Fonds documentaire minier* soient offerts en format numérique au 31 mars 2002. La cible annuelle (5000 documents, soit 6,4 % du volume total) portait essentiellement sur les dossiers d'exploration minière des compagnies.

À la fin de l'exercice financier 2001-2002, 29 % du *Fonds documentaire minier* était numérisé. L'équipe du Centre de numérisation de Géologie Québec a numérisé 66 nouvelles publications du Ministère et 3138 dossiers d'exploration minière (c'est-à-dire un total de 171300 pages et 16800 plans). Ces 3204 documents représentent 4 % du nombre total de documents du fonds documentaire, mais environ 9 % du nombre total de pages (1,9 million de pages) et 7 % du nombre total de plans (240 000 plans).

Le Centre de numérisation a fonctionné avec la moitié de l'effectif requis (13 personnes) pendant la moitié de l'année par manque de disponibilité de personnel qualifié. Le processus de dotation sera entrepris, au début de l'exercice 2002-2003, pour compléter l'équipe de numérisation. Par ailleurs, le Centre a dû remplacer de l'équipement défectueux au cours de l'année, ce qui a affecté son rendement de façon significative. Finalement, il convient de signaler que la qualité des documents numérisés prime sur l'objectif de quantité.

Information géoscientifique sur l'exploration pétrolière et gazière

L'information géoscientifique sur l'exploration pétrolière et gazière est constituée des rapports de forages effectués pour la recherche de pétrole et de gaz, des rapports des travaux accomplis dans le but de préciser les caractéristiques géologiques d'une région ou d'un secteur, de même que des données des campagnes de levés géophysiques obtenues par la clientèle de l'exploration pétrolière et gazière.

L'ensemble de cette information constituait 2 037 dossiers. Au 31 mars 2002, 1 114 de ceux-ci étaient numérisés. La cible annuelle de 40 % a donc été dépassée avec un résultat de 54,7 %.

Système de gestion des données cadastrales

Les travaux exécutés au cours du présent exercice financier ont permis la numérisation des données cadastrales relatives aux 264 592 lots rénovés, ce qui correspond à 28,2 % de la quantité totale de données cadastrales numérisées par rapport à la cible de 31 %. Ce léger écart entre le résultat obtenu et la cible visée est occasionné par le retard de certains fournisseurs dans la réalisation des mandats de rénovation cadastrale prévue pour l'exercice 2001-2002.

Une fois rénové, le nouveau cadastre québécois permettra d'offrir aux utilisateurs de données foncières (propriétaires, professionnels travaillant dans le domaine de l'immobilier, entreprises de services publics ou municipalités), de l'information cadastrale complète, fiable, informatisée et constamment mise à jour. À ce sujet, rappelons que la version numérique du *Plan du cadastre du Québec* constituera la version officielle.

Depuis octobre 2001, la consultation de la version numérique du *Plan du cadastre du Québec* se fait en direct dans Internet, grâce à la mise en ligne du site « Infolot » mis au point par le Ministère. Ce site compte déjà près de 700 abonnés; il est visité en moyenne 4 500 fois par mois et plus de 15 % des visites proviennent de l'étranger. L'achalandage devrait augmenter au fur et à mesure que les travaux de la réforme avancent. Le nombre de lots diffusés dans le site Internet est d'ailleurs passé de 275 000 l'an dernier à 400 000 cette année, soit une augmentation de 45 %.

Par ailleurs, une importante baisse des tarifs, variant entre 15 % et 87 %, a été appliquée à la diffusion des données cadastrales numériques dans le but d'en promouvoir une plus large utilisation. Cette initiative du Ministère traduit bien la volonté du gouvernement du Québec de rapprocher l'État de la population et contribue grandement à faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire québécois.

Publicité foncière

Dans le cadre de la Réforme de la publicité foncière, l'exercice 2001-2002 constitue la première année de mise en œuvre graduelle du Registre foncier informatisé permettant à la clientèle de consulter et d'inscrire à distance, au moyen d'Internet, des actes et documents constitutifs de droits fonciers. Cette réforme vise à améliorer la qualité des services offerts aux citoyens, tout en maintenant l'accessibilité aux 73 points de service actuels.

Grâce aux efforts déployés, le Ministère a atteint l'objectif qu'il s'était fixé. Comme prévu, il a numérisé 7,5 % de l'ensemble des documents contenus dans le Registre foncier du Québec, ce qui a permis, au cours de l'année 2001-2002, l'informatisation de 13 bureaux de la publicité des droits (BPD) sur un total de 73 bureaux. En conséquence, l'ensemble de la population peut d'ores et déjà consulter à distance le Registre foncier informatisé.

Pour mettre en œuvre cette réforme d'envergure, il a d'abord fallu concevoir un système informatique capable de gérer, de façon interactive, cette masse de documents, tout en assurant la sécurité des échanges informatiques et en garantissant la protection des droits fonciers des citoyens du Québec.

Le Ministère a aussi mis en place un important centre de traitement informatique pour assurer la gestion des actes soumis au Registre foncier et publiés dans celui-ci, et a contribué à la mise sur pied d'un centre de certification de la signature électronique pour la clientèle du Registre foncier. Enfin, le Ministère a mis au point un outil technologique nommé « Acte en ligne » qui permet à la clientèle de transmettre, par voie électronique, ses documents au Registre foncier informatisé.

En somme, les travaux se déroulent comme il avait été prévu, dans le respect du cadre budgétaire et de l'échéancier établi.

Indicateur 3 *Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière*

L'indicateur 3 a trait aux activités planifiées de recherche qui ont été accomplies en vue d'acquérir, d'accroître et de diffuser les connaissances nécessaires à la saine gestion des forêts.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir réalisé 80 % des activités de recherche, telles que planifiées.	90 %

GRAPHIQUE 3 **Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière, pour l'année financière 2001-2002**

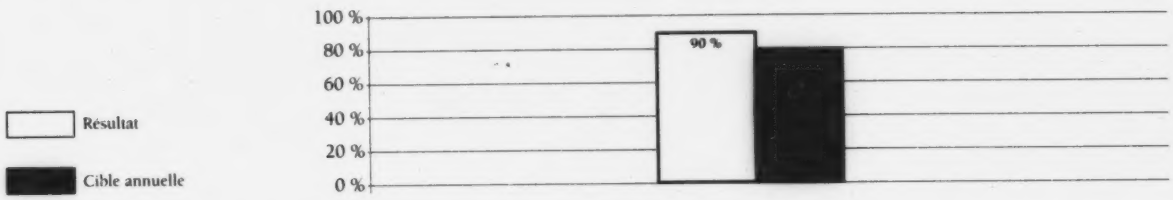

Commentaires En matière de recherche forestière, le Ministère a consacré des ressources importantes (17,8 M $, les subventions exclues) pour acquérir, intensifier et diffuser les connaissances nécessaires à la saine gestion des forêts et à l'amélioration de leur rendement.

D'une part, la programmation établie après consultation de la clientèle prévoit des activités de recherche concentrées principalement dans les domaines de la sylviculture et du rendement des forêts naturelles et des plantations, de l'écologie ainsi que de la régénération artificielle des forêts. D'autre part, les activités de diffusion scientifique et de transfert de résultats de recherche sont prévues en début d'année. Ces activités tiennent compte des besoins des différents partenaires intervenant en forêt.

En 2001-2002, le Ministère a réalisé 78 projets de recherche et accompli 126 activités de diffusion scientifique et de transfert des résultats de recherche sur les 226 activités planifiées en début d'année. Le taux global de réalisation des activités planifiées a donc été de 90 %, par rapport à une cible de 80 %. Cette performance fait suite à la mise en place d'une gestion par projet, ce qui a permis un meilleur suivi des activités. De plus, 72 activités de diffusion et de transfert ont été réalisées sans avoir été prévues dans la planification initiale. Ces dernières n'ont donc pas été comptabilisées dans le taux global de réalisation des activités planifiées. Ces activités *ad hoc* répondent à des besoins exprimés par la clientèle en cours d'année; en conséquence, elles sont difficilement prévisibles. Au total, le Ministère a réalisé 276 activités de recherche, alors que 226 avaient été planifiées.

Indicateur 4 *Pourcentage de développement du Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure (EDIT)*

L'indicateur 4 correspond au développement du *Système de gestion de l'information sur les droits d'intervention* délivrés par les ministères et organismes gouvernementaux aptes à délivrer de tels droits sur le territoire québécois.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir terminé à 20% le développement du *Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure.*	0%

Commentaires Le Ministère a pour mandat de moderniser la gestion de l'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les terres publiques. À cette fin, il a conçu l'architecture d'un outil de gestion informatisé : le *Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure* (EDIT). Ce système permettra à tous ceux qui doivent intervenir sur le territoire public d'accéder à une information foncière officielle, complète et à jour.

En 2001-2002, en ce qui concerne ce dossier, le Ministère n'a pu progresser autant qu'il le prévoyait, étant donné que le choix des orientations à retenir pour réaliser le projet EDIT a été arrêté au cours de l'automne 2001. En conséquence, la phase de développement du système informatique à mettre en place débutera au cours de l'exercice financier 2002-2003, ce qui retardera l'atteinte de la cible fixée initialement.

Orientation 2 **Contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources.**

Objectif 3 Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec.

Indicateur 5 *Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois*

L'indicateur 5 se rapporte aux emplois directs créés ou maintenus dans le secteur forestier, le secteur minier et le secteur énergétique, et qui ont nécessité l'intervention du Ministère (à l'exclusion des emplois liés à la construction).

Il est utile de noter que cet indicateur n'inclut pas les programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier et de création d'emplois en forêt étant donné que ce sont des projets conjoncturels.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir créé ou maintenu, par les interventions du Ministère, 7 900 emplois. (Forêts : 6 670, Mines : 400, Énergie : 830)	3 280 emplois (Forêts : 2 067, Mines : 430, Énergie : 783)

GRAPHIQUE 4

Nombre d'emplois nets créés ou maintenus, qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois, pour l'année financière 2001-2002

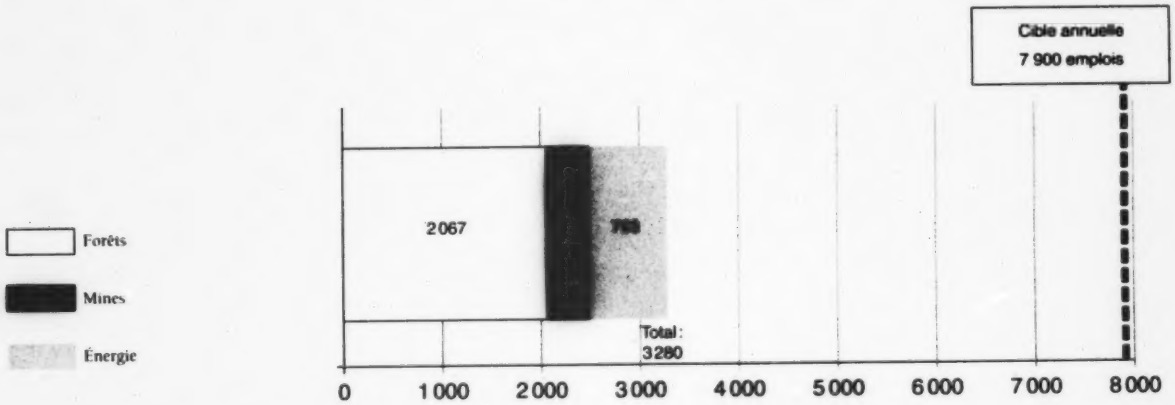

Commentaires

Secteur forestier

En 2001-2002, le nombre d'emplois créés ou maintenus dans le secteur forestier grâce à l'intervention du Ministère s'est élevé à 2 067. L'écart entre la cible de 6 670 emplois et le résultat obtenu peut être expliqué par deux facteurs contextuels. Tout d'abord, la situation économique nord-américaine et internationale peu favorable, ensuite, la crise du bois d'œuvre résineux ont incité les promoteurs à faire preuve de prudence et à surveiller attentivement le marché avant d'investir des sommes importantes qui permettent de créer des emplois. De plus, la demande et les prix ont diminué pour l'ensemble du secteur des pâtes et papiers et le marché s'est avéré instable dans l'industrie de la transformation du bois.

Ce contexte a entraîné une baisse du nombre de projets ou d'investissements (voir le tableau 1). En ce qui concerne le *Programme de maîtrise technologique*, le nombre de projets (13) présentés était inférieur au nombre fixé dans la cible (20) contribuant ainsi à créer ou à maintenir seulement 1 273 emplois, alors que la cible était de 2 660 emplois. Finalement, le *Programme de maîtrise technologique* n'ayant pas vu son enveloppe budgétaire prolongée, il a pris fin le 31 mars 2002. Le *Programme Forêt-Faire* et le *Programme Faire* (y compris INNO-PAP) ont, pour leur part, attiré moins de projets (7) que ce qui avait été envisagé (18), générant ou maintenant, par le fait même, 762 emplois au lieu du nombre prévu de 3 540 emplois.

TABLEAU 1

Nombre d'emplois nets créés ou maintenus et nombre de projets par programme, pour le secteur forestier

Programmes		Nombre d'emplois (E) et nombre de projets (P) par programme 2000-2001	2001-2002	Cible 2001-2002	Cible 2001-2004
Maîtrise technologique	E	2 087	1 273	2 660	2 660[1]
	P	22	13	20	20[1]
Faire[2]	E	3 026	628	3 210	9 630
	P	12	5	12	36
Forêt-Faire	E	125	134	330	990
	P	2	2	6	18
CAAF (attributions)	E	-477	32	470	1 320
TOTAL	E	4 761	2 067	6 670	14 600
	P	36	20	38	74

1. En ce qui concerne le *Programme de maîtrise technologique*, la cible a été calculée pour une seule année, en considérant la fin du programme le 31 mars 2002.

2 Inclut INNO-PAP.

Au regard des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF), les emplois forestiers créés sont estimés sur la base des modifications aux attributions de bois prévues au 31 mars de chaque année. Si les volumes attribués augmentent ou diminuent, des emplois sont alors créés ou perdus. Pour chaque région administrative, la fluctuation des attributions est calculée et un facteur de productivité à la récolte (m^3/jour-personne) y est appliqué (ce facteur varie d'une région à l'autre en raison de la différence des procédés de récolte). Le nombre de jours-personnes est converti en années-personnes en considérant 225 jours de travail par année. Une année-personne, c'est-à-dire une personne qui travaille l'équivalent d'une année, correspond à un emploi. En 2001-2002, les modifications aux attributions de bois identifiées dans les CAAF ont permis de créer 32 emplois, comparativement à une perte de 477 emplois en 2000-2001. La cible de 470 emplois créés en 2001-2002 n'a pas été atteinte en raison de l'application des critères prévus par la **Loi régissant les activités d'aménagement forestier de bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour les années 2000-2001 et 2001-2002**. En effet, en cas de baisse de la possibilité forestière dans une aire commune, le Ministère a dû revoir le volume de bois autorisé pour la récolte afin de respecter la nouvelle possibilité forestière.

Les critères d'admission au *Programme Faire* ont été abaissés lors du discours sur le budget de novembre 2001 afin de permettre l'admissibilité d'un plus grand nombre de promoteurs. Cette mesure permet d'envisager que l'on puisse créer ou maintenir, à l'aide de ce programme, un plus grand nombre d'emplois au cours des prochains exercices financiers.

Secteur minier

Au cours de l'exercice 2001-2002, l'intervention du Ministère, dans le cadre de programmes d'aide portant sur la mise en valeur et le développement minier, a permis de maintenir 430 emplois dans ce secteur, au Québec. Grâce à cette aide, deux mines ont été réouvertes et, dans une troisième, les travaux d'infrastructures ont été exécutés.

La cible de 400 emplois créés ou maintenus, prévue pour l'exercice 2001-2002 dans le secteur minier, a été dépassée. Dans le contexte d'un ralentissement mondial de l'activité minière, les résultats obtenus pourront être considérés comme positifs. Ils sont le fruit de la réorientation des programmes d'aide en

priorité vers la détermination de réserves de qualité sur les sites des mines en difficulté ou à leur proximité, c'est-à-dire des mines ayant suspendu leurs activités ou étant menacées de fermeture.

Ainsi, 6,5 millions de dollars ont été octroyés en aide financière aux mines en difficulté : 3,3 millions de dollars pour cinq projets d'exploration minière avancée, 3,2 millions de dollars pour deux projets d'infrastructures minières. L'aide versée en 2001-2002 aura des effets sur le maintien ou sur la création d'emplois au cours des prochaines années.

Secteur énergétique

Pour l'année financière 2001-2002, le nombre d'emplois créés ou maintenus dans le secteur énergétique s'est élevé à 783. La cible de 830 emplois créés ou maintenus n'a pas été atteinte. L'écart entre le résultat et la cible est attribuable à la hausse importante des prix du gaz naturel durant l'hiver 2000-2001, celle-ci ayant ralenti la réalisation de projets ultérieurs d'extension du réseau gazier.

Les projets d'extension du réseau gazier ont, tout de même, contribué à créer ou à maintenir 750 emplois. Par exemple, le projet annoncé d'une desserte dans la région de Lotbinière a contribué, à lui seul, à créer 50 nouveaux emplois et à consolider 345 emplois à la Fonderie Bibby et aux Industries de Lyster.

La délivrance de baux d'exploitation de réservoirs souterrains a également permis le maintien de 33 emplois. Ces emplois représentent la totalité du personnel d'Intragaz, titulaire des baux d'exploitation des réservoirs souterrains de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien.

Régions administratives

L'analyse de la répartition des emplois créés ou maintenus en 2001-2002 permet de constater que la Mauricie est la région où le plus grand nombre d'emplois a été créé ou maintenu puisqu'elle regroupe 30,0 % (973) de ces derniers. Dans cette région, ce sont les programmes du secteur forestier qui ont contribué majoritairement à la création ou au maintien des emplois. Les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Abitibi-Témiscamingue suivent avec, respectivement, 17,6 % et 13,2 % des emplois créés ou maintenus. Dans la Chaudière-Appalaches, les projets d'extension du réseau gazier ont contribué à créer ou à maintenir 431 des 571 emplois. Le reste est surtout attribuable aux programmes du secteur forestier. La création et le maintien de 428 emplois en Abitibi-Témiscamingue sont attribuables au secteur minier (270) et au secteur forestier (158). Cette analyse n'inclut pas les 32 emplois créés par les modifications aux attributions de bois identifiées dans les CAAF.

Les régions administratives peuvent être regroupées en trois grands blocs régionaux, selon leur structure économique et leurs conditions de développement[1] :

- les régions ressources comprennent la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue et la Mauricie;
- les régions centrales regroupent la Capitale-Nationale, l'Outaouais, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, le Centre-du-Québec, les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie;
- les régions de Montréal et de Laval forment un ensemble distinct.

1. Source : ministère des Régions, Budget 2001-2002 : La force des régions : un maillon essentiel de notre économie.

Le graphique suivant montre la répartition, par bloc régional, des emplois créés ou maintenus par l'intervention du Ministère. Cependant, il n'inclut pas les emplois (32) créés par les modifications aux attributions de bois identifiées dans les CAAF.

GRAPHIQUE 5

Nombre d'emplois nets créés ou maintenus, qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois, par bloc régional, pour l'année financière 2001-2002

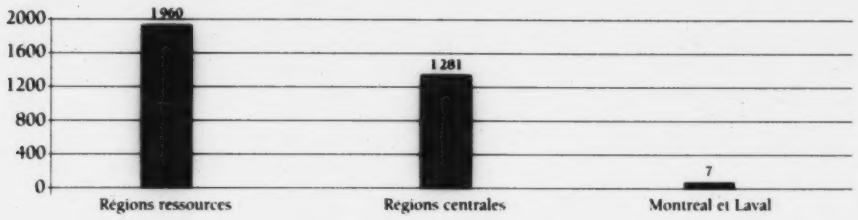

Les régions ressources regroupent 60,4 % des emplois créés ou maintenus par l'intervention du Ministère. Même si la cible fixée pour cet indicateur n'est pas atteinte, l'objectif stratégique, *Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec*, est respecté. Pour leur part, les régions centrales suivent avec 39,4 % des emplois créés ou maintenus. Enfin, les régions de Montréal et de Laval réunissent 0,2 % des emplois créés ou maintenus.

Indicateur 6 *Nombre d'emplois dans les ressources naturelles sur le territoire québécois*

L'indicateur 6 se rattache au nombre moyen de salariés au cours d'une année donnée dans les industries liées à l'exploitation et aux services forestiers, aux produits du bois, aux pâtes et papiers, au forage au diamant, à l'exploitation minière, à la première transformation des métaux, à la transformation des produits minéraux non métalliques ainsi qu'aux industries de l'énergie[2].

Cible 2001-2002	Résultat 2001[1]	Résultats antérieurs		
		Année	CTI[2]	SCIAN[3]
Comptabiliser 147 800 emplois dans les ressources naturelles sur le territoire québécois.		1999	149 568 P	183 813
		2000	Sans objet	187 897 E
Cette cible a été déterminée avec l'ancienne définition de l'indicateur. La cible équivalente serait de 180 000 emplois.	182 870 emplois	2001	Sans objet	182 870 E
		P : Provisoire, E : Estimé		

1. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées sur l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.
2. Classification type des industries.
3. *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord*, y compris les deux nouvelles catégories d'industries mentionnées dans la définition de l'indicateur.

2. La première transformation des métaux et la transformation des produits minéraux non métalliques sont des nouvelles catégories d'industries ajoutées en 2001-2002; elles ne sont pas incluses dans la définition de l'indicateur paru dans le *Plan stratégique 2001-2004* du Ministère.

Commentaires

Changements statistiques

Depuis la parution du *Plan stratégique 2001-2004*, l'indicateur associé au nombre d'emplois dans les ressources naturelles a fait l'objet d'importantes modifications. Les changements apportés proviennent de deux éléments.

D'une part, les données d'emplois du ministère pour l'ensemble des industries associées aux ressources naturelles incluent maintenant deux nouvelles catégories : la première transformation des métaux et la transformation des produits minéraux non métalliques.

D'autre part, les données publiées par Statistique Canada ont fait l'objet d'un changement de classification industrielle passant de la *Classification type des industries* (CTI) au *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN). Ainsi, les données associées aux nouvelles agrégations d'industries diffèrent de celles publiées précédemment par Statistique Canada. Cette nouvelle base de classification industrielle est établie en fonction du mode de production au lieu du type de biens et services que ces industries produisent. Pour fins de comparaison, l'année de référence (1999) comporte les deux types de classification.

Changements économiques[3]

Au cours de l'année 2001, on dénombrait 182 870 emplois dans les industries du secteur des ressources naturelles au Québec, comparativement à 187 897 emplois l'année précédente. Tous les secteurs des ressources naturelles ont contribué à cette perte de 5 027 emplois, ce qui représente une baisse de 2,7 %.

Avec la fermeture de plusieurs mines au Québec, le secteur des mines a été le plus durement touché avec une perte de 2 271 emplois (-4,3 %). De ce total, l'industrie de l'exploitation minière a perdu 2 067 emplois, alors que les industries liées à la transformation des produits miniers ont connu une légère diminution de 204 emplois.

Le secteur de l'énergie avec ses 41 533 emplois en 2001 a subi des pertes de 1 265 emplois (-3,0 %). Les industries du transport et de la distribution de produits énergétiques accusent la plus importante réduction du secteur avec 1 002 emplois de moins. Au cours de la même période, l'industrie de l'extraction et du raffinage des produits pétroliers perdait 578 emplois. Seule l'industrie de l'électricité a enregistré un gain dans le secteur de l'énergie avec 315 emplois additionnels en 2001.

Dans le secteur des forêts, le Ministère a également enregistré une perte de 1 492 emplois (-1,6 %) en 2001, ce qui établit à 90 521 le nombre de travailleurs dans ce secteur. En raison, notamment, du conflit sur le bois d'œuvre, l'industrie de l'exploitation forestière et celle des produits du bois ont connu des baisses respectives de 482 et 1 277 emplois en 2001. L'emploi dans le secteur de la fabrication de papier a, de son côté, progressé de moins de 1 %, ce qui représente 267 emplois.

Les performances enregistrées dans l'ensemble de l'économie québécoise mettent en perspective les pertes d'emplois subies dans le secteur des ressources naturelles. Ainsi, en 2001, l'emploi a progressé de 1,1 % au Québec, comparativement à 2,1 % en moyenne au cours des cinq dernières années.

3. Les résultats sont présentés dans la présente section sur la base de la classification SCIAN et incluent les deux nouvelles catégories d'industries mentionnées dans la définition de l'indicateur.

L'écart positif entre la cible et le résultat s'explique par le fait que la perte de 5 027 emplois, enregistrée dans le secteur des ressources naturelles en 2001, a été moins importante que ce qui avait été prévu, alors que, initialement, une baisse de 7 897 emplois était envisagée.

Objectif 4 Contribuer à l'augmentation des investissements privés.

Indicateur 7 *Valeur des investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions*

L'indicateur 7 correspond à la valeur des investissements en immobilisations des projets qui ont été réalisés dans le secteur forestier, le secteur minier et le secteur énergétique, et qui ont nécessité l'intervention du Ministère.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir contribué à générer 2,3 milliards de dollars en investissements par les interventions du Ministère dans les ressources naturelles. (Forêts: 1255 M$, Mines: 1 000 M$, Énergie: 58 M$)	1585,3 M$ (Forêts: 628,6 M$, Mines: 930,9 M$, Énergie: 25,8 M$)

GRAPHIQUE **6** **Valeur des investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions, pour l'année financière 2001-2002**

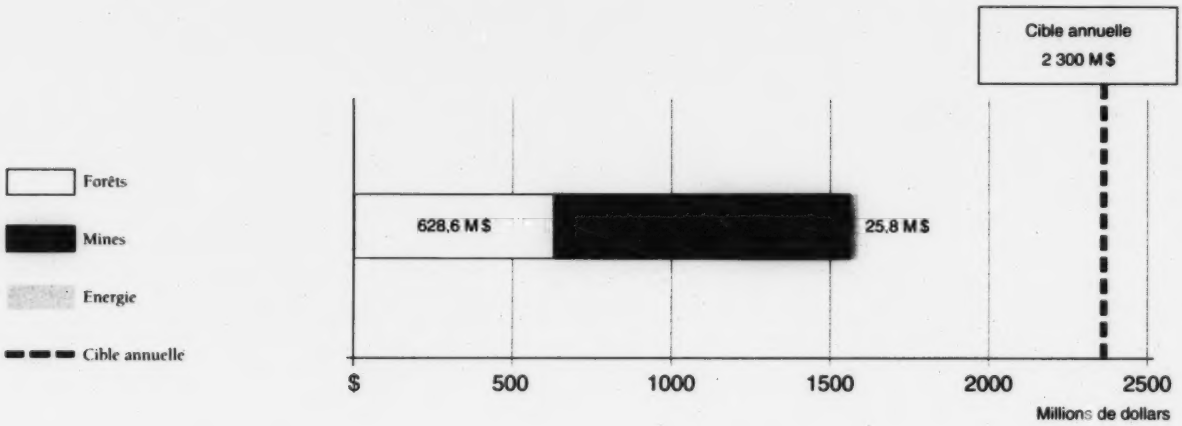

Commentaires À l'instar des résultats de l'indicateur 5 à propos des emplois créés ou maintenus par les interventions du Ministère, les investissements générés par les interventions du Ministère sont tributaires des conditions économiques dans lesquelles les entreprises ont évolué en 2001-2002. Ainsi, le contexte économique nord-américain et international de même que le climat d'incertitude dans les marchés ont eu un impact négatif sur les résultats attendus. En effet, les programmes gérés par le Ministère ou par le gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec (*Programme Faire*) n'ont pas permis de stimuler autant d'investissements que ce qui avait été projeté. Enfin, en 2001, une baisse générale des dépenses en immobilisations a été constatée dans le secteur des ressources naturelles.

Secteur forestier

En 2001-2002, le Ministère a contribué à générer 628,6 millions de dollars en investissements, contrairement à 1 163 millions de dollars en 2000-2001, étant donné l'importance de la croissance économique lors de ce même exercice. La cible annuelle de 1 255 millions de dollars n'a donc pas été atteinte.

L'écart entre la cible et les résultats peut être expliqué par les mêmes facteurs contextuels qui ont affecté le nombre d'emplois créés ou maintenus ayant nécessité l'intervention du Ministère, c'est-à-dire la situation économique nord-américaine et internationale peu favorable et, ensuite, la crise du bois d'œuvre résineux. Là encore, les promoteurs ont choisi la prudence au lieu d'investir des sommes importantes. De plus, la demande et les prix ont diminué pour l'ensemble des pâtes et papiers et le marché est instable dans l'industrie de la transformation du bois.

Ainsi, une baisse du nombre de projets ou des investissements a été constatée (voir le tableau 2). En ce qui concerne le *Programme de maîtrise technologique*, le coût et le nombre de projets présentés ont été inférieurs à la cible fixée, occasionnant donc des investissements résultants considérés, pour la plupart, comme plus faibles. Le *Programme Forêt-Faire* et le *Programme Faire* (y compris INNO-PAP) ont attiré moins de projets que le nombre prévu, ce qui a favorisé des investissements de 609,7 millions de dollars au lieu des 1 235 millions de dollars prévus.

TABLEAU 2

Investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions et nombre de projets par programme, pour le secteur forestier

		Investissements (M$) (I) et nombre de projets (P)					
Programmes		**1998-1999**	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**Cible 2001-2002**	**Cible 2001-2004**
Maîtrise technologique	I	24,9	9,3	26,2	18,9	20	20[1]
	P	23	9	22	13	20	20[1]
Faire[2]	I	708,3	762,6	1 122,2	598,5	1 200	3 600
	P	12	13	12	5	12	36
Forêt-Faire	I	4,4	31,1	14,6	11,2	35	95
	P	1	6	2	2	6	18
TOTAL	I	737,6	803,0	1 163,0	628,6	1 255	3 715
	P	36	28	36	20	38	74

1. Pour le *Programme de maîtrise technologique*, la cible a été calculée dans une seule année, en considérant la fin du programme au 31 mars 2002.
2. Inclut INNO-PAP.

Tel qu'il a été mentionné à l'indicateur 5, les critères d'admission au *Programme Faire* ont été abaissés lors du discours sur le budget de novembre 2001 afin d'en élargir l'accessibilité à un plus grand nombre de promoteurs. Cette mesure permet d'envisager la possibilité d'augmenter les investissements que le Ministère contribue à générer par ses interventions.

Secteur minier En 2001-2002[4], le Ministère a contribué à générer 930,9 millions de dollars d'investissements dans le secteur minier.

L'année 2001 marque l'achèvement des investissements dans deux projets majeurs (Magnola et LaRonde), ce qui explique l'essentiel de l'écart entre le résultat de 2001-2002 (930,9 M$) et la cible annuelle de 1 milliard de dollars. De plus, la baisse des profits des entreprises, en raison de la faiblesse du cours des métaux (l'or étant exclu), a réduit les sommes disponibles pour les investissements.

Secteur énergétique Dans le budget 2000-2001 du gouvernement du Québec, des crédits additionnels de 25 millions de dollars étaient octroyés au Ministère pour la réalisation de projets d'extension du réseau gazier sur cinq ans. En 2001-2002, le Ministère a contribué à générer 25,8 millions de dollars en investissements dans le secteur énergétique.

L'écart entre le résultat et la cible annuelle de 58 millions de dollars du secteur énergétique est attribuable à la hausse importante des prix du gaz naturel durant l'hiver 2000-2001, celle-ci ayant provoqué un ralentissement dans la réalisation de projets d'extension.

Indicateur 8 *Part québécoise des dépenses d'immobilisations canadiennes réalisées dans les secteurs minier et forestier*

L'indicateur 8 montre la contribution relative des entreprises québécoises sur le chapitre des immobilisations effectuées dans le secteur de l'extraction minière et dans l'industrie des produits forestiers, par rapport à l'ensemble canadien.

Cibles 2001-2002	Résultats 2001[1]
Avoir maintenu au Québec 38 % des dépenses d'immobilisations canadiennes dans le secteur minier.	**29 %**
Avoir maintenu au Québec 33 % des dépenses d'immobilisations canadiennes dans l'industrie des produits forestiers.	**33,5 %**

1. Ces résultats sont provisoires et se rapportent à l'année civile 2001. Ce sont des données en temps réel avant la vérification finale de Statistique Canada auprès des entreprises. Les résultats définitifs de 2001 seront disponibles en mars 2003.

Commentaires

Secteur minier La part québécoise des dépenses d'immobilisations canadiennes est de 29 % en 2001 (Québec : 819,1 M$ et Canada : 2 825,9 M$).

L'année 2001 marque la fin de la période d'investissement visant deux projets miniers majeurs (Magnola et LaRonde). L'absence de nouveaux projets importants explique la baisse de la part québécoise des dépenses d'immobilisations canadiennes dans le secteur minier.

Secteur de l'industrie des produits forestiers La cible de 33 % a été atteinte pour la part québécoise des dépenses en immobilisations du Canada réalisées dans le secteur forestier, avec un résultat de 33,5 % en 2001.

4. Les données 2001-2002 sont estimées en fonction des résultats de l'année civile 2001.

Les résultats ventilés démontrent que la part du Québec, pour ce qui est des dépenses en immobilisations dans le secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière, est plus importante avec un résultat de 39,8 % de la part canadienne.

Pour le Québec, la fabrication de papier représente une part de 32 % des dépenses en immobilisations qui ont cours au Canada.

Indicateur 9 *Part québécoise des dépenses canadiennes d'exploration minière*

L'indicateur 9 précise la proportion des dépenses liées aux activités d'exploration minière exercées au Québec par rapport à l'ensemble canadien.

Cible 2001-2002	Résultat 2001[1]
Avoir maintenu 22 % des dépenses canadiennes d'exploration minière effectuées au Québec.	**22,8 %**

1. Ces résultats sont provisoires. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent être ajustées sur l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.

Commentaires La part québécoise des dépenses canadiennes d'exploration minière en 2001 est de 22,8 %; elle satisfait à la cible annuelle de 22 %. En 2001, les dépenses d'exploration ont été de 111,8 millions de dollars au Québec et de 491,3 millions de dollars au Canada.

Parmi les principaux facteurs qui expliquent la hausse des dépenses d'exploration au Québec en 2001, mentionnons :

- la prolongation du régime des actions accréditives jusqu'à la fin de 2003;
- le nouveau crédit d'impôt remboursable aux sociétés;
- la création de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX) dotée d'un capital de 50 millions de dollars;
- les diverses mesures d'assistance financière à l'exploration offertes par le Ministère et les mesures de partenariat en exploration de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM);
- les récentes découvertes de diamant dans le Moyen-Nord québécois qui ont entraîné l'une des plus importantes ruées au jalonnement de l'histoire minière du Québec dans les monts Otish et à la Baie-James jusqu'au mois de mars 2002;
- les excellents résultats du Québec aux enquêtes de l'Institut Fraser au cours des dernières années.

Objectif 5 Appuyer l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles.

Indicateur 10 *Valeur des projets de recherche et développement, visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises, auxquels le Ministère est associé*

L'indicateur 10 a trait à la valeur des projets de recherche et développement auxquels le Ministère est associé par l'entremise de ses programmes d'aide financière.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir été associé à des projets de recherche et développement qui représentent une valeur de 37,8 M$. (Forêts : 20 M$, Mines : 10 M$, Énergie : 7,8 M$)	34,9 M$ (Forêts : 18,9 M$, Mines : 9,2 M$, Énergie : 6,8 M$)

GRAPHIQUE 7

Valeur des projets de recherche et développement, visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises, auxquels le Ministère est associé, pour l'année financière 2001-2002

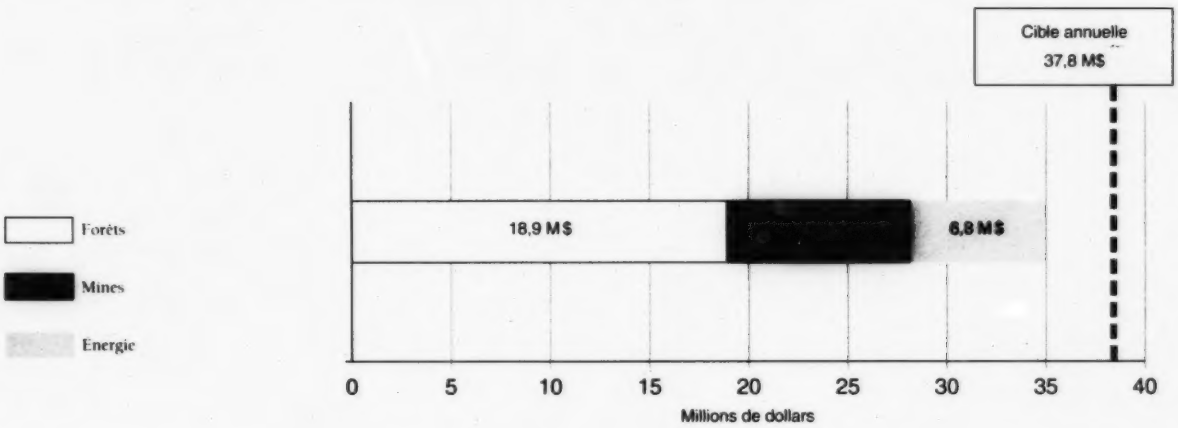

Commentaires

Secteur forestier Pour l'année 2001-2002, la valeur des projets de recherche et développement, soutenus par le Ministère à l'aide de son *Programme de maîtrise technologique*, s'élève à 18,9 millions de dollars. La cible de 20 millions de dollars est presque atteinte, même si le nombre de projets autorisés (13) est inférieur à celui qui avait été prévu (20).

Secteur minier Dans le secteur minier, l'indicateur 10 porte sur la contribution financière du Ministère au Consortium de recherche minérale (COREM). Cette contribution est comptabilisée comme un seul projet. À ce titre, la valeur du projet correspond au budget total de l'organisme. L'indicateur tient compte aussi des projets d'innovation technologique auxquels le Ministère peut être associé. Les principaux types de projets ainsi considérés sont les projets de recherche, de développement et d'expérimentation.

Le Ministère contribue financièrement au Consortium de recherche minérale (COREM); il est membre de son Conseil d'administration et participe aux travaux du Comité sur la recherche précompétitive.

Dans le secteur minier, la valeur des projets de recherche et développement (9,2 M$) n'a pas permis d'atteindre la cible annuelle fixée à 10 millions de dollars.

Les dépenses du COREM pour sa dernière année financière (année civile 2001) totalisent 9,2 millions de dollars pour l'exécution de travaux de recherche précompétitive dans une quinzaine de projets et pour du transfert technologique vers l'industrie.

Contribution des partenaires du COREM pour 2001 :

- contribution du Ministère : 3,5 millions de dollars;
- contribution des membres industriels : 1,8 million de dollars;
- transfert technologique payé par les entreprises : 3,0 millions de dollars;
- autres programmes de recherche : 0,9 million de dollars.

Les facteurs suivants ont influé sur les résultats atteints par le Ministère : (1) l'absence de projets de recherche et d'innovation technologique soutenus par le Ministère dans le cadre de son programme d'aide financière en 2001-2002, et (2) un moindre « transfert technologique » du COREM vers les entreprises minières en 2001, en raison d'une conjoncture économique difficile.

Secteur énergétique

Le *Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie* (PADTE) permet de financer des projets qui améliorent la compétitivité des entreprises. Le résultat obtenu de 6,8 millions de dollars (les investissements induits) correspond à 87 % de la cible de 7,8 millions de dollars établie pour le Secteur de l'énergie.

L'écart (-13 %) est principalement attribuable à la composition du portefeuille des projets retenus, qui visaient davantage à démontrer la faisabilité de technologies qu'à effectuer de la recherche et du développement. Par ailleurs, la capacité financière limitée des partenaires en cause de même que la diminution de 5 %, en octobre 2001, du budget du PADTE de 2001-2002 ont contribué au fait que la cible n'a pas été atteinte.

Indicateur 11 *Part québécoise des exportations canadiennes dans le domaine des ressources naturelles*

L'indicateur 11 porte sur les exportations de produits du bois et de pâtes et papiers et de substances minérales produites par des établissements d'extraction et de concentration.

Cibles 2001-2002	Résultats 2001[1]
Avoir maintenu 21,4 % d'exportations québécoises dans les exportations canadiennes pour les produits du bois.	21,7 %
Avoir maintenu 30,2 % d'exportations québécoises dans les exportations canadiennes pour les pâtes et papiers.	32 %
Avoir maintenu à 15,6 % la part de la valeur des exportations de substances minérales québécoises dans l'ensemble des exportations minérales canadiennes.	13,6 %

1. Ce sont des données annuelles basées sur l'année civile. Elles ne peuvent pas être ajustées sur l'année financière puisqu'elles ne sont pas disponibles mensuellement.

Commentaires

Changements statistiques

La mise à jour de la banque de données sur les statistiques officielles du MRN s'effectuera désormais en fonction de la nouvelle méthode de classification utilisée par Statistique Canada. Cette nouvelle classification a entraîné des modifications sur le plan des données historiques et des cibles. Ainsi, pour les produits du bois, la cible est passée de 21 % à 21,4 %, pour les pâtes et papiers, de 29 % à 30,2 % et pour les substances minérales, de 22 % à 15,6 %.

Secteur forestier

La cible annuelle de 21,4 % de la part québécoise des exportations canadiennes dans le domaine des produits du bois a été atteinte avec un résultat de 21,7 % en 2001. Ainsi, bien que les exportations québécoises de produits du bois aient diminué de 9 % depuis l'établissement de la cible, les exportations canadiennes ont, quant à elles, diminué de 10 %.

Dans le domaine des pâtes et papiers, la cible annuelle de 30,2 % de la part québécoise des exportations canadiennes a été dépassée avec un résultat de 32 %. Mentionnons à cet égard que les exportations québécoises de produits du papier ont crû de 15 % depuis l'établissement de la cible en 1999, alors que les exportations canadiennes ont augmenté de 9 %.

Secteur minier

Avec un résultat de 13,6 %, la cible annuelle de 15,6 % de la part québécoise des exportations canadiennes dans le secteur minier n'a pas été atteinte; les exportations québécoises ont diminué de 9 % et les exportations canadiennes ont crû de 4 %.

Indicateur 12 *Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord*

L'indicateur 12 correspond au rang qu'occupe Montréal par rapport à vingt villes nord-américaines représentatives des tarifs d'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en date du 1er mai de chaque année.

Cibles 2001-2002	Résultats 2001
Contribuer à maintenir les prix de l'électricité pour la moyenne entreprise du Québec au premier quartile (5e rang) à l'échelle nord-américaine.	3e rang (premier quartile)
Contribuer à maintenir les prix de l'électricité pour la grande entreprise du Québec au premier quartile (5e rang) à l'échelle nord-américaine.	4e rang (premier quartile)

GRAPHIQUE 8

Indice comparatif des prix de l'électricité applicables à la moyenne et à la grande entreprise en Amérique du Nord, pour l'année 2001

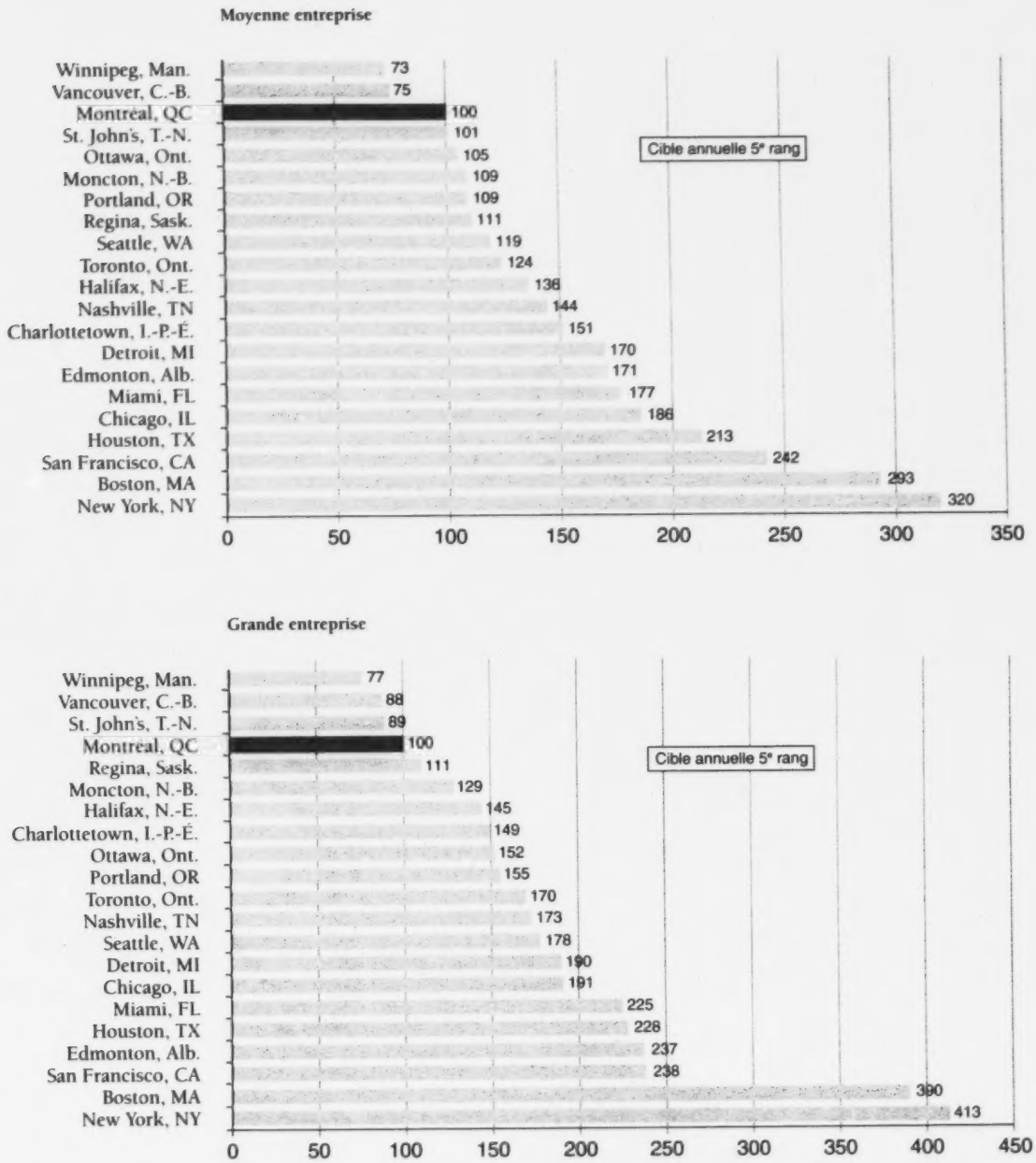

Commentaires Le gouvernement a demandé à Hydro-Québec de poursuivre le gel des tarifs d'électricité jusqu'au mois d'avril 2004 afin, notamment, de maintenir concurrentielle la position des tarifs d'électricité du Québec.

En ce qui concerne l'indice des prix pour la moyenne entreprise, la cible était d'atteindre le 5e rang. En 2001, Montréal occupait le 3e rang, après Winnipeg et Vancouver. La cible est donc atteinte. La bonne performance de Montréal s'explique par le gel des tarifs au Québec et par des hausses de tarifs dans les villes de Seattle et d'Edmonton.

En ce qui concerne l'indice des prix pour la grande entreprise, Montréal occupait en 2001 la 4e position, après Winnipeg, Vancouver et St. John's. La cible annuelle, *occuper le 5e rang*, est donc atteinte. Tout comme ceux de Montréal, les clients de Winnipeg et de Vancouver ont connu un gel tarifaire. Par contre, les clients de St. John's ont bénéficié d'une légère baisse de tarifs qui n'affecte pas, toutefois, leur classement relatif.

Orientation 3 **Faciliter l'utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise.**

Objectif 6 Favoriser la diversité des usages sur le territoire public.

Indicateur 13 *Nombre de droits consentis par le Ministère sur le territoire public*

L'indicateur 13 porte sur les droits suivants: contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, convention et contrat d'aménagement forestier, forêt d'expérimentation, forêt d'enseignement et de recherche, permis d'érablière, permis d'exploration et d'exploitation minérales, bail hydraulique, contrat d'emmagasinage, permis et bail d'exploitation de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains, location et permis d'occupation d'une terre, droit de passage, permis de construction de chemins et mise à la disposition en faveur d'Hydro-Québec. Les transferts d'usage d'une terre ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur.

Cibles 2001-2002	Résultats 2001-2002
2 225 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine des forêts.	2 173 droits
92 000 droits en vigueur sur le territoire public et privé pour 4,6 millions ha dans le domaine minier.	130 824 droits pour 6,0 millions ha
201 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine de l'énergie.	257 droits
43 000 droits en vigueur sur le territoire public dans le domaine territorial.	42 783 droits

GRAPHIQUE 9 **Nombre de droits consentis par le Ministère sur le territoire public, pour l'année financière 2001-2002**

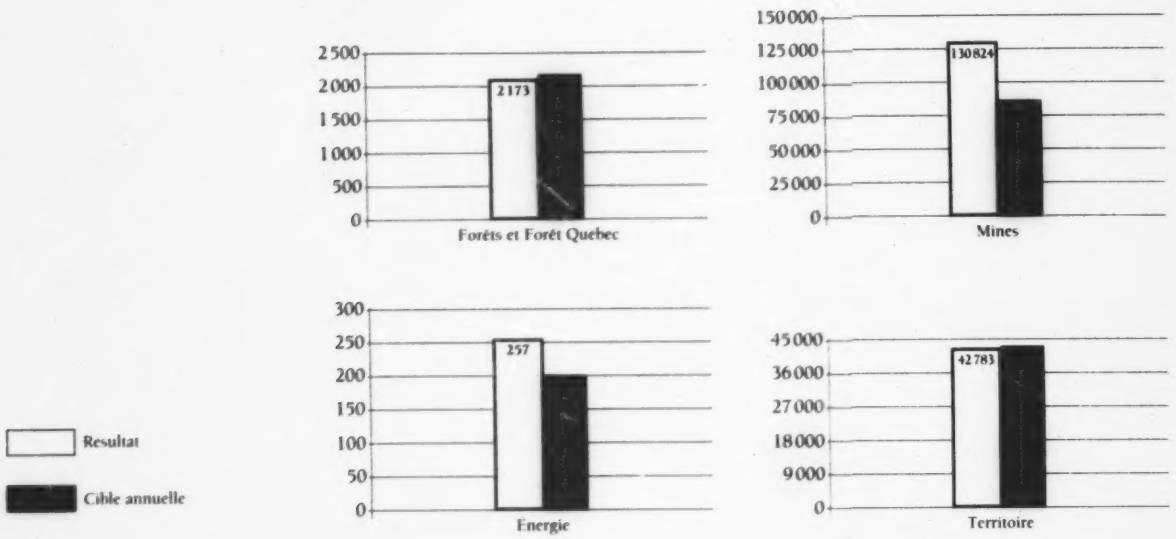

Commentaires

Domaine forestier Dans le domaine forestier, 2 173 droits étaient en vigueur au 31 mars 2002. La cible annuelle de 2 225 droits est presque atteinte.

Le nombre de contrats d'approvisionnement et d'aménagement (CAAF) (252) est relativement stable d'une année à l'autre. Le CAAF est une entente entre le gouvernement et le propriétaire d'une usine de transformation de bois en vue d'aménager l'aire forestière où l'industriel est autorisé à récolter un certain volume de bois pour approvisionner son usine.

Le nombre de conventions d'aménagement forestier (72), signées entre le gouvernement et un bénéficiaire pour favoriser le développement économique régional et local, a baissé par rapport à celui de l'année précédente. Cette baisse est cependant attribuable à la signature de conventions de gestion avec certaines municipalités régionales de comté (MRC), rendant caduques les conventions d'aménagement, déjà existantes, avec celles-ci. Aucun contrat d'aménagement forestier n'a encore été enregistré dans le registre public, quoique ce nouveau mode d'attribution devrait prendre son essor sous peu.

En ce qui a trait aux forêts d'enseignement et de recherche, leur nombre (16) est stable puisque aucune demande de création n'a été faite. Pour sa part, le nombre de forêts d'expérimentation (639) fluctue peu et est fonction des besoins du milieu scientifique. Enfin, le nombre de permis d'érablières (1 194) est resté stable depuis l'an 2000.

Domaine minier Au 31 mars 2002, le nombre de titres miniers qui ont été inscrits dans le registre pour l'exploration et l'exploitation des substances minérales s'élevait à 130 824. Ces titres couvrent une superficie de 6 millions d'hectares, ce qui représente une progression de 31 % par rapport à l'année précédente. Donc, la cible annuelle de 92 000 droits en vigueur, couvrant une superficie de 4,6 millions d'hectares, est dépassée.

L'entrée en vigueur de la nouvelle **Loi sur les mines** (novembre 2000) a grandement facilité l'acquisition des titres. Cela se reflète par le nombre de claims désignés sur carte qui dépasse déjà celui des claims jalonnés. On assiste aussi à une demande accrue du nombre de titres sur une base régulière et une accélération lorsqu'une découverte est annoncée. La ruée actuelle, résultant d'une récente découverte de roches porteuses de diamants dans le secteur des monts Otish, en est un bon exemple. Ainsi, du 17 décembre 2001 au 31 mars 2002, quelque 56 000 titres miniers ont été demandés alors que, historiquement, la moyenne annuelle sur neuf ans est d'environ 13 000.

Domaine énergétique La cible annuelle, qui était d'avoir en vigueur 201 droits, a été dépassée avec un résultat de 257 droits. Parmi ces droits octroyés, se trouvent : un bail d'exploitation de pétrole et de gaz naturel, deux baux d'exploitation de réservoirs souterrains, 52 baux ou contrats d'emmagasinage et 202 permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoirs souterrains.

L'écart à la hausse de 56 droits octroyés entre la cible et le résultat est attribuable aux interventions du Ministère. En effet, le Ministère a mis en œuvre, au cours de l'automne 2000, un programme d'acquisition de données géophysiques (550 000 $) de 98 km afin de mieux évaluer le potentiel en hydrocarbures de la région de Val-Brillant. Le Ministère a entrepris l'interprétation géologique de ce levé géophysique, car il a la responsabilité de donner une valeur ajoutée à l'information de base qu'il diffuse. En mai 2001, les résultats de ce levé ont été rendus publics lors de la conférence Minespace 2001. Ces résultats ont fait l'objet de vingt demandes de la part des compagnies d'exploration.

De même, en septembre 2001, le ministre des Ressources naturelles a annoncé l'exécution de nouveaux travaux afin de mieux évaluer le potentiel pétrolier et gazier du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Dans le cadre de la stratégie des régions ressources du discours sur le budget 2001-2002, le Ministère a disposé d'un montant de 600 000 $ pour la réalisation de ces levés géophysiques. À la suite de ces travaux, le Ministère a accordé plus de 60 nouveaux permis de recherche dans ces régions sur un territoire couvrant près de 1 200 000 hectares.

Domaine territorial À la fin de l'exercice financier 2001-2002, le nombre de droits en vigueur dans le domaine territorial s'élevait à 42 783, alors que le nombre prévu s'élevait à 43 000.

En 2001-2002, le Ministère a procédé à la révocation de 258 baux consentis aux gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (zec). Cette situation est tout à fait exceptionnelle et constitue la raison pour laquelle la cible 2001-2002 n'a pas été totalement atteinte.

Indicateur 14 *Nombre de régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté*

L'indicateur 14 se rapporte aux régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté, lequel intègre les vocations territoriales de conservation, de mise en valeur et d'utilisation du territoire, déterminées en fonction d'orientations et d'objectifs gouvernementaux.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir commencé la réalisation de deux projets pilotes.	Un projet pilote sur une nouvelle approche d'affectation du territoire public dans la région de Lanaudière a été entrepris. Les étapes sont achevées à 60%.

Commentaires Le Ministère a privilégié une démarche de concertation avec les partenaires gouvernementaux afin d'expérimenter une nouvelle approche d'affectation du territoire public. Les partenaires ont opté pour la réalisation d'un seul projet pilote, dans la région de Lanaudière. Le Ministère a ajusté le plan de travail à la suite de cette décision, ce qui n'interfère pas avec l'objectif visé.

La démarche de concertation devrait favoriser l'adhésion des intervenants directement visés par le plan gouvernemental d'affectation. L'application du nouveau concept permettra de diffuser une nouvelle génération de plans qui favorisera la cohérence des interventions sur le territoire public à l'égard de la mise en valeur et de la conservation des terres et des ressources.

Orientation 4 **Contribuer au respect de l'environnement.**

Objectif 7 Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.

Indicateur 15 *Taux de conformité à la réglementation du Ministère*

L'indicateur 15 a trait au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*, plus spécialement au nombre de paramètres conformes à la réglementation sur l'ensemble des paramètres vérifiés. Il porte également sur la **Loi sur les produits et les équipements pétroliers** en regard de la conformité des équipements par rapport aux exigences réglementaires.

Cibles 2001-2002	Résultats 2001-2002
Avoir atteint un taux de conformité de 83% des interventions forestières des industriels relativement au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*.	83%
Avoir atteint un taux de conformité de 70% pour les équipements pétroliers qui nécessitent un permis selon les termes de la Loi sur les produits et les équipements pétroliers.	89%

GRAPHIQUE **10** **Taux de conformité à la réglementation du Ministère, pour l'année financière 2001-2002**

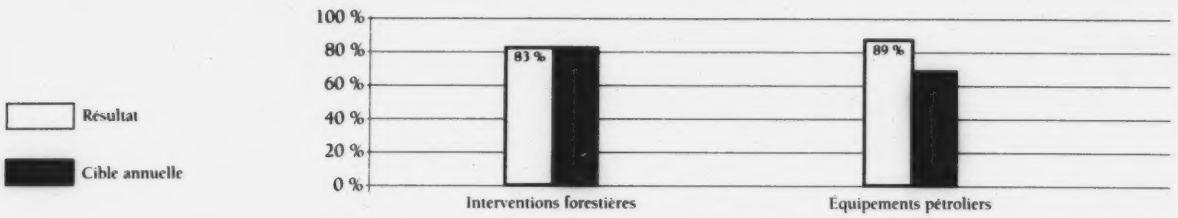

Commentaires

Interventions forestières

Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) vise à protéger l'ensemble des ressources du milieu forestier, à garantir la compatibilité des travaux d'aménagement forestier avec le *Plan d'affectation des terres du domaine de l'État* et à assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier. Afin d'assurer l'application du RNI, le Ministère a élaboré une méthode qui comporte plusieurs normes à vérifier. Comme il l'a fait en 2000-2001, le Ministère a vérifié 95 % (87 sur 92) des items établis dans le *Cahier des instructions relatives au suivi de l'application du RNI*.

En ce qui concerne les récoltes de 2000-2001 (en été et en hiver), un second cycle annuel complet a été vérifié pour l'ensemble des composantes du RNI. Ce cycle comprend les interventions forestières faites au cours d'une même année financière. Toutefois, leur vérification s'étend sur deux années financières. Ainsi, le taux global de conformité se situe à 83 %, soit 112 562 paramètres conformes sur 135 966 paramètres vérifiés. La cible annuelle de 83 % a été atteinte. Pour sa part, la vérification des travaux effectués durant l'été 2001 révèle un taux global de conformité de 86 %, soit 69 475 paramètres conformes sur 80 603 paramètres vérifiés.

Équipements pétroliers

L'indicateur 15 sert à évaluer annuellement le taux de conformité des équipements pétroliers par rapport aux exigences réglementaires de vérification.

La **Loi sur les produits et les équipements pétroliers** prévoit la vérification statutaire des équipements pétroliers à risque élevé selon les règles édictées dans la section IV du chapitre 3, lesquelles sont précisées dans le *Règlement sur les produits pétroliers*. Une vérification sur des équipements pétroliers donne lieu à deux types de document : soit un certificat de vérification lorsque ces équipements sont conformes aux protocoles de vérification, soit un avis de non-conformité lorsque ces équipements ne satisfont pas aux exigences de ces protocoles.

Entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002, le nombre de sites où l'on trouve des équipements pétroliers à risque élevé qui ont été vérifiés s'élève à 4 194. Un grand nombre de sites ont fait l'objet d'un avis de non-conformité. En effet, près de la moitié des sites visités (1 964 sites ou 47 %) présentait des non-conformités. Par contre, au cours de cette même période, bon nombre de ces sites non conformes ont fait l'objet des travaux nécessaires leur permettant d'obtenir un certificat de vérification. En date du 31 mars 2002, 3 749 sites sur les 4 194 sites visités avaient reçu un certificat de vérification, ce qui démontre un taux de conformité de 89 %.

La cible qui était de 70 % a donc été dépassée. L'écart entre la cible et le résultat s'explique par le mode de calcul de l'indicateur. Lors de la conceptualisation, l'indicateur visait à connaître le pourcentage de sites conformes à la suite de la première visite du vérificateur. Cette méthode de calcul délaissait invariablement les sites non conformes qui, en cours d'année, ont fait l'objet des correctifs nécessaires. La nouvelle méthode de calcul tient donc compte de tous les sites conformes à la fin de l'année, y compris ceux qui ont fait l'objet de correctifs.

Au terme du premier renouvellement de permis, de juin 2000 à avril 2002, l'ensemble du parc d'équipements pétroliers québécois aura été vérifié. D'une part, cela permet de supposer que le taux de conformité devrait s'améliorer avec le temps; d'autre part, la situation montre que le régime privé de vérification des équipements pétroliers à risque élevé satisfait aux objectifs.

Indicateur 16 *Pourcentage des interventions vérifiées*

L'indicateur 16 a trait au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (rencontre des industriels), au *Règlement sur les mines* (inspection des sites miniers) et au *Règlement sur les produits pétroliers* (vérification des équipements).

Cibles 2001-2002	Résultats 2001-2002
Avoir rencontré 100 % des industriels dont le taux de conformité au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* est inférieur à 75 %.	77 %
Avoir atteint un taux de 65 % de sites miniers inspectés pour en vérifier la conformité par rapport à la réglementation.	35,4 %
Avoir atteint un taux de vérification de 85 % des équipements pétroliers dont le site doit être vérifié selon les termes du *Règlement sur les produits pétroliers*.	89 %

GRAPHIQUE **11** **Pourcentage des interventions vérifiées, pour l'année financière 2001-2002**

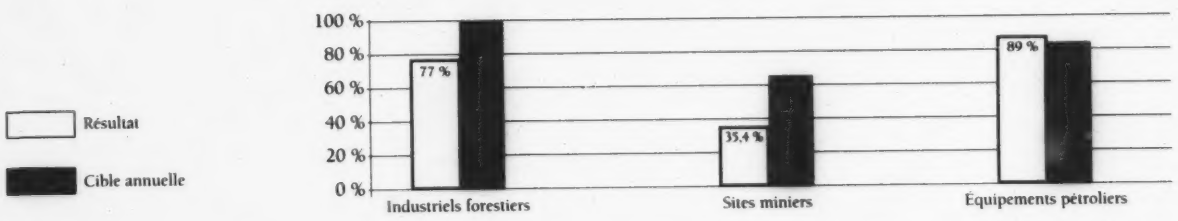

Commentaires

Industriels forestiers Depuis 1998-1999, le Ministère vérifie si les interventions faites en forêt par les industriels sont conformes au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI). En 2000-2001, le Ministère a conçu un modèle de rapport d'évaluation des industriels par aire commune. Considérant que l'approche privilégiée est basée sur la responsabilisation des industriels, le Ministère a tenu, sur une base expérimentale, des rencontres avec les industriels pour les sensibiliser aux résultats atteints et les inciter, le cas échéant, à élaborer un plan d'amélioration.

En 2001-2002, cette manière de procéder a été étendue à toute l'organisation afin de déterminer les aires communes où le Ministère devait porter une attention particulière du fait que les industriels obtenaient un taux de conformité au RNI inférieur à 75 %. Le présent indicateur vise donc à démontrer dans quelle mesure le Ministère a effectivement rencontré les industriels ayant obtenu un taux de conformité plus faible que le taux moyen observé chez les autres industriels. Le résultat représente le taux de réalisation des rencontres tenues avec les industriels par rapport au total des rencontres prévues. Ces rencontres visent à convenir des correctifs et des améliorations à apporter dans le cadre de leurs futures interventions forestières.

Ainsi, pour des travaux accomplis au cours de l'hiver 1999-2000 et pendant l'été 2000, le Ministère a observé 22 cas qui exigeaient une rencontre. Il a tenu 17 rencontres avec les industriels, soit un taux de réalisation de 77 %. En cette première année d'application, la cible qui consistait à avoir rencontré 100 % des industriels, n'a pas été atteinte; le Ministère mettra en place un plan d'amélioration afin d'atteindre, en 2002-2003, la cible fixée.

Sites miniers L'indicateur 16 permet de mesurer, parmi les sites dont les plans ont été approuvés, le pourcentage de ceux qui ont fait l'objet d'une inspection pour en vérifier la conformité par rapport à la réglementation.

Au total, 88 sites miniers sont dénombrés au Québec; parmi eux, 79 ont un plan de restauration approuvé par le Ministère. De ces derniers, 28 ont été inspectés au moins une fois en 2001-2002, pour un taux d'inspection de 35,4 %. La cible de 65 % n'a pas été atteinte.

L'écart s'explique par le fait que :

- neuf sites n'ont pas fait l'objet d'une visite depuis 2000-2001, puisque aucun changement majeur pouvant justifier une inspection n'est survenu dans leurs activités minières en 2001-2002;
- l'analyse de quatre dossiers particulièrement complexes et prioritaires d'un point de vue environnemental a monopolisé une grande partie de l'équipe travaillant à la restauration des sites miniers.

Équipements pétroliers L'indicateur 16 permet d'évaluer la proportion du parc d'équipements pétroliers qui a été effectivement vérifiée annuellement par rapport à celle qui nécessitait une vérification statutaire. Le *Règlement sur les produits pétroliers* prévoit la vérification statutaire des équipements pétroliers à risque élevé selon les règles édictées dans la section I du chapitre 2.3. Le régime de vérification suppose l'examen initial et, par la suite, l'examen périodique du parc d'équipements pétroliers à risque élevé selon une fréquence qui varie en fonction de la nature des équipements visés et des produits qui y sont contenus.

Entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002, le nombre de sites avec des équipements pétroliers à risque élevé devant être vérifiés s'élevait à 5 353. En majorité, ces sites faisaient l'objet d'un renouvellement de leur permis d'utilisation. Les autres occasionnaient soit de nouvelles installations, soit des programmes privés de vérification. Au cours de cette période, 4 741 sites (dont 547 sites sous programme privé, soit 12 %) ont été vérifiés, ce qui équivaut à un taux de vérification de 89 %. La cible qui était de 85 % a donc été atteinte. Le délai de 12 mois, dont dispose le titulaire pour faire vérifier ses équipements, apparaît ainsi convenable.

Au terme du premier renouvellement de permis, de juin 2000 à avril 2002, l'ensemble du parc d'équipements pétroliers québécois aura été vérifié. Cela permet de supposer que le pourcentage d'interventions vérifiées devrait s'améliorer avec le temps, dans la mesure où de plus en plus de sites auront été visités. De même, le résultat de l'indicateur 16 montre que le régime privé de vérification des équipements pétroliers à risque élevé fonctionne convenablement, même plus encore.

Objectif 8 Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques.

Indicateur 17 *Taux de réalisation des engagements du Ministère se rapportant au Plan d'action québécois sur les changements climatiques*

L'indicateur 17 se rapporte aux quatre engagements du Ministère inscrits dans le *Plan d'action québécois sur les changements climatiques* et se présentant de la manière suivante :

1. consolidation du réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers afin de comprendre leur fonctionnement, les facteurs qui influent sur leur productivité et sur leur bilan de carbone;

2. mise en oeuvre d'un programme de plantation d'espèces à croissance rapide dans les friches peu propices à l'agriculture;

3. renforcement du *Programme ÉcoGESte*;

4. contribution au financement de divers projets de recherche, de développement et de démonstration.

Cibles 2001-2002	Résultats 2001-2002
Avoir réalisé 100 % des engagements relatifs au secteur forestier.	Résultat non quantifiable
Avoir réalisé 100 % des engagements relatifs au *Programme ÉcoGESte*.	100 %
Avoir réalisé 90 % des engagements relatifs au financement de projets.	95 %

GRAPHIQUE 12

Taux de réalisation des engagements du Ministère se rapportant au *Plan d'action québécois sur les changements climatiques*, pour l'année financière 2001-2002

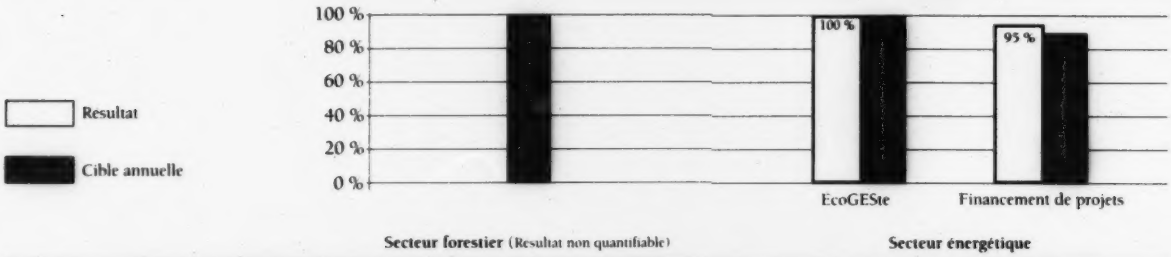

Commentaires

Secteur forestier

Le Secteur des forêts contribue à deux engagements prévus dans le *Plan d'action québécois sur les changements climatiques*.

Le premier engagement a trait à la consolidation du réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers afin de comprendre leur fonctionnement et de déterminer les facteurs qui influent sur leur productivité et sur leur bilan de carbone. Sur ce chapitre, certaines actions ont été accomplies dans le cadre des activités courantes; notamment, l'élaboration de protocoles d'acquisition de connaissances sur les effets des interventions humaines (plantation et travaux forestiers) sur le bilan de carbone dans les friches et les forêts.

Le second engagement porte sur la mise en œuvre d'un programme de plantation d'espèces à croissance rapide dans les friches peu propices à l'agriculture. À cette fin, le Ministère a entrepris l'établissement des besoins en infrastructures et en matériel pour produire ces espèces et il a commencé à déterminer la capacité de production, à court terme, de ces espèces par les pépinières québécoises. Par ailleurs, cet engagement fait partie des intrants développés dans le cadre du projet de politique sur le rendement accru amorcé depuis l'an 2000.

Secteur énergétique

Dans le *Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques*, il est prévu de restructurer le *Programme ÉcoGESte* de façon à ce que les mesures volontaires mises de l'avant puissent être diffusées et les bonnes performances et leurs responsables, reconnus. Avec trois activités menées à terme, parmi lesquelles la remise du prix ÉcoGESte, et cinq activités en cours de réalisation, la cible d'un taux de réalisation de 100 % est atteinte.

L'engagement relatif au financement de projets consiste à accentuer les efforts de recherche et de développement dans le domaine des changements climatiques, par l'entremise du *Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie* (PADTE).

L'indicateur 17 est défini à l'aide de la variable suivante : proportion de projets du PADTE qui ont des répercussions sur les changements climatiques. En 2001-2002, cette proportion s'est établie à environ 37 projets sur 39, pour un résultat de 95 %. Le résultat obtenu en 2001-2002 dépasse la cible de 90 %.

La plupart des projets du PADTE portent sur le développement des énergies renouvelables. Ils ont une incidence directe sur la réduction des effets polluants de la consommation d'énergie et, par le fait même, ils correspondent à des efforts de réduction des gaz à effet de serre et de mitigation des changements climatiques.

Orientation 5 **Offrir des services de qualité aux citoyens.**

Objectif 9 Améliorer les services à la clientèle.

Indicateur 18 *Pourcentage des services accessibles dans Internet*

L'indicateur 18 correspond à la proportion des services qui s'adressent directement à la clientèle du Ministère et qui sont disponibles en mode électronique.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir élaboré la définition des produits et des services et instauré la mesure.	L'architecture d'entreprise ministérielle est élaborée et la mesure est opérationnelle.

Commentaires Au cours de l'hiver 2002, le Secrétariat du Conseil du trésor a déposé ses orientations relativement à l'architecture d'entreprise gouvernementale. Cette dernière vise à illustrer l'organisation de la prestation électronique de services de l'État relativement aux impacts sur les processus et sur les ressources informationnelles. Dans cette foulée, le Ministère a défini son architecture d'entreprise ministérielle. Les autorités gouvernementales ont été consultées pour établir la contribution du Ministère à l'architecture d'entreprise gouvernementale.

Ainsi, 54 produits ou services s'adressant directement à la clientèle du Ministère ont été retenus pour qu'ils deviennent disponibles en mode électronique d'ici à 2004. La majorité de ces produits ou services représente des services spécifiques fournis par les différents secteurs d'activité du Ministère à des groupes de clientèle diverse. L'architecture d'entreprise ministérielle détermine également les collaborations à l'architecture d'entreprise gouvernementale, parmi lesquelles la participation au projet de portail de démarrage d'entreprise piloté par le ministère de l'Industrie et du Commerce, et les collaborations à l'actualisation du *Plan géomatique du gouvernement du Québec*.

La cible pour 2001-2002, *avoir élaboré la définition des produits et services et instauré la mesure*, est atteinte.

Depuis trois ans, le Ministère est très actif dans le déploiement de ses services en ligne. Du côté du commerce électronique, on dénombre sept services opérationnels au 31 mars 2002; trois projets sont en voie d'être achevés. Le pourcentage des services accessibles dans Internet est de 44 %, soit 24 produits ou services en ligne sur une possibilité de 54.

Au cours de l'année, le Ministère s'est distingué pour la qualité des projets réalisés dans le domaine de la prestation électronique de services, notamment avec le *Système GESTIM* qui a été lauréat, en octobre 2001, au concours national Distinction 2001. Le *Système Mesubois* a également été reconnu au Gala du Commerce électronique en novembre 2001.

Indicateur 19 *Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services* (en lien avec les principes inscrits dans la *Déclaration de services aux citoyens)*

L'indicateur 19 porte sur les dimensions suivantes qui sont liées à la prestation de services :

- accessibilité et diligence;
- courtoisie et respect;
- confidentialité et sécurité;
- simplicité et fiabilité;
- efficacité et compétence.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir mesuré la satisfaction de la clientèle qui aura exprimé sa perception à l'égard de la qualité des services.	La satisfaction de la clientèle a été mesurée. Le taux de satisfaction moyen est de 89 % (clientèle très satisfaite et satisfaite).

GRAPHIQUE **13** **Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services, pour l'année financière 2001-2002**

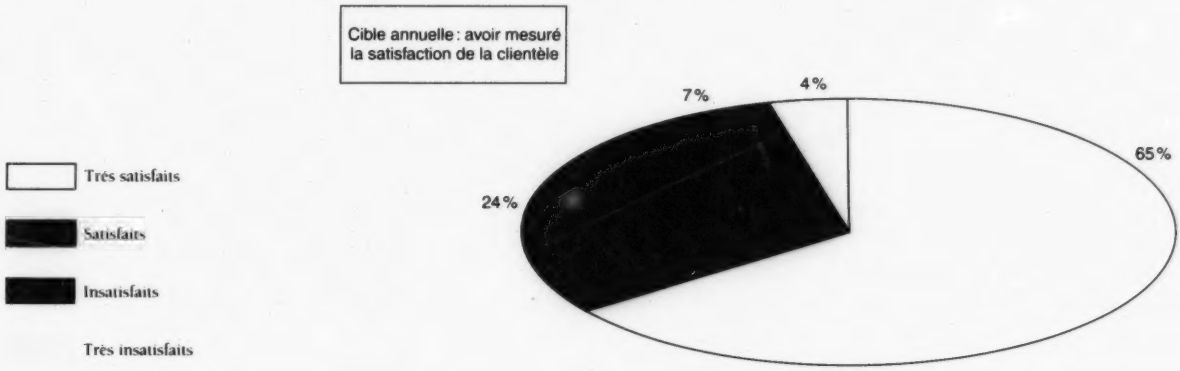

Commentaires Les résultats sont tirés de 84 formulaires « Votre opinion » attachés au dépliant de la *Déclaration de services aux citoyens* et remplis par ces derniers. Le formulaire est disponible depuis avril 2001 dans l'ensemble des points de service ainsi que dans le site Internet du Ministère.

Les citoyens sont, en moyenne, très satisfaits (65 %) ou satisfaits (24 %) des services reçus. Ces résultats représentent une tendance qui sera bonifiée, au cours de la prochaine année, par l'utilisation de moyens additionnels qui permettront d'avoir un état de la situation plus précis, par type de clientèle.

Indicateur 20 *Taux de respect des délais de service* (en lien avec les objectifs de délai inscrits dans la *Déclaration de services aux citoyens)*

Pour l'année 2001-2002, il s'agit du nombre de fois où les délais ont été respectés par rapport au nombre d'occurrences : délais de réponse aux appels téléphoniques, d'attente aux comptoirs de service, de réponse à une plainte écrite (accusé de réception). Les normes des autres délais relatifs à la *Déclaration de services aux citoyens* feront l'objet d'une mesure à compter d'avril 2002.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir mesuré les délais de service.	Les mécanismes ont été mis en place et les mesures ont été effectuées pour les trois délais de service.

GRAPHIQUE **14**

Taux de respect des délais de service, pour l'année financière 2001-2002 (en lien avec les objectifs inscrits dans la *Déclaration de services aux citoyens*)

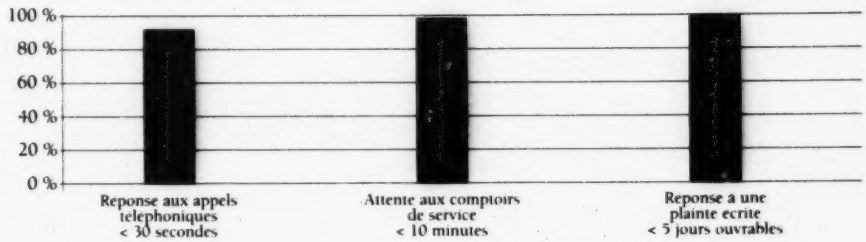

Commentaires

Réponse aux appels téléphoniques

La cible fixée consistait à instaurer la mesure des délais de service, ce qui a été réalisé. Les résultats mesurés proviennent d'une enquête téléphonique menée en mars et en avril 2002 auprès d'un échantillonnage des unités administratives qui publient leurs numéros dans les annuaires téléphoniques du Québec.

Ainsi, le délai de réponse à un appel téléphonique est calculé à compter de la première sonnerie, jusqu'au moment où un service de réception automatisée, ou une personne, prend l'appel. Le délai de réponse obtenu pour les deux types de réponse est inférieur à 30 secondes dans 92,8 % des cas.

Par ailleurs, dans le cas d'une prise d'appel automatisée, le délai de 30 secondes pour parler à un représentant du Ministère, une fois la fonction « 0 » utilisée, a été respecté dans 85 % des situations.

Attente aux comptoirs de service

Chaque unité administrative en contact avec la clientèle a calculé, par échantillonnage, le délai d'attente des visiteurs. Ainsi, au dernier trimestre, 99,9 % des visiteurs ont été accueillis en 10 minutes et moins dans les bureaux du Ministère. De façon générale, les citoyens qui se sont présentés aux comptoirs de service du Ministère ont attendu deux minutes et moins dans 99 % des cas. Le délai d'attente moyen a été d'une minute.

Réponse à une plainte écrite (accusé de réception)

En 2001-2002, les unités administratives ont reçu quatre plaintes reliées à la *Déclaration de services aux citoyens*. Le délai de réponse à ces plaintes a été inférieur à cinq jours dans tous les cas.

Indicateur 21 *Pourcentage des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du Ministère*

L'indicateur 21 a trait au nombre de bureaux régionaux et locaux du Ministère qui offrent des références à la clientèle sur l'ensemble des services, par rapport à l'ensemble de ces bureaux.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir instauré les mécanismes permettant la mise sur pied de l'approche client et la mesure de celle-ci.	Mise en place d'un système d'information dans l'intranet ministériel et sensibilisation du personnel de première ligne.

Commentaires

- Un réseau de répondants en matière de service à la clientèle a été constitué au sein du Ministère.
- Le *Répertoire des programmes et services du gouvernement du Québec* a été adopté comme outil privilégié pour permettre à l'ensemble des unités administratives de donner de l'information générale sur les produits et services du Ministère.
- La révision des 107 fiches d'information actuelles du Ministère, qui figurent au répertoire, a été amorcée.
- Un lien rapide vers le répertoire a été créé dans l'intranet du Ministère.
- La sensibilisation du personnel à l'utilisation du répertoire a été entreprise. Elle sera accentuée en 2002, une fois la révision des fiches d'information terminée.

Objectif 10 Assurer le maintien de l'expertise du Ministère.

Indicateur 22 *Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel*

L'indicateur 22 se rapporte au degré d'investissement consacré par le Ministère à la formation du personnel pour les frais d'inscription et les salaires des personnes inscrites à des activités de formation.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir consacré 2 % de la masse salariale annuelle à la formation du personnel.	2,5 %

GRAPHIQUE **15**

Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, pour l'année financière 2001-2002

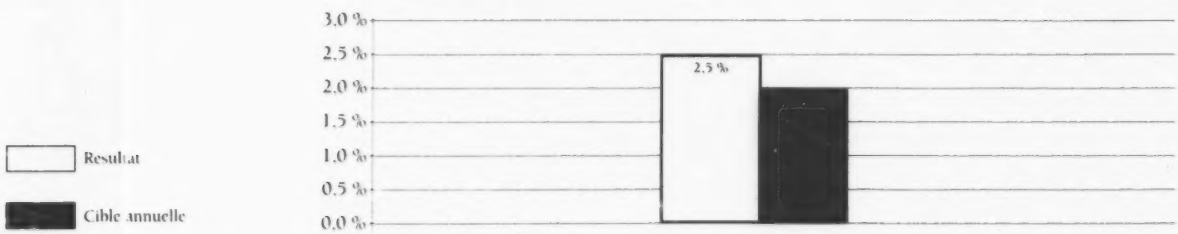

Commentaires En 2001-2002, 2,5 % de la masse salariale annuelle a été consacrée à la formation du personnel. La cible annuelle, fixée à 2 %, a été dépassée.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Ministère a mis au point un système afin de permettre à chaque unité administrative de saisir et de suivre son investissement pour la formation du personnel. Cette application permet également de faire l'appariement entre les investissements et les orientations du *Plan stratégique 2001-2004*. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, l'investissement de 2,5 % de la masse salariale par orientation stratégique se répartit comme suit :

GRAPHIQUE **16** **Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel, par orientation stratégique, pour l'année financière 2001-2002**

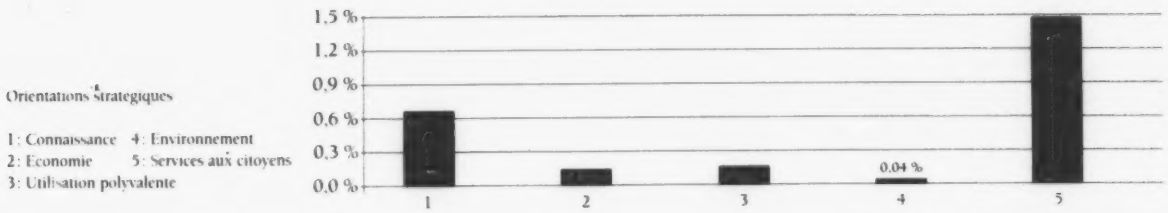

Indicateur 23 *Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail*

L'indicateur 23 traite du nombre de personnes recrutées au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail par rapport à l'ensemble des personnes recrutées par le Ministère au cours de l'année.

Cible 2001-2002	Résultat 2001-2002
Avoir maintenu un taux annuel de 50 % de personnes recrutées au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail.	85 %

GRAPHIQUE **17** **Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail, pour l'année financière 2001-2002**

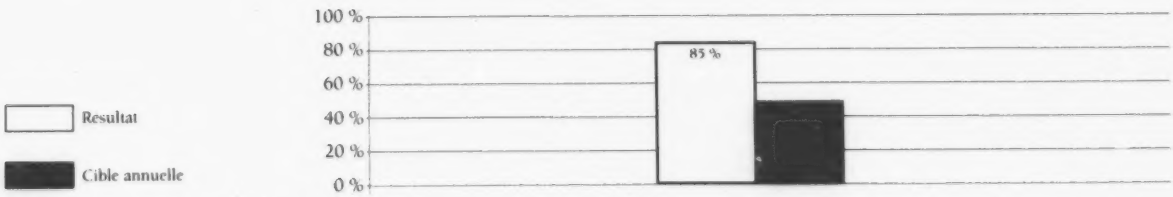

Commentaires Le Ministère privilégie le recrutement de personnes dont l'aptitude a été déclarée à la suite de concours de recrutement avec exigence minimale (aucune expérience de travail ou étudiant sortant). Cependant, l'affectation, la mutation et la promotion sont considérées avant le recours au recrutement. Le recrutement représente 43,1 % de tous les modes de dotation.

Il est important de noter que l'embauche de personnes dont le nom figure sur les listes de déclaration d'aptitudes, publiées à la suite de la tenue de concours réservés au personnel occasionnel, est considérée comme du recrutement avec exigence minimale. L'entrée en vigueur de ces listes de déclaration d'aptitudes, au cours de la dernière année, explique en grande partie l'augmentation de la performance du Ministère en ce qui concerne l'indicateur 23.

Pour la période 2001-2002, le nombre de personnes recrutées s'élève à 232. Parmi elles, 198 l'ont été avec exigence minimale, soit 85 % des personnes recrutées. La cible de 50 % a donc été dépassée. Environ 70 % de ces personnes recrutées avec exigence minimale ont été choisies à partir des listes de déclaration d'aptitudes des concours réservés. Ce sont donc 137 employés occasionnels qui ont été nommés à des emplois réguliers.

Les hommes et les femmes représentent respectivement 54 % et 46 % des personnes recrutées avec exigence minimale. Quant aux groupes d'âge, parmi ces personnes recrutées, 49 % de celles-ci ont 35 ans ou moins, soit 114 nominations. Au regard de la répartition régionale, toutes les régions ont dépassé la cible de 50 %. Dans la région administrative de Québec, il y a eu 153 nominations de personnes recrutées avec exigence minimale, ce qui représente 66 % des dossiers de recrutement.

PARTIE 5

Les ressources du Ministère

Les ressources humaines

Sur le chapitre de l'effectif, le Ministère a maintenu, en 2001-2002, le seuil autorisé à 3 483 employés, équivalent temps complet (ETC), ce qui représente une diminution de 21 ETC, comparativement à l'effectif autorisé l'année précédente.

TABLEAU 3

Répartition de l'effectif autorisé selon les domaines d'activité en 2001-2002[1]

Domaines d'activité	Années-personnes		Total	
	Employés permanents	Employés occasionnels	2001-2002	2000-2001
Territoire	799	101	900	909
Forêts	1 345	441	1 786	1 791
Mines	231	15	246	245
Énergie	91	5	96	97
Administration	436	19	455	462
TOTAL	**2 902**	**581**	**3 483**	**3 504**

1. Inclut l'effectif lié aux fonds spéciaux.

Au cours de l'année 2001-2002, le Ministère a mis en place un *Programme de formation sur le service à la clientèle* à l'intention du personnel directement en relation avec le citoyen, en conformité avec le *Plan d'amélioration des services à la clientèle*.

Afin de mieux comptabiliser ses investissements en formation, le Ministère a conçu un outil de suivi qui permet de cerner les efforts de formation dans chaque secteur d'activité, le tout en relation avec les orientations du plan stratégique. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002, le Ministère a comptabilisé son investissement par le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation du personnel.

En réponse au phénomène de recrutement de main-d'œuvre, un programme d'accueil ministériel a été mis au point afin de faciliter l'intégration du nouveau personnel et d'accompagner les gestionnaires dans leur responsabilité à l'égard de leur soutien à cette intégration. De plus, dans le but de permettre le transfert de connaissances aux nouveaux employés et de maintenir, par le fait même, l'expertise au Ministère, un programme de mentorat, conçu par le Secrétariat du Conseil du trésor, a été mis en place par le Ministère afin de faciliter l'intégration du personnel recruté.

Le Ministère a élaboré un document de réflexion personnelle et de groupe sur la reconnaissance au travail. Il est intervenu auprès d'unités administratives, de comités sectoriels et de comités de direction sur l'organisation du travail afin

d'animer une douzaine d'ateliers de réflexion sur la reconnaissance au travail et de sensibilisation à cette question. Par ailleurs, la quatrième reprise de la *Consultation ministérielle des employés sur la gestion interne au Ministère* a eu lieu au cours de l'automne 2001. Les résultats de cette consultation ont été livrés aux gestionnaires. Ils leur permettront d'élaborer, avec le personnel, des pistes d'amélioration.

Dans le domaine de la santé au travail, le Ministère a adopté, en mars 2002, la *Politique ministérielle sur la santé des personnes au travail*. Cette politique fournit un cadre général de gestion en matière de santé physique et mentale, de sécurité, d'aide aux personnes, de prévention et de traitement des situations de violence et de harcèlement. Un plan d'action triennal est inclus dans cette politique.

En 2001-2002, le Ministère a terminé la mise en place des moyens et des modalités visant à renforcer la confidentialité des renseignements personnels liés aux absences pour invalidité, notamment en centralisant les diagnostics médicaux auprès de personnes désignées. Enfin, les activités préventives et curatives se sont poursuivies en matière de santé et sécurité au travail, de même que dans le domaine de l'aide aux personnes.

Le bilan financier de l'exercice 2001-2002

La présentation des résultats financiers du Ministère pour l'année 2001-2002 diffère de celle des exercices antérieurs. En 2000-2001, les données financières étaient basées sur les revenus nets et elles tenaient compte uniquement des dépenses financées par des crédits budgétaires. En 2001-2002, l'ensemble des ressources financières générées et utilisées par le Ministère est pris en considération dans l'accomplissement des activités liées à sa mission. D'une part, les revenus sont présentés au « brut » en regroupant, notamment, les redevances, les revenus des fonds spéciaux ainsi que les contributions reçues de l'industrie. D'autre part, les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées tant par le Ministère que par les fonds spéciaux pour accomplir l'ensemble des activités du portefeuille ministériel, et elles incluent les crédits accordés relativement aux travaux sylvicoles et aux pertes des entreprises minières.

Toutefois, les résultats financiers des organismes suivants sont exclus du présent rapport annuel de gestion : Agence de l'efficacité énergétique, Hydro-Québec, Régie de l'énergie, Société de développement de la Baie James et Société nationale de l'amiante. En effet, ces organismes sont tenus de présenter leur propre rapport annuel au ministre, en vue du dépôt à l'Assemblée nationale.

Les résultats présentés sont des données provisoires en date du 31 mai 2002.

Les résultats globaux

TABLEAU 4 **Revenus du Ministère**

	2001-2002 (M$)	2000-2001[1] (M$)
Droits et permis	378,6	484,5
Revenus autonomes	91,1	92,6
Contributions de l'industrie	82,5	69,1
TOTAL	**552,2**	**646,2**
Variation	(94,0)	

1. Les données ont été ajustées à des fins de comparaison sur une base annuelle comparable.

TABLEAU 5

Dépenses du Ministère

Domaines d'activité	2001-2002 (M$)	2000-2001[1] (M$)
Territoire	81,4	69,8
Forêts	481,0	504,5
Mines	52,8	57,8
Énergie	45,0	51,3
Administration	36,9	37,6
TOTAL	**697,1**	**721,0**
Variation	(23,9)	

1. Les données ont été ajustées à des fins de comparaison sur une base annuelle comparable.

Les revenus

Les revenus de l'exercice 2001-2002 totalisent 552,2 millions de dollars. Près de 69 % de ces revenus, soit 378,6 millions de dollars, proviennent de redevances versées pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières et hydrauliques. Les revenus autonomes s'élèvent à 91,1 millions de dollars et ils se répartissent de la façon suivante :

- Ministère des Ressources naturelles : 17,8 millions de dollars;
- Fonds forestier : 1,3 million de dollars;
- Fonds d'information foncière : 69,7 millions de dollars;
- Fonds d'information géographique : 2,3 millions de dollars.

Enfin, les contributions de l'industrie à l'égard du Fonds forestier ont atteint 82,5 millions de dollars.

TABLEAU 6

Revenus du Ministère, par domaine d'activité

Domaines d'activité	2001-2002 (M$)	%
Territoire	83,4	15,1
Forêts	363,2	65,8
Mines	30,5	5,5
Énergie	72,6	13,1
Administration	2,5	0,5
TOTAL	**552,2**	**100**

La variation de 94,0 millions de dollars des revenus entre les exercices 2000-2001 et 2001-2002, présentée dans le tableau 4, s'explique principalement par :

- une réduction de 105,9 millions de dollars des redevances perçues à l'égard des droits de coupe;
- une augmentation des contributions de l'industrie forestière de 13,4 millions de dollars;
- une réduction de 1,5 million de dollars attribuable à diverses variations mineures.

Les dépenses Les dépenses de l'exercice 2001-2002 totalisent 697,1 millions de dollars dont 69 % sont affectés au domaine des forêts.

TABLEAU 7 **Dépenses du Ministère, par domaine d'activité**

Domaines d'activité	2001-2002 (M$)	%
Territoire	81,4	11,7
Forêts	481,0	69,0
Mines	52,8	7,6
Énergie	45,0	6,4
Administration	36,9	5,3
TOTAL	**697,1**	**100**

Comme le tableau suivant le démontre, les dépenses du Ministère sont pourvues par diverses sources de financement qui tiennent compte, notamment, de la relation d'affaires particulière que le Ministère entretient avec les différents acteurs du milieu des ressources naturelles.

TABLEAU 8 **Répartition des ressources financières disponibles**

Sources de financement	2001-2002 (M$)
Crédits votés	
– Ministère des Ressources naturelles	252,9
– Ministère des Régions	18,2
– Ministère des Finances	2,3
	273,4
Crédits sur redevances	
– Travaux sylvicoles	121,8
– Récupération des bois	11,3
– SOPFIM et SOPFEU	22,4
– Programme de mise en valeur	41,2
– Pertes des entreprises minières	3,8
	200,5
Fonds spéciaux	
– Fonds forestier	149,0
– Fonds d'information foncière	50,6
– Fonds d'information géographique	2,3
	201,9
Contribution de l'industrie SOPFIM/SOPFEU	21,3
TOTAL	**697,1**

GRAPHIQUE **18** **Répartition des sources de financement du Ministère, pour l'année financière 2001-2002**

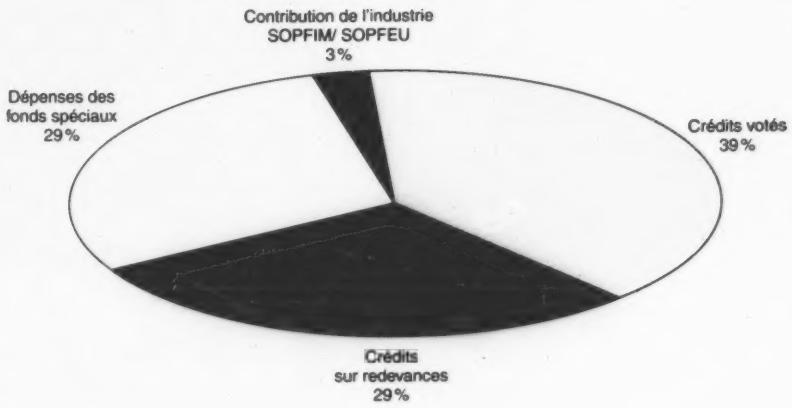

La variation des dépenses de 23,9 millions de dollars entre les exercices 2000-2001 et 2001-2002, présentée dans le tableau 5, est attribuable à :

- une augmentation de 9,2 millions de dollars des dépenses liées à l'entretien et à l'amortissement des systèmes informatiques;
- une augmentation de 6,8 millions de dollars pour des interventions à l'égard des contrôles forestiers et de la lutte contre les insectes et les feux de forêts;
- une augmentation de 4,5 millions de dollars relativement à l'indexation de la rémunération;
- une réduction de 33,5 millions de dollars en ce qui concerne les travaux sylvicoles et autres crédits;
- une diminution de 6,5 millions de dollars des crédits pour les pertes des entreprises minières;
- une diminution de 5,5 millions de dollars par la révision du mode de financement des travaux relatifs à l'extension du réseau gazier;
- d'autres variations mineures représentant globalement une augmentation de 1,1 million de dollars.

Les investissements Au cours de l'exercice 2001-2002, les investissements du Ministère ont totalisé 57,6 millions de dollars. Les investissements sont présentés par catégorie dans le tableau suivant en distinguant ceux qui ont été faits par des fonds spéciaux. La hausse de 1,0 million de dollars est attribuable essentiellement au développement de systèmes informatiques.

TABLEAU 9 **Investissements du Ministère, pour l'année financière 2001-2002**

Catégories d'immobilisations	Investissements (M$) MRN	Fonds forestier	Fonds d'information foncière	Fonds d'information géographique	Total 2001-2002	Total 2000-2001
Terrains	—	0,1	—	—	0,1	0,1
Bâtiments	0,9	0,2	—	—	1,1	0,6
Matériel et équipement						
– Véhicules	0,5	1,0	—	—	1,5	2,6
– Équipement informatique	2,5	1,0	—	0,1	3,6	7,4
– Équipement spécialisé	0,2	0,3	—	—	0,5	0,6
Développement informatique	5,8	2,6	25,2	—	33,6	28,6
Réseaux complexes	—	—	17,2	—	17,2	16,7
TOTAL	9,9	5,2	42,4	0,1	57,6	56,6

La tarification

Au cours de l'année 2001-2002, un comité de travail ministériel a poursuivi ses activités dans le but de doter le Ministère de l'encadrement requis pour guider ses actions et faciliter sa reddition de comptes en matière de tarification. Des consultations ont été faites auprès d'intervenants du Ministère et d'autres ministères. Les travaux du comité ont permis d'établir un cadre de référence en matière de tarification. Un plan d'action pour harmoniser les façons de faire a aussi été préparé.

Au cours de l'année 2002-2003, la réalisation de ce plan d'action devrait permettre au Ministère d'atteindre son objectif visant à se doter de l'encadrement requis en matière de tarification.

L'utilisation des fonds accordés à Innovation-Papier

Innovation-Papier, un organisme sans but lucratif, a été mis sur pied à la fin de l'année financière 1999-2000. Il a pour mission de promouvoir et d'appuyer, au Québec, le développement de l'industrie des pâtes et papiers en contribuant financièrement à la réalisation de projets de modernisation structurants majeurs, afin de préserver l'activité économique générée par ce secteur. Pour ce faire, l'organisme a reçu, en mars 2000, le versement d'une contribution de 100 millions de dollars de la part du Ministère. Ce dernier a augmenté cette contribution de 30 millions de dollars en 2001-2002, dont 11 millions de dollars ont été versés durant ce même exercice financier.

Les projets admissibles doivent viser une usine dont la compétitivité et la rentabilité devraient être améliorées afin d'en assurer la viabilité à long terme. L'aide offerte par Innovation-Papier pour de tels projets prend la forme d'une subvention allant jusqu'à 15 % des dépenses directement liées au projet (équipement, bâtiment, frais d'ingénierie, etc.). Octroyée en vertu du *Programme Faire*, cette aide complète celle donnée par Investissement-Québec, représentant elle-même un maximum de 10 % des dépenses admissibles.

En 2001-2002, Innovation-Papier a travaillé à deux dossiers majeurs et complexes qui représentent des investissements générés de près de 500 millions de dollars chacun. L'un d'eux a reçu une aide financière de 58,8 millions de dollars. Il s'agit du projet d'implantation d'une nouvelle machine pour la production de papier couché n° 5 ultra-léger à l'usine Wayagamack de Trois-Rivières. Le second est le projet de conversion de l'usine de papier journal de Chandler au papier

couché nº 4 haute brillance, pour lequel le promoteur s'est vu confirmer une aide financière de 57,9 millions de dollars sur la base du plan d'affaires déjà soumis.

Outre les projets Wayagamack et Chandler, Innovation-Papier a consenti, en 2000-2001, une aide financière de 3,1 millions de dollars à la compagnie J. Ford pour un projet de modernisation de 23 millions de dollars à l'usine de papiers de Portneuf.

L'ensemble de ces trois projets totalise des engagements financiers de près de 120 millions de dollars et permettra la création de 369 nouveaux emplois, en plus d'en consolider 625 autres.

Les ressources informationnelles

En 2001-2002, le Ministère a consenti des investissements importants en ressources informationnelles, notamment pour améliorer l'accessibilité de ses services en commerce électronique dans son site Internet. Ainsi, les entreprises et les citoyens peuvent maintenant faire des transactions et des paiements électroniques dans leurs échanges avec le Ministère. Actuellement, sept prestations de services sont opérationnelles dans le Secteur des mines, le Secteur de l'information foncière et le Secteur des forêts.

De plus, l'accessibilité à l'ensemble des services du Ministère de même que les références à ces derniers se sont accrues. Le portail Internet est, pour sa part, en voie de révision dans une approche de services intégrés pour l'information et l'accès aux services transactionnels.

Sur le plan de la sécurité des ressources informationnelles et de la protection des renseignements personnels, plusieurs améliorations ont été apportées. D'abord, un mandat d'audit de sécurité relatif au commerce électronique a débouché sur le rehaussement des standards de protection de nos infrastructures. Par ailleurs, l'instauration de la *Politique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* a été l'occasion de sensibiliser tout le personnel informatique à cet enjeu stratégique. Un registre d'autorité en matière de sécurité a aussi été mis en place et le volet sécurité des applications Internet a été renforcé.

Enfin, le Ministère se distingue relativement à la numérisation des données de connaissance. Un centre de numérisation ultra-spécialisé apporte une valeur ajoutée au fonds documentaire du Ministère. Les données de connaissance numérisées sont diffusées dans le Web par les différentes applications. Ainsi, le Ministère, représenté par Géologie Québec, a signé une entente pour exporter ce savoir-faire en Bolivie.

PARTIE 6

L'application des politiques gouvernementales

L'accès à l'égalité en emploi

Le Ministère des ressources naturelles a utilisé 56 % des occasions qui lui étaient offertes de nommer des membres des groupes cibles à des emplois réguliers. Ainsi, des 59 personnes dont la candidature a été proposée au Ministère, 33 présentaient les caractéristiques des groupes cibles et ont été nommées à des postes. Malgré cela, le Ministère, avec un résultat de 4,75 %, n'atteint pas la cible gouvernementale de 25 % d'embauche de personnes membres de groupes cibles. Même si toutes les occasions d'embauche avaient été utilisées, le bassin potentiel (16 %) de candidats membres des groupes cibles présents sur les listes de déclaration d'aptitudes ne permettrait pas d'atteindre la cible gouvernementale.

Voici quelques statistiques d'embauche :

- 199 employés réguliers ont été embauchés. Parmi eux, douze (6 %) appartiennent aux groupes cibles identifiés, soit onze personnes membres de communautés culturelles, incluant trois femmes et un anglophone;
- 416 employés occasionnels ont été embauchés. Parmi eux se retrouvent onze personnes membres de communautés culturelles et trois femmes autochtones;
- 80 étudiants ont fait leur stage d'études au Ministère au cours de l'année. Parmi eux, on retrouve cinq membres de communautés culturelles et une femme;
- globalement, le taux d'embauche des femmes, toutes catégories confondues, atteint 54 % (375 femmes embauchées sur un total de 695 personnes).

Le Ministère participe également au plan d'embauche s'adressant aux personnes handicapées. Ainsi, en 2001-2002, deux personnes handicapées ont été embauchées pour occuper des postes réguliers.

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

En vertu de la **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès)**, le Bureau de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information du Ministère a traité 283 demandes d'accès en 2001-2002, soit une augmentation de 48 % par rapport à l'année précédente.

En conformité avec le *Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels*, le Comité ministériel correspondant a mené à terme les activités prévues dans son propre plan d'action. Ainsi, une *Politique sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*, une directive sur la

communication de renseignements nominatifs et un modèle de consentement en vue de communiquer des renseignements personnels ont été adoptés. Dans la continuité des activités de formation entreprises en 2000-2001, huit séances de formation ont été données au personnel du Ministère, dont six étaient destinées spécifiquement aux gestionnaires. Au 31 mars 2002, 273 gestionnaires (ou personnes en situation de gestion) sur une possibilité de 378 ont suivi une formation. De plus, des interventions de sensibilisation sont faites à l'occasion des sessions d'accueil des nouveaux employés du Ministère.

Par ailleurs, dans la foulée des activités gouvernementales en matière de protection des renseignements personnels, le Comité ministériel correspondant a choisi un fichier pour une évaluation du degré de protection des renseignements personnels. Le fichier des permis de culture et d'exploitation des érablières à des fins acéricoles a donc fait l'objet d'une analyse conformément au *Guide d'évaluation des profils d'accès aux fichiers des renseignements personnels dans les organismes publics*.

Enfin, le Ministère a maintenu à jour le Registre des communications de renseignements personnels effectuées sans le consentement des personnes visées, conformément aux dispositions des articles 67 à 70 de la **Loi sur l'accès**.

L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration

Dans un souci constant d'assurer et d'améliorer la qualité de la langue française au Ministère, ce dernier applique la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration*.

Dans cette perspective, le Ministère a entrepris la mise à jour annuelle de son *Plan de francisation des technologies de l'information*, conformément au processus continu de francisation déjà mis en place. De plus, le comité sur les outils électroniques d'aide à la francisation a poursuivi ses travaux en vue d'implanter d'autres logiciels. Ainsi, un outil d'autoformation sur le correcteur de texte déployé au Ministère a été mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Relancé au printemps 2001, le Comité linguistique permanent du Ministère a proposé un plan d'action triennal. Pour la première année, le Comité s'était donné le mandat de mieux faire connaître la politique linguistique ministérielle, de rappeler l'importance d'utiliser un français de qualité et de promouvoir les outils d'aide à la rédaction disponibles au Ministère. Une campagne de promotion, sous le thème *Un français de qualité, une priorité…*, a donc été organisée au début de l'automne 2001. Enfin, le plan d'action prévoit la promotion continue des outils d'aide à la francisation.

Fonctions et pouvoirs du ministre des Ressources naturelles

Les fonctions et pouvoirs du ministre des Ressources naturelles consistent à :

- accorder et gérer les droits de propriété et d'usage des ressources hydrauliques, minérales, énergétiques et forestières du domaine de l'État;
- gérer les terres du domaine de l'État, conformément à la **Loi sur les terres du domaine de l'État** (chapitre T-8.1) et à la section II.2 de la **Loi sur le ministère des Ressources naturelles**;
- élaborer et mettre en œuvre des plans et programmes pour la conservation, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation au Québec des ressources hydrauliques, minérales, énergétiques et forestières;
- établir des laboratoires de recherches minéralogiques, métallurgiques, hydrauliques et énergétiques ou en favoriser l'établissement;
- construire et entretenir des chemins sur les terres du domaine de l'État;
- favoriser l'aménagement, la conservation et la mise en valeur des terres du domaine de l'État;
- assurer, sur les terres du domaine de l'État, la compatibilité des activités d'aménagement et d'exploitation des ressources et des autres activités et utilisations qui sont sous sa responsabilité avec les affectations prévues dans les plans d'affectation visés à la section III du chapitre 2 de la **Loi sur les terres du domaine de l'État**;
- établir et gérer la cartographie et les réseaux géodésiques officiels du Québec;
- fournir, sur demande et à titre onéreux, des services spécialisés de prise de vues aériennes, de cartographie, de géodésie, de télédétection;
- diffuser, sur demande et à titre onéreux, de l'information dans les domaines mentionnés au paragraphe précédent;
- effectuer l'arpentage des terres du domaine de l'État;
- veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec;
- assurer le contrôle de l'exploitation des ressources hydrauliques concédées;
- favoriser l'expansion d'Hydro-Québec en lui assurant, notamment, l'exploitation des forces hydrauliques disponibles;
- assurer le maintien des approvisionnements en énergie;
- élaborer des programmes de conservation de l'énergie;
- assurer la surveillance de la qualité des produits énergétiques et des équipements pétroliers ainsi que de la sécurité de leur distribution ou de leur utilisation;

- tenir les registres des droits concédés se rapportant au domaine de l'État;
- gérer tout ce qui a trait à l'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État;
- favoriser la mise en valeur des forêts privées;
- constituer, dans les forêts du domaine de l'État, des unités d'aménagement forestier et y allouer, jusqu'à concurrence de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu, des volumes de bois ronds pour l'approvisionnement d'usines de transformation, en tenant compte des autres sources d'approvisionnement disponibles;
- réaliser, conformément à la **Loi sur les forêts** (L.R.Q., chapitre F-4.1), des activités d'aménagement forestier;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes de recherche et de développement dans les domaines de la foresterie et de la transformation des ressources forestières;
- veiller à la protection des ressources forestières contre l'incendie, les épidémies et les maladies et au contrôle phytosanitaire;
- contribuer au développement, à l'adaptation et à la modernisation des usines de transformation du bois et des autres activités utilisatrices de matière ligneuse;
- favoriser la mise en marché et la vente des produits provenant des forêts;
- favoriser l'apport du secteur forestier au développement régional;
- appliquer les lois relatives à l'arpentage, au cadastre, à la cartographie, à la publicité foncière et aux ressources minérales, hydrauliques, énergétiques et forestières;
- diriger l'organisation et l'inspection du Bureau de la publicité foncière et des bureaux de la publicité des droits établis pour les circonscriptions foncières du Québec;
- surveiller l'Officier de la publicité foncière et ses adjoints;
- procéder à la rénovation cadastrale ainsi qu'à la mise à jour régulière des plans cadastraux, et assurer la publicité des données cadastrales;
- tenir le registre foncier et assurer la publicité des droits en matière foncière;
- constituer et mettre à jour régulièrement un répertoire des terres de l'État, un registre des droits d'exploitation des ressources et un terrier;
- fournir, sur demande et à titre onéreux, des produits et services spécialisés en matière d'arpentage et dans les domaines mentionnés dans les trois paragraphes précédents;
- diffuser, sur demande et à titre onéreux, de l'information en matière d'arpentage et dans les domaines visés par le paragraphe précédent;
- élaborer et proposer au gouvernement les politiques relatives aux activités du Ministère et en diriger et coordonner l'application;
- accorder des subventions et, avec l'autorisation du gouvernement, toute autre forme d'aide financière;

- conformément à la **Loi sur le ministère des Ressources naturelles** et avec l'autorisation du gouvernement, conclure un accord avec un gouvernement ou un organisme conformément aux intérêts et aux droits du Québec, pour faciliter l'exécution de la présente loi ou d'une loi dont l'application relève de lui;

- emprunter, à titre de gestionnaire du *Fonds d'information géographique*, auprès du ministre des Finances, des sommes prises au *Fonds de financement du ministère des Finances*;

- emprunter, à titre de gestionnaire du *Fonds d'information foncière*, auprès du ministre des Finances, des sommes prises sur le *Fonds de financement du ministère des Finances*;

- conclure, avec l'autorisation du gouvernement, une entente avec un gouvernement, un organisme ou toute personne en vue de faciliter la réalisation de produits et services afférents au *Fonds d'information foncière*;

- élaborer, avec l'approbation du gouvernement, des programmes propres à mettre en valeur les terres du domaine de l'État qui sont sous son autorité ou les ressources forestières du domaine de l'État, afin de favoriser le développement régional ou de mettre en œuvre toute autre politique gouvernementale;

- acquérir, pour les besoins des programmes décrits au paragraphe précédent, tout bien qui s'y trouve, transférer la propriété, l'autorité de l'administration de toute terre du domaine de l'État sous son autorité ainsi que des biens qui s'y trouvent, les céder gratuitement, les louer ou accorder tout autre droit à la personne morale qu'il désigne;

- appliquer aux mêmes fins, en plus d'exercer à l'égard d'une forêt du domaine de l'État visée par un programme, tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par la **Loi sur les forêts** (chapitre F-4.1), toute mesure qu'il estime nécessaire pour favoriser l'aménagement durable des forêts, y compris celle d'accorder pour ces fins tout autre droit que ceux visés par cette loi à une personne morale qu'il désigne;

- confier, aux fins de ces programmes, dans la mesure et selon les modalités qui y sont prévues, à une personne morale la gestion d'une terre du domaine de l'État sous son autorité et des biens qui s'y trouvent ou, dans une réserve forestière, la gestion des ressources forestières du domaine de l'État, ou confier à une municipalité, dans une unité d'aménagement, la gestion des permis d'intervention pour la récolte du bois de chauffage à des fins domestiques ou commerciales;

- déterminer, alors qu'il confie la gestion d'une terre ou de ressources forestières du domaine de l'État à une municipalité conformément au paragraphe précédent, et dans la mesure nécessaire pour mettre en œuvre un programme et selon les modalités qui y sont prévues, quels pouvoirs prévus à l'article 71 de la **Loi sur les terres du domaine de l'État** ou aux articles 171, 171.1 et 172 de la **Loi sur les forêts** pourront être exercés par la municipalité au moyen de règlements;

- soustraire, dans la mesure prévue par le programme, de l'application de la **Loi sur les terres du domaine de l'État** (chapitre T-8.1), les terres et les biens qu'il a assujettis à un programme ou soustraire, de l'application de la **Loi sur les forêts** (chapitre F-4.1), les forêts du domaine de l'État qu'il a assujetties à un programme;

- soustraire les terres, les biens ou les forêts du domaine de l'État d'un programme pour les assujettir à un autre programme ou les assujettir de nouveau à la **Loi sur les terres du domaine de l'État** ou à la **Loi sur les forêts**;
- exercer toute autre fonction que lui attribue le gouvernement.

ANNEXE 2

Lois et règlements administrés par le ministre des Ressources naturelles

LOI CONSTITUTIVE

LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
(L.R.Q., chapitre M-25.2), modifiée par L.Q. 2001, chapitre 6

Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Ressources naturelles (décret 1455-95 du 8 novembre 1995), modifié par le décret 937-98 du 8 juillet 1998 et par le décret 1073-2000 du 5 septembre 2000 (M-25.2, r.1);

Entente relative à la prise en charge par les municipalités régionales de comté de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean et à la modification de l'expérience pilote en matière de gestion forestière (décret 891-96 du 10 juillet 1996), modifiée par le décret 362-97 du 19 mars 1997 et par le décret 997-2000 du 24 août 2000.

Lois, règlements et autres actes relatifs au territoire

LOI SUR LES ARPENTAGES
(L.R.Q., chapitre A-22)

LOI SUR LE CADASTRE
(L.R.Q., chapitre C-1) modifiée par L.Q. 2001, chapitre 42

Règlement sur les frais exigibles pour le dépôt des plans de cadastre et pour l'examen des plans non déposés (décret 1308-93 du 15 septembre 1993) (C-1, r.1).

LOI FAVORISANT LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS
(L.R.Q., chapitre R-3.1) modifiée par L.Q. 2000, chapitre 42, et par L.Q. 2001, chapitre 62

Règlement modifiant le tarif des honoraires perçus par les registrateurs et versés au Fonds de la réforme du cadastre québécois (décret 1848-92 du 16 décembre 1992) (R-3.1, r.1).

LOI CONCERNANT LE RÉGIME DES TERRES DANS LES TERRITOIRES DE LA BAIE-JAMES ET DU NOUVEAU-QUÉBEC
(L.R.Q., chapitre R-13.1) modifiée par L.Q. 2001, chapitre 6, article 157 (paragraphe 1°)

LOI SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT
(L.R.Q., chapitre T-8.1), modifiée par L.Q. 2000, chapitre 56 et par L.Q. 2000, chapitre 42

Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine public (décret 231-89 du 22 février 1989) (T-8.1, r.6), modifié par le décret 308-99 du 31 mars 1999, modifié par le décret 1252-2001 du 17 octobre 2001;

Règlement sur les cessions, à titre gratuit, de terres pour usage d'utilité publique (T-8.1, r.1), remplacé par le décret 1253-2001 du 17 octobre 2001;

Règlement sur la régularisation de certaines occupations de terres du domaine public (décret 233-89 du 22 février 1989) (T-8.1, r.5);

Règlement sur la disposition de certains biens excédentaires ou confisqués (décret 234-89 du 22 février 1989) (T-8.1, r.2);

Règlement sur les frais d'attestation d'enregistrement et de recherche au terrier (décret 235-89 du 22 février 1989) (T-8.1, r.3);

Règlement sur les frais exigibles lors du transfert de l'administration d'une terre (décret 236-89 du 22 février 1989) (T-8.1, r.4);

Règlement sur la location des terres du domaine public aux fins de l'aménagement, de l'exploitation et du maintien d'une centrale de production d'hydroélectricité de 25MW et moins par un producteur privé (décret 1317-90 du 12 septembre 1990) (T-8.1, r.4.1).

LOI SUR LES TITRES DE PROPRIETE DANS CERTAINS DISTRICTS ELECTORAUX
(L.R.Q., chapitre T-11), modifiée par L.Q. 2000, chapitre 42

LOI SUR LA DIVISION TERRITORIALE
(L.R.Q., D-11)

N. B. Le ministre des Ressources naturelles est chargé de l'application du paragraphe 3° de l'article 1 et de l'article 11.

Lois, règlements et autres actes relatifs aux mines

LOI SUR LES MINES
(L.R.Q., chapitre M-13.1), modifiée par L.Q. 2000, chapitre 42, par L.Q. 2001, chapitre 6 et par L.Q. 2001, chapitre 12

N. B. Le ministre des Transports est chargé de l'application des dispositions de cette loi qui visent les chemins miniers autres que secondaires.

Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (M-13.1, r.2) (décret 1042-2000 du 30 août 2000, modifié par le décret 1336-2000 du 15 novembre 2000);

Décret concernant l'autorisation générale à la ministre de l'Énergie et des Ressources de délivrer des permis de recherche ou de conclure des baux d'exploitation dans les fonds marins (décret 1579-93 du 17 novembre 1993);

Arrêté ministériel sur la désignation des bureaux régionaux (arrêté ministériel du 7 octobre 1988) (M-13.1, r.0.2), modifié par les arrêtés ministériels du 30 août 1989, du 23 juin 1993, du 2 novembre 1993 et du 19 novembre 1993;

Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains (décret 1539-88 du 12 octobre 1988) (M-13.1, r.0.3), modifié par le décret 1081-90 du 1er août 1990;

Règlement sur la délégation de l'exercice des pouvoirs relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains attribués au ministre des Ressources naturelles par la Loi sur les mines (arrêtés ministériels 1991 et 1992) (M-13.1, r.0.1.2);

Règlement sur la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre des Ressources naturelles par la Loi sur les mines, à l'exception de ceux relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains (arrêté ministériel 1992 du 29 janvier 1992 et L.Q. 1994, chapitre 13) (M-13.1, r.0.1.01), remplacé par l'arrêté ministériel n° 453 concernant la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministère des Ressources naturelles par la Loi sur les mines, à l'exception de ceux relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains en date du 31 mai 2001;

Arrêté ministériel concernant le type de construction qu'un titulaire de claim, de permis d'exploration minière ou de permis de recherche de substances minérales de surface peut ériger ou maintenir sur les terres du domaine de l'État sans autorisation ministérielle (arrêté ministériel 2000 du 24 octobre 2000) (M-13.1, r.3).

LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MINES
(L.R.Q., chapitre D-15) modifiée par L.Q. 2001, chapitre 51

Règlement sur les frais et les travaux d'exploration minière et de mise en valeur visés au paragraphe d) de l'article 18 de la Loi concernant les droits sur les mines (R.R.Q. 1981, chapitre D-15, r.1, p. 5-253) (D-15, r.1);

Règlement sur les taux d'intérêt des droits sur les mines (décret 2047-85 du 3 octobre 1985) (D-15, r.4).

LOI SUR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
(L.R.Q., chapitre S-18.2) modifiée par L.Q. 2000, chapitre 42

Règlement sur la date à laquelle l'exercice financier de la Société nationale de l'amiante se termine (R.R.Q. 1981, chapitre S-18.2, r.1, p. 10-245).

Lois, règlements et autres actes relatifs à l'énergie

LOI SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE D'APPAREILS FONCTIONNANT À L'ÉLECTRICITÉ OU AUX HYDROCARBURES
(L.R.Q., chapitre E-1.2)

Règlement sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures (décret 1213-92 du 26 août 1992) (E-1.2, r.1), modifié par le décret 955-95 du 5 juillet 1995.

LOI SUR L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(L.R.Q., chapitre A-7.001) modifiée par L.Q. 2000, chapitre 56

LOI SUR L'EXPORTATION DE L'ÉLECTRICITÉ
(L.R.Q., chapitre E-23)

LOI SUR HYDRO-QUÉBEC
(L.R.Q., chapitre H-5), modifiée par L.Q. 2000, chapitre 22

Règlement sur l'exercice du pouvoir du conseil d'administration d'Hydro-Québec, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à l'entreprise (R.R.Q. 1981, chapitre H-5, r.1, p. 6-073), modifié par les décrets 2500-82 du 3 novembre 1982, 1008-83 du 18 mai 1983 et 322-84 du 8 février 1984, remplacé par le règlement 633 (H-5, r.1.3);

Règlement n° 634 établissant les conditions de fourniture de l'électricité (décret 607-96 du 29 mai 1996) (H-5, r.0.2), modifié par le Règlement n° 670 (décret 556-98 du 22 avril 1998);

Décret concernant la fixation du taux d'ajustement des tarifs auxquels l'électricité est fournie par Hydro-Québec (décret 1352-97 du 15 octobre 1997);

Règlement nº 633 concernant le Règlement sur l'exercice du pouvoir du conseil d'administration d'Hydro-Québec et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société (décret 497-96 du 8 mai 1996) (H-5, r.1.3), modifié par le Règlement nº 664 (décret 1705-97 du 17 décembre 1997);

Règlement nº 503 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application pour les producteurs en serres (décret 1707-90 du 12 décembre 1990) (H-5, r.5);

Règlement nº 663 d'Hydro-Québec établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application (décret 555-98 du 22 avril 1998) (H-5, r.4);

Règlement nº 659 d'Hydro-Québec sur les conditions et tarifs du service de transport pour l'accessibilité à son réseau (décret 276-97 du 5 mars 1997) (H-5, r.0.3);

Règlement nº 681 concernant le régime de retraite d'Hydro-Québec (décret 1453-99 du 15 décembre 1999) (H-5, r.3.2);

Décret concernant les caractéristiques de l'approvisionnement des marchés québécois en électricité patrimoniale (décret 1277-2001 du 24 octobre 2001).

LOI CONCERNANT LA CONSTRUCTION PAR HYDRO-QUÉBEC D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS PAR SUITE DE LA TEMPÊTE DE VERGLAS SURVENUE DU 5 AU 9 JANVIER 1998
(L.Q. 1999, chapitre 27)

LOI SUR LE MODE DE PAIEMENT DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DANS CERTAINS IMMEUBLES
(L.R.Q., chapitre M-37)

LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

(L.R.Q. R-6.01), modifiée par L.Q. 2000, chapitre 8, par L.Q. 2000, chapitre 29 et par L.Q. 2001, chapitre 16

Règlement sur les taux et modalités de paiement de la redevance payable à la Régie de l'énergie (décret 383-98 du 25 mars 1998) (R-6.01, r.2), modifié par le *Règlement modifiant le Règlement sur les taux et modalités de paiement de la redevance payable à la Régie de l'énergie* (Décret 971-2001 du 23 août 2001);

Règlement sur les droits payables à la Régie de l'énergie (décret 52-98 du 14 janvier 1998) (R-6.01, r.0.1);

Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (décret 140-98 du 4 février 1998) (R-6.01, r.0.2);

Règles de régie interne de la Régie de l'énergie (décret 1127-99 du 29 septembre 1999) (R-6.01, r.1.2);

Règlement sur les droits exigibles des distributeurs de gaz (décret 1627-94 du 16 novembre 1994) (R-6.01, r.0.07);

Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement (Décret 925-2001 du 9 août 2001);

Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie (décret 970-2001 du 23 août 2001).

LOI SUR LE RÉGIME DES EAUX
(L.R.Q., chapitre R-13)

N. B. Le ministre des Ressources naturelles n'est chargé que de l'application de l'article 3 et de la section VIII de cette loi.

Règlement sur le domaine hydrique public (décret 9-89 du 11 janvier 1989) (R-13, r.2), modifié par le décret 779-89 du 24 mai 1989.

LOI SUR LES SYSTÈMES MUNICIPAUX ET LES SYSTÈMES PRIVÉS D'ÉLECTRICITÉ
(L.R.Q., chapitre S-41)

LOI SUR LES PRODUITS ET LES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS
(L.R.Q., P-29.1)

Règlement sur les produits pétroliers (décret 753-91 du 29 mai 1991) (P-29.1, r.1), modifié par les errata du 24 juillet 1991, du 14 août 1991 et du 9 juin 1993, par le *Règlement modifiant le Règlement sur les produits pétroliers* (décret 108-96 du 24 janvier 1996), par le *Règlement modifiant le Règlement sur les produits pétroliers* (décret 505-98 du 8 avril 1998) et par le *Règlement modifiant le Règlement sur les produits pétroliers* (décret 156-99 du 24 février 1999);

Arrêté ministériel concernant la délégation de l'exercice des pouvoirs du ministre (arrêté ministériel du 24 février 1999) (P-29.1, r.1);

Arrêté ministériel 1997, le 26 novembre 1997, concernant la désignation d'un périodique et remplaçant l'arrêté 96-530, indiquant les prix à la rampe de chargement au moment de la fermeture des marchés le jeudi de la semaine précédant cette période.

Lois, règlements et autres actes relatifs aux forêts

LOI SUR LES COMPAGNIES DE FLOTTAGE
(L.R.Q., chapitre C-42) modifiée par L.Q. 2000, chapitre 42

LOI SUR LE CRÉDIT FORESTIER
(L.R.Q., chapitre C-78) modifiée par L.Q. 2000, chapitre 53 et par L.Q. 2000, chapitre 29

Règlement d'application de la Loi sur le crédit forestier (R.R.Q. 1981, chapitre C-78, r.1, p. 4-569) (C-78, r.1), modifié par le décret 1124-87 du 22 juillet 1987.

LOI FAVORISANT LE CRÉDIT FORESTIER PAR LES INSTITUTIONS PRIVÉES
(L.R.Q., chapitre C-78.1) modifiée par L.Q. 2000, chapitre 53 et par L.Q. 2000, chapitre 29

Règlement sur le crédit forestier par les institutions privées (décret 1330-84 du 6 juin 1984) (C-78.1, r.1), modifié par l'erratum du 10 avril 1985.

LOI SUR LES FORÊTS
(L.R.Q., chapitre F-4.1), modifiée par L.Q. 2000, chapitre 53, par L.Q. 2000, chapitre 56 et par L.Q. 2001, chapitre 6

Règlement sur les redevances forestières (décret 372-87 du 18 mars 1987) (F-4.1, r.2), modifié par les décrets 352-89 du 8 mars 1989 et 1198-90 du 15 août 1990, par l'erratum du 10 octobre 1990, par le décret 398-93 du 24 mars

1993, par le décret 1594-95 du 6 décembre 1995, par le décret 757-96 du 19 juin 1996, par le décret 1582-97 du 3 décembre 1997, par le décret 52-99 du 27 janvier 1999, par le décret 21-2000 du 12 janvier 2000, par le décret 96-2001 du 7 février 2001 et par le décret 192-2002 du 28 février 2002;

Règlement sur le mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État (décret 1266-99 du 17 novembre 1999) (F-4.1, r.0.2);

Règlement sur la protection des forêts (décret 1417-87 du 16 septembre 1987) (F-4.1, r.1.1);

Règlement sur l'inventaire de plants d'arbres à des fins autres qu'ornementales (décret 201-88 du 10 février 1988) (F-4.1, r.0.1);

Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois (décret 908-88 du 8 juin 1988) (F-4.1, r.1.01), modifié par le décret 871-89 du 7 juin 1989, par le décret 271-92 du 26 février 1992 et par le décret 1400-94 du 7 septembre 1994;

Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (décret 498-96 du 24 avril 1996) (F-4.1, r.1.001.1) version anglaise, modifiée par le décret 1406-98 du 28 octobre 1998;

Règlement sur les plans et rapports d'aménagement forestier (décret 418-89 du 22 mars 1989) (F-4.1, r.1.02), modifié par le décret 713-92 du 12 mai 1992, par le décret 1594-95 du 6 décembre 1995 et par le décret 192-2002 du 28 février 2002;

Règlement sur les permis de culture et d'exploitation d'érablières dans les forêts du domaine public (décret 1889-89 du 6 décembre 1989) (F-4.1, r.1.01.1);

Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (F-4.1 r.3) (arrêté ministériel numéro 432 du 24 mars 2000), remplacé par l'arrêté ministériel numéro 450 du 20 mars 2001 et un erratum du 11 avril 2001 (G.O. II, 133, n° 15, p. 2463);

Arrêté du ministre des Ressources naturelles concernant la valeur des traitements sylvicoles (F-4.1, r.4), remplacé par l'arrêté ministériel numéro 449 du 28 mars 2001 et un erratum du 11 avril 2001 (G.O. II, 133, n° 15, p. 2463);

Décret sur la constitution du Conseil de la recherche forestière au Québec (décret 240-88 du 24 février 1988) (F-4.1, r.0.01);

Règlement sur le taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées (décret 1113-96 du 4 septembre 1996) (F-4.1, r.2.1);

Décret concernant la mise en opération du Fonds forestier (décret 1114-96 du 4 septembre 1996);

Règlement sur la contribution des bénéficiaires d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier au Fonds forestier (décret 1115-96 du 4 septembre 1996) (F-4.1, r.0.02), modifié par le décret 268-99 du 24 mars 1999, par le *Règlement modifiant le Règlement sur la contribution des bénéficiaires d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier au Fonds forestier* (décret 288-2000 du 15 mars 2000) et par le décret 337-2001 du 28 mars 2001;

Programme de financement forestier (décret 384-97 du 26 mars 1997) (F-4.1, r.1.03), modifié par le *Règlement modifiant le Programme de financement forestier* (décret 1043-2000 du 30 août 2000);

Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus (décret 1563-98 du 16 décembre 1998) (F-4.1, r.2.02);

Règlement sur les droits exigibles des producteurs forestiers reconnus (décret 148-2000 du 16 février 2000) (F-4.1 r.0.03).

LOI SUR LES MESUREURS DE BOIS
(L.R.Q., chapitre M-12.1)

Règlement sur les permis de mesureurs de bois (décret 1588-85 du 7 août 1985) (M-12.1, r.1), modifié par le décret 792-92 du 27 mai 1992 et par le *Règlement modifiant le Règlement sur les permis de mesureurs de bois* (décret 422-2000 du 29 mars 2000).

LOI RÉGISSANT LES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE BÉNÉFICIAIRES DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER POUR LES ANNÉES 2000-2001 ET 2001-2002
(L.Q. 2000, chapitre 4)

Lois, règlements et autres actes relatifs aux autochtones

Décret concernant l'approbation de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec et l'octroi d'une contribution à un récipiendaire désigné par le Grand conseil des Cris (décret 289-2002 du 20 mars 2002).

LOI APPROUVANT LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS
(L.R.Q., chapitre C-67)

Règlement sur l'admissibilité aux bénéfices de la Convention de la Baie-James et du Nord-Est québécois (R.R.Q. 1981, chapitre C-67, r.1, p. 4-463).

LOI APPROUVANT LA CONVENTION DU NORD-EST QUÉBÉCOIS
(L.R.Q., chapitre C-67.1)

Règlement sur l'admissibilité aux bénéfices de la Convention du Nord-Est québécois (R.R.Q. 1981, chapitre C-67.1, r.1, p. 4-469).

LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE LA BAIE-JAMES
(L.R.Q., chapitre D-8), modifiée par L.Q. 2001, chapitre 61. Le ministre François Gendron a été désigné responsable le 13 février 2002.

N. B. Le ministre des Affaires municipales est chargé de l'application des articles 34 à 40 de cette loi.

LOI SUR LA SOCIÉTÉ EEYOU DE LA BAIE-JAMES
(L.R.Q., chapitre S-16.1)

La présente liste était à jour le 31 mars 2002.

La mission

La mission de Forêt Québec est de s'assurer d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population.

La vision

Forêt Québec se projette dans l'avenir en se donnant comme vision de contribuer à faire du Québec un chef de file mondial en matière de gestion des forêts.

Les principes de gestion

Forêt Québec :

- assure la transparence à tous les niveaux de l'organisation;
- favorise la participation des employés par les comités d'organisation du travail;
- favorise le travail en équipe grâce aux comités d'intégration et de gestion;
- axe la gestion sur les résultats et sur la responsabilisation accrue des employés.

L'organisation

Pour assurer sa présence dans l'ensemble du territoire forestier québécois, Forêt Québec compte plus de 1 500 employés, répartis dans 54 points de service. Des unités de soutien conseillent le sous-ministre associé et deux directions générales assurent la prestation des produits et services à la clientèle :

- la Direction générale du Fonds forestier qui chapeaute la Direction de la recherche forestière, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la production des semences et des plants (cette dernière comprend six pépinières);
- la Direction générale des services régionaux qui chapeaute la Direction de l'assistance technique et les 10 directions régionales (celles-ci regroupent 32 unités de gestion).

Les produits et services

Forêt Québec offre à la clientèle 25 produits et services, regroupés en six grandes familles :

- résultats de recherche;
- inventaires forestiers;
- semences et plants de reboisement;
- gestion des interventions en forêt publique;
- soutien au développement forestier et à l'emploi;
- gestion des programmes d'aide financière.

La clientèle

Les produits et services sont destinés principalement aux utilisateurs des ressources du milieu forestier, répartis dans l'ensemble du territoire québécois, tels que :

- les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF);
- les organismes liés à la gestion de la forêt privée;
- les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation;
- les acériculteurs, les producteurs de bois de chauffage, les pourvoyeurs et les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de réserves fauniques;
- les citoyens qui récoltent du bois de chauffage à des fins domestiques;
- certaines administrations locales et régionales, telles que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC);
- les communautés autochtones engagées dans le développement forestier.

Certains produits et services intéressent d'autres clients, tels que les consultants, les organismes de protection des forêts, les établissements d'enseignement et de recherche et certaines administrations gouvernementales.

Les ressources

En 2001-2002, Forêt Québec disposait d'un budget de 190,7 millions de dollars et de 1 531 personnes (ETC) pour livrer ses produits et services.

Produits et services	Budget (M $)	Effectif (ETC)
Résultats de recherche	17,8	134
Inventaires forestiers	21,1	82
Semences et plants de reboisement	41,1	375
Gestion des interventions en forêt publique	48,1	857
Support au développement forestier et de l'emploi	2,0	46
Gestion des programmes d'aide financière	1,8	37
Total partiel des P/S	**131,9**	**1 531**
Contribution à la SOPFEU et à la SOPFIM	22,4	
Programmes (création d'emplois, forêt privée et autres)	36,4	
TOTAL	**190,7**	**1 531**

Depuis le 1er août 2001, les ressources financières de Forêt Québec sont gérées à l'intérieur du Fonds forestier, institué en vertu de la **Loi sur les forêts**. L'état des opérations et de l'excédent non vérifié est présenté à la fin de la présente annexe.

Le bilan des résultats 2001-2002

Le *Plan d'action 2001-2002 de Forêt Québec* détermine 16 cibles regroupées selon les objectifs stratégiques ministériels. Les résultats de cinq cibles (1, 2, 3, 13 et 14) ont déjà fait l'objet de commentaires détaillés dans la partie consacrée aux résultats du Ministère.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources naturelles.

ACTION DÉTERMINANTE

Compléter le programme décennal d'inventaire forestier d'ici à 2003, en vue d'acquérir les données qui permettront l'aménagement durable des forêts et le maintien de la biodiversité.

	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
1	Taux de réalisation du troisième programme décennal d'inventaire forestier.	Passer de 68 % à 80 %.	km² réalisés / km² à réaliser 463 875 / 567 000 = 82 % *Voir page 17 pour plus de détails*

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources.

ACTION DÉTERMINANTE

Compléter la numérisation des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière (SIEF) d'ici à 2004.

	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
2	Taux de numérisation des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière.	Passer de 1 % à 41 %.	Feuillets numérisés / feuillets à numériser 1 741 / 2 682 = 65 % *Voir page 20 pour plus de détails*

ACTION DÉTERMINANTE

Favoriser l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances dans les domaines de la gestion, de l'écologie et de la protection des forêts, ainsi qu'en matière de sylviculture et de génétique forestière.

	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
3	Taux de réalisation de la planification des activités de recherche, de diffusion scientifique et de transfert des résultats de recherche.	Passer de 73 % à 80 %.	Activités réalisées/ activités planifiées 204 / 226 = 90 % *Voir page 23 pour plus de détails*

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en s'assurant que le principe du rendement soutenu des forêts est respecté.

ACTION DÉTERMINANTE

Soutenir la confection et approuver les plans d'aménagement forestier.

4	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
	Taux d'approbation des 19 plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) prévus en 2001-2002	Avoir approuvé les 19 PGAF.	Plans approuvés / 19 19 / 19 = 100 %

COMMENTAIRES

Le PGAF permet d'établir les possibilités forestières et les stratégies d'aménagement d'une aire commune. La gestion forestière repose, en grande partie, sur ces renseignements et l'approbation du PGAF est requise pour réviser les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Les bénéficiaires de CAAF en ont également besoin pour la confection des PQAF (plans quinquennaux d'aménagement forestier) et des PAIF (plans annuels d'intervention forestière). Le Ministère s'en sert également pour approuver les PQAF et les PAIF, de même que pour délivrer les permis d'intervention. Tel que la **Loi régissant les activités d'aménagement forestier des bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour les années 2000-2001 et 2001-2002** le prévoit, Forêt Québec devait procéder à l'approbation de 19 plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) en 2001-2002. Tous les PGAF ont été approuvés dans les délais requis, soit avant le 31 mars 2002.

ACTION DÉTERMINANTE

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier pour s'assurer de la conformité aux normes établies.

5	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
	Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées en 2000-2001.	Avoir mesuré le taux de conformité aux normes des travaux sylvicoles.	ha conformes / ha vérifiés 125 753 / 137 990 = 91 %

COMMENTAIRES

Forêt Québec a évalué le taux de conformité des activités d'aménagement forestier en fonction des normes d'acceptation du *Cahier des instructions*. Ce suivi permet de s'assurer que les crédits alloués correspondent à des travaux conformes et d'obliger les industriels à apporter les correctifs nécessaires.

6	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
	Taux d'atteinte des objectifs de vérification de l'exercice 2001-2002 pour les interventions forestières ciblées.	Avoir réalisé les objectifs de vérification : - au moins 30 % des superficies ciblées; - dont au moins 10 % par la méthode de suivi parallèle	ha vérifiés / ha ciblés 78 839 / 168 151 = 47 % 31 108 / 168 151 = 19 %

COMMENTAIRES

En 2001-2002, les interventions forestières ciblées étaient l'éclaircie précommerciale, le dégagement et la coupe partielle. Forêt Québec a dépassé les cibles fixées et a effectué une proportion de vérifications au moyen de la méthode du suivi parallèle plus grande que celle des années antérieures (2 % en 1999-2000, 10 % en 2000-2001 et 19 % en 2001-2002).

ACTION DÉTERMINANTE

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier requis pour s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés (rendement soutenu).

7	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
	Taux de conformité des interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations.	Avoir mesuré le taux de conformité :	Ha conformes / vérifiés
		- CPRS	20 097 / 23 099 = 87 %
		- plantations.	3 609 / 6 930 = 52 %

COMMENTAIRES

En 2001-2002, Forêt Québec a vérifié 37 % des travaux de coupe progressive et de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), soit 23 099 hectares des 63 222 hectares inventoriés par les bénéficiaires de CAAF relativement à des travaux exécutés il y a 5 ans (1995-1996) et 10 ans (1990-1991). Le taux global de conformité de ces travaux au *Manuel d'aménagement forestier* est de 87 %.

Enfin, la vérification des plantations effectuées il y a dix ans (1990-1991) et il y a huit ans (1992-1993), selon les différentes essences, indique un taux global de conformité au *Manuel d'aménagement forestier* qui s'élève à 52 %. Forêt Québec a vérifié 6 930 hectares sur les 30 012 de travaux inventoriés par les bénéficiaires de CAAF, soit 23 %.

8	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
	Taux de réalisation des suivis à effectuer par les bénéficiaires de CAAF relatifs aux interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations.	Avoir établi le taux de réalisation des suivis à effectuer par les bénéficiaires de CAAF.	Superficie inventoriée (ha) / superficie à inventorier (ha) 93 234 / 183 182 = 51 %

COMMENTAIRES

Les bénéficiaires sont tenus de procéder à des suivis de leurs interventions et de fournir au Ministère les données requises afin que ce dernier puisse évaluer si le bénéficiaire a bien rempli ses obligations. Cet indicateur mesure la réalisation des suivis à effectuer par les bénéficiaires de CAAF relatifs aux interventions forestières faites au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations.

ACTION DÉTERMINANTE

Effectuer le suivi des interventions de prélèvement de la matière ligneuse.

9	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
	Taux d'atteinte des objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés.	Avoir réalisé les objectifs de vérification : 100 % des unités de gestion (UG).	UG avec cible atteinte / nombre d'UG 31 / 32 = 97 %

COMMENTAIRES

Tous les bois récoltés doivent être mesurés afin de permettre à Forêt Québec d'assurer l'intégralité et l'intégrité des redevances ainsi que le respect de la possibilité forestière et des volumes attribués. Un objectif annuel de vérification est fixé pour chacune des unités de gestion. En 2001-2002, l'objectif de vérification a été atteint à 97 %.

ACTION DÉTERMINANTE

Poursuivre le programme d'amélioration qualitative, afin que les plants produits pour le reboisement des superficies mal régénérées soient conformes au standard de qualité élevé.

10	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
	Proportion des plants de reboisement qui sont améliorés par sélection de semences de qualité supérieure.	Passer de 43 % à 50 %.	Plants améliorés / plants livrés 65 M / 156 M = 42 %

COMMENTAIRES

Depuis plus de 20 ans, le Ministère exerce des activités destinées à améliorer la qualité des plants qui servent au reboisement, en sélectionnant des semences de qualité supérieure. Sur les 156 millions de plants produits et utilisés pour le reboisement en 2001-2002, Forêt Québec a livré 65 millions de plants améliorés par cette méthode, soit 42 %.

La cible de 50 % n'a pas été atteinte car, durant la période s'échelonnant de 1997 à 2000, l'approvisionnement en semences améliorées, devant générer les plants livrés en 2001, fut insuffisant : le reboisement a été réalisé davantage dans la partie septentrionale, là où les vergers à graines n'ont pas atteint leur pleine capacité de production, compte tenu de leur jeune âge ; de plus, les pertes de cônes et de semences occasionnées par les ravages de certains insectes, particulièrement en épinette blanche et en pin blanc, ont aussi affecté l'approvisionnement en semences améliorées.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en optimisant la récolte et l'utilisation des bois en forêt publique et privée.

ACTION DÉTERMINANTE

Mettre en place les mécanismes requis pour obtenir et traiter l'information relative à la perte de matière ligneuse lors des opérations de récolte.

11	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
	Taux de réalisation du bilan de la matière ligneuse : • possibilité forestière ; • volume attribué ; • volume récolté ; • perte lors des opérations de récolte.	Avoir établi le bilan pour chacune des aires communes.	Bilan établi 114 / 114 = 100 %

COMMENTAIRES

Les données relatives aux pertes lors des opérations de récolte ne sont pas légalement exigibles des bénéficiaires de CAAF pour les travaux de 1999-2000 et 2000-2001. En 2001-2002, Forêt Québec a donc compilé le nombre d'aires communes sur lesquelles le bilan de la matière ligneuse a été complété pour les trois éléments suivants : la possibilité forestière, le volume attribué et le volume récolté.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

Favoriser la diversité des usages sur le territoire public.

ACTION DÉTERMINANTE

Développer et poursuivre la mise en œuvre de programmes, d'ententes et d'outils favorisant l'aménagement des diverses ressources du milieu forestier en forêt publique et privée.

12	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
	Proportion des activités financées dans le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse.	Avoir mesuré la proportion des activités de l'année 2000-2001.	26,5 M$ / 30,4 M$ = 87 %

Depuis le début du programme, cette proportion s'est accrue considérablement; alors qu'elle était de 45 % en 1995-1996, elle est passée à 87 % en 2000-2001. Ce résultat confirme que le programme a atteint son objectif consistant à favoriser la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier (arbres, eau, faune et paysage). Depuis 1995, le Ministère a versé 109,1 millions de dollars pour des projets visant des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse sur un total de 141,0 millions de dollars pour l'ensemble du PMVRMF.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.

ACTION DÉTERMINANTE

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et en faire le suivi, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration, lorsque requis.

	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
13	Taux de conformité au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) des interventions forestières réalisées en 2000-2001 par les industriels.	Avoir mesuré le taux de conformité.	Paramètres conformes / paramètres vérifiés 112 562 / 135 966 = 83 % *Voir page 41 pour plus de détails*
14	Proportion des industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 75 %, ayant été rencontrés en cours d'année.	Avoir rencontré tous les industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 75 %. (mesure effectuée par aire commune)	Rencontres réalisées / rencontres à réaliser 17 / 22 = 77 % *Voir page 43 pour plus de détails*
15	Taux de réalisation des objectifs de vérification de l'orniérage.	Avoir mesuré le taux dans cinq régions. (mesure effectuée par aire commune)	Nombre d'aires où le taux a été mesuré / 44 44 / 44 = 100 %

COMMENTAIRES

La formation d'un trop grand nombre d'ornières, à la suite des interventions des industriels, peut affecter la capacité productive des sols. Quant à l'orniérage trop fréquent en pente, il occasionne des risques d'érosion, ce qui peut compromettre la qualité de l'eau. Comme la conservation des sols et de l'eau est un critère de l'aménagement forestier durable, Forêt Québec doit s'assurer que les industriels minimisent la formation d'ornières. Pour ce faire, Forêt Québec mesure le niveau de perturbation dans les aires de coupe.

Cette mesure fait état des résultats obtenus par rapport aux objectifs de vérification fixés pour Forêt Québec en fonction des travaux de photo-interprétation et d'inventaire sur le terrain devant être effectués pour toutes les aires communes ciblées. Ainsi, Forêt Québec a atteint la cible fixée.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6

Améliorer les services à la clientèle.

ACTION DÉTERMINANTE

Intégrer le suivi du coût de revient aux décisions de gestion.

	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
16	Coût de revient unitaire des produits et services liés à la gestion des interventions en forêt publique.	Avoir mesuré le coût de revient unitaire.	Nombre de P/S avec coût de revient unitaire établi / 18 18 / 18 = 100 %

COMMENTAIRES

La gestion des interventions en forêt publique comprend 18 produits et services, ce qui correspond à l'essentiel des activités régionales. Le coût de revient unitaire de chacun de ces produits et services a été établi sur la base des dépenses réelles de l'exercice 2001-2002.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS FORESTIER

OPÉRATIONS ET EXCÉDENT (NON VÉRIFIÉS)
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2002

	2002[1]
REVENUS	
Contributions des bénéficiaires	61 005 230 $
Contributions du ministère des Ressources naturelles du Québec	
- protection des forêts	22 374 249
- opérations	73 585 741
Contributions - autre ministère	155 012
Vente de produits et services	1 603 969
	158 724 201
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	65 710 775
Services professionnels	39 717 231
Amortissement des immobilisations	6 855 220
Transport et communications	6 597 976
Locations	7 532 628
Fournitures et approvisionnement	5 500 911
Entretien et réparations	1 953 417
Achats de matériel et d'équipement	1 100 260
Frais financiers	747 146
Mauvaises créances	808 791
Dépense de transfert - protection des forêts	22 374 249
Dépense de transfert - autres	3 550 086
	162 448 690
PERTE NETTE	3 724 489
EXCÉDENT AU DÉBUT	8 956 903
EXCÉDENT À LA FIN	5 232 414 $

1. Les revenus et dépenses des activités de planification et de contrôle sont inclus depuis le 1er août 2001.

Le mandat

Le mandat de la Direction de Géologie Québec consiste à acquérir, traiter et diffuser des connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales du Québec, dans le but d'évaluer et de promouvoir le potentiel minéral des régions dans une perspective de développement durable. De plus, la Direction de Géologie Québec peut fournir une assistance financière à la prospection et à l'exploration dans le cadre de programmes spéciaux. Pour accomplir son mandat, la Direction de Géologie Québec mise sur son personnel, ainsi que sur la contribution de nombreux partenaires issus des milieux universitaire et privé.

L'organisation

La Direction de Géologie Québec du ministère des Ressources naturelles du Québec est devenue une unité autonome de service le 3 juin 1997. Pour mener à terme ses mandats, la Direction de Géologie Québec compte sur une équipe de près de 190 personnes; elles sont réparties entre le siège social de Québec et les six bureaux régionaux situés à Montréal, Sainte-Anne-des-Monts, Sept-Îles, Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Chibougamau. Enfin, elle compte deux points de service situés à Hull et à Sherbrooke.

Les produits et services

La Direction de Géologie Québec offre à sa clientèle sept grandes familles de produits et services (P/S) :

- les rapports d'inventaires géoscientifiques (P/S 219);
- les études géoscientifiques (P/S 235);
- les rapports sur le potentiel minéral (P/S 213);
- les compilations géominières (P/S 216);
- le service à la clientèle (P/S 220);
- la promotion du potentiel minéral (P/S 229);
- les programmes d'assistance financière à l'exploration minière (P/S 240).

La clientèle

Les services qu'offre la Direction de Géologie Québec s'adressent aux principaux clients suivants :

- les compagnies d'exploration minérale;
- les compagnies d'exploitation minière;
- les prospecteurs miniers.

Les ressources

Les deux tableaux qui suivent font état des ressources humaines et financières de la Direction de Géologie Québec ainsi que de ses sources de revenus en 2001-2002.

Répartition des ressources humaines et financières en 2001-2002

P/S	FAMILLE DE P/S	ETC		000 $				
		P	O	FP	FA	CA	TR	TOTAL
213	Cartes d'evaluation du potentiel mineral	1,67		101,7	1,4			103,1
216	Compilations geominieres	7,14	19,01	1062,7	33,6			1096,3
219	Rapports d'inventaires géoscientifiques	27,24	36,88	2712,0	3857,2	692,9		7262,1
220	Service à la clientèle de l'exploration	20,28	2,41	905,8	183,4			1089,2
229	Promotion du potentiel mineral	7,04	1,59	451,6	280,0			731,6
235	Etudes géoscientifiques	8,86	4,77	812,3	324,9			1137,2
240	Assistance financiere	4,18	0,80	254,8	28,7		13 266,5	13 550,0
	Administration, coordination	26,73	15,43	1619,4	981,0	140,9		2741,3
	Diverses autres dépenses	1,34	0,08	104,2	103,1			207,3
	TOTAL	**104,48**	**80,97**	**8024,5**	**5793,3**	**833,8**	**13 266,5**	**27 918,1**

ETC : Equivalent temps complet
P : Permanent
O : Occasionnel
FP : Fonctionnement personnel
FA : Fonctionnement autre
CA : Capitalisation
TR : Transfert

Revenus de toutes sources

Sources	2001-2002	2000-2001
Vente de produits géoscientifiques	201 040$	125 800$
Vente de services, consultation	135 820$	52 100$
Entente ACDI-Bolivie	221 080$	232 700$
TOTAL	**557 940$**	**410 600$**

Le bilan des résultats

Dans son plan d'action 2001-2002, la Direction de Géologie Québec a déterminé 31 cibles à atteindre en relation avec les orientations du Ministère et ses objectifs opérationnels. Ces cibles ont été atteintes ou dépassées dans une proportion de 80 %.

Afin de rendre le territoire québécois le plus attrayant possible pour les compagnies d'exploration et les prospecteurs, la Direction de Géologie Québec a poursuivi l'acquisition de nouvelles connaissances géologiques dans les camps miniers et dans les territoires peu explorés du Grand-Nord. Plusieurs inventaires et études thématiques ont été complétés et plusieurs cartes et rapports ont été diffusés auprès de la clientèle. Sur ce chapitre, huit des onze cibles ont été atteintes. Les cibles relatives aux délais de diffusion des connaissances géoscientifiques ont été atteintes, une amélioration marquée comparativement aux années précédentes.

La Direction de Géologie Québec dispose, pour le bénéfice de sa clientèle, de l'une des banques de données géoscientifiques les plus importantes au monde et, aussi, l'une des mieux structurées. Comme pour les années passées, la Direction de Géologie Québec a poursuivi, avec succès, ses efforts de mise à jour de l'information et toutes ses cibles (3) ont été atteintes.

Par ailleurs, la Direction de Géologie Québec a été très active dans la promotion du potentiel minéral du Québec, autant par la présentation de conférences et par l'animation de stands à des congrès, que par le démarchage auprès des compagnies d'exploration. Toutes les cibles ont été atteintes ou dépassées, ce qui a permis de rejoindre un plus grand bassin d'investisseurs potentiels.

Les résultats de l'assistance financière à l'exploration et à la prospection ont également été très bons : la plupart des cibles ont été atteintes ou dépassées. Les résultats sont particulièrement intéressants en ce qui concerne les découvertes de nouveaux indices par les prospecteurs sur l'ensemble du territoire du Québec.

La Direction de Géologie Québec attache une grande importance au service à la clientèle; les cibles mesurées relatives à ce thème ont été dépassées. Enfin, une hausse importante des revenus (36 %) a été enregistrée grâce, notamment, à une augmentation des ventes des produits géoscientifiques.

Acquisition des connaissances géoscientifiques

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Progression de la connaissance géoscientifique dans les nouveaux territoires.	• Produire trois cartes à l'échelle de 1/50 000 et quatre cartes à l'échelle de 1/250 000.	▸ Trois cartes géologiques (1/50 000) dans le Moyen-Nord et le Grenville et quatre cartes géologiques (1/250 000) dans le Grand-Nord ont été réalisées.
	• Produire deux études dans le Moyen-Nord, quatre études dans le Grand-Nord et deux études dans le Grenville.	▸ Les huit études ont été menées à terme.
Prix de revient au km² des travaux de cartographie géologique dans les nouveaux territoires.	• Maintenir au niveau de 2000-2001 le prix de revient au km².	▸ Le coût de revient affiche une hausse de 3,1 % dans le Grand-Nord (66 $/km² - échelle de 1/250 000) et de 3 % dans le Moyen-Nord (132 $/km² - échelle de 1/50 000). Cette hausse de coût s'explique par des déplacements de camps non prévus, mais nécessaires.

Progression de la connaissance géoscientifique dans les zones à potentiel favorable.	• Produire une carte à l'échelle de 1/50 000 en Abitibi et réviser quatre cartes dans les Appalaches.	▸ Les cinq cartes ont été produites.
	• Produire trois études en Abitibi et une étude dans les Appalaches.	▸ Les quatre études ont été menées à terme.
Nombre de cartes d'évaluation du potentiel minéral.	• Avoir publié trois cartes de l'Abitibi, six cartes du Grenville et une carte du Grand-Nord avant le 31 mars 2002.	▸ Seulement trois cartes (une du Grand-Nord et deux du Grenville) ont été produites. Les autres cartes n'ont pu être réalisées en raison de la non-disponibilité des données de base.
Intégration et mise à jour des fiches de gîtes de minéraux.	• 20% des fiches du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie intégrées et mises à jour dans le SIGÉOM.	▸ 81% des fiches de ces deux régions ont été mises à jour (184 fiches sur 227).
Nombre d'inventaires et d'études sur les minéraux industriels.	• Produire deux inventaires et trois études sur les minéraux industriels.	▸ Les deux inventaires ont été réalisés. Deux études sont à l'étape de la rédaction du rapport et une à celle de la révision.
Pourcentage des rapports d'inventaire respectant les délais de diffusion.	• 90% des cartes préliminaires rendues publiques le 21 novembre 2001.	▸ 100% des cartes ont été présentées au Séminaire d'information le 21 novembre 2001.
	• 90% des rapports 2000 publiés le 29 mars 2002.	▸ 100% des rapports d'inventaire dans la série RG (9/9) ont été publiés dans les délais visés.
Pourcentage des études géoscientifiques respectant les délais de diffusion.	• Avoir respecté les échéances de production pour quatre études avant le 28 juin 2002.	▸ Quatre études entreprises en 2000 ont été diffusées dans les délais visés.

Traitement des connaissances géoscientifiques

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Rattrapage dans les compilations géominières.	• Avoir intégré au SIGÉOM les gîtes minéraux signalés dans les rapports d'exploration GM 52 601 à 57 147 pour l'ensemble du Québec.	▸ La compilation a été réalisée. 789 nouveaux indices ont été répertoriés pour l'ensemble du Québec.
	• Avoir indexé tous les nouveaux rapports d'exploration minière et compilé les données s'y rapportant dans un délai de six mois.	▸ 100% des rapports ont été indexés et les données ont été compilées selon les délais.
Pourcentage de fiches de gîtes de minéraux industriels intégrées dans le SIGÉOM[1].	• 100% des fiches de gîtes de minéraux industriels dans SIGÉOM.	▸ La totalité des fiches des gisements non métalliques a été épurée et intégrée dans le SIGÉOM. 826 fiches sont répertoriées.

1. Les minéraux industriels comprennent les gisements (minéraux ou substances) non métalliques, les matériaux de construction et les pierres industrielles. La cible 2001-2002 portait sur les gisements non métalliques.

Diffusion des connaissances géoscientifiques

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Progression dans la numérisation des rapports.	• Avoir numérisé 31 % du Fonds documentaire minier québécois.	▸ 29 % du Fonds documentaire est numérisé avec la numérisation de 66 nouvelles publications du Ministère et de 3 138 rapports d'exploration minière. La cible n'a pu être atteinte en raison des difficultés à recruter du personnel compétent et des bris d'équipement.

Promotion du potentiel minéral

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Mise en œuvre du plan triennal de marketing de Géologie Québec.	• Présence active aux congrès PDAC, APQ et Cordilleran Roundup.	▸ Des stands promotionnels ont été tenus à ces congrès et quatre conférences y ont été présentées.
	• Approcher 20 compagnies inactives au Québec.	▸ 26 compagnies ont été rencontrées dans leurs bureaux à Vancouver ou à Toronto.
	• Participer à une activité de promotion sur les minéraux industriels.	▸ Un atelier sur la pierre architecturale et une session sur les minéraux industriels ont été présentés lors du Séminaire d'information.
Satisfaction de la clientèle.	• Avoir rendu publics quatre rapports géologiques de l'année 2000 en version anglaise.	▸ Les quatre rapports ont été traduits et diffusés.
	• Produire 100 cartes géologiques en couleurs.	▸ 109 cartes géologiques du SIGÉOM ont été produites.

Assistance financière à l'exploration et à la prospection

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Évolution de l'activité d'exploration dans les nouveaux territoires.	• Maintenir un ratio supérieur à 2 : 1 pour l'investissement privé / subvention à l'exploration.	▸ Les dépenses des entreprises ont totalisé 9 800 000 $ pour des montants de 1 750 300 $ en subvention, soit un ratio de 5,6 : 1. Ces résultats incluent deux projets exceptionnels qui ont occasionné des dépenses de 5,3 M $. En excluant ces deux projets, le ratio serait de 2,8 : 1.
	• Maintenir le nombre de nouvelles découvertes par la prospection de base (10 indices).	▸ 24 nouveaux indices ont été découverts par des prospecteurs dans le Moyen-Nord et le Grand-Nord.
	• Augmenter de 10 % le nombre d'hectares mis sous titres miniers par rapport à 2000-2001.	▸ Comparativement à l'année précédente, une augmentation de 31 % de la superficie couverte par les titres d'exploration au 31 mars 2002 a été observée en raison de la ruée sur le diamant.
Évolution de l'activité d'exploration dans les territoires traditionnels.	• Maintenir un ratio supérieur à 2 : 1 pour l'investissement privé / subvention à l'exploration.	▸ Les dépenses des entreprises ont totalisé 2 300 000 $ pour des montants de 975 000 $ en subvention, soit un ratio de 2,4 : 1.
	• Maintenir le nombre de nouvelles découvertes par la prospection de base (10 indices).	▸ 23 nouveaux indices ont été découverts par les prospecteurs exerçant leurs activités dans ces territoires.

Évolution du partenariat pour le fonctionnement des fonds régionaux d'exploration.	• Maintenir à 30% la contribution financière de la part des milieux régionaux.	▸ La contribution du Ministère a été de 1 250 000$ et celle des milieux régionaux de 490 000$, ce qui représente 28% du financement.
	• Maintenir le nombre de nouvelles découvertes par la prospection de base (10 indices).	▸ 24 nouveaux indices ont été découverts dans les territoires desservis par les fonds régionaux.

Service à la clientèle

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Délais de livraison des commandes.	• Maintenir les délais de livraison excédant cinq jours ouvrables à moins de 10% des cas.	▸ Moins de 6% des commandes ont excédé les délais prescrits.
Satisfaction de la clientèle.	• Atteindre la part des revenus du commerce électronique qui doit représenter 15% des revenus totaux.	▸ Les revenus provenant du commerce électronique représentent 17% des ventes des produits géoscientifiques (34 300$/201 000$), mais 6% des revenus totaux (557 940$).
Taux de satisfaction de la clientèle.	• Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle envers les produits et services à 90% (si sondage).	▸ Aucun sondage n'a été fait auprès de la clientèle externe en 2001-2002.

Maintien de l'expertise

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Presence aux congrès à caractère scientifique.	• Présence aux congrès ICM Minespace et de l'Association géologique du Canada (AGC).	▸ Douze géologues ont participé à quatre congrès scientifiques, dont ceux de l'ICM et de l'AGC.

Légende

Secteur

Direction générale

Direction

Service

Division

MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

SOUS-MINISTRE

BUREAU DU SOUS-MINISTRE ET SECRÉTARIAT

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

PLANIFICATION ET COMMUNICATIONS

OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

RELATIONS AVEC LES CITOYENS

COORDINATION

INFORMATION

RELATIONS PUBLIQUES

AFFAIRES AUTOCHTONES

VÉRIFICATION INTERNE

AFFAIRES JURIDIQUE

BUREAU DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

INFORMATION FONCIÈRE SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DIFFUSION

TECHNOLOGIE ET EXPLOITATION

DÉVELOPPEMENT

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

SOUTIEN À LA GESTION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARPENTAGE ET DU CADASTRE

ENREGISTREMENT CADASTRAL

ANALYSE ET OFFICIALISATION

INFORMATION FONCIÈRE SUR LE TERRITOIRE PUBLIC

ENREGISTREMENT DES DROITS D'INTERVENTION

RÉNOVATION CADASTRALE

ANALYSE EN RÉNOVATION

DIRECTION GÉNÉRALE DU REGISTRE FONCIER

SERVICES JURIDIQUES

DIRECTION DES OPÉRATIONS DU REGISTRE FONCIER

CENTRE D'OPÉRATIONS DE GASPÉ (10 BPD)

CENTRE D'OPÉRATIONS D'ALMA (5 BPD)

CENTRE D'OPÉRATIONS DE QUÉBEC (14 BPD)

CENTRE D'OPÉRATIONS DE TROIS-RIVIÈRES (8 BPD)

CENTRE D'OPÉRATIONS DE SAINT-JÉRÔME (7 BPD)

CENTRE D'OPÉRATIONS DE MONTRÉAL (7 BPD)

CENTRE D'OPÉRATIONS D'AMOS (9 BPD)

CENTRE D'OPÉRATIONS DE SHERBROOKE (13 BPD)

DIRECTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES

DIRECTION DE LA RÉFORME

TERRITOIRE SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE

GESTIONNAIRE DE PROJETS

POLITIQUES TERRITORIALES

DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE

PHOTOCARTOTHÈQUE QUÉBÉCOISE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

BAS-SAINT-LAURENT–GASPÉSIE, ÎLES-DE-LA-MADELEINE

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

CAPITALE-NATIONALE

MAURICIE–CENTRE-DU-QUÉBEC

MONTRÉAL

OUTAOUAIS

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CÔTE-NORD

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

GÉODÉSIE

CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE

CARTOGRAPHIE DE RÉFÉRENCE

MINES SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

GESTIONNAIRE DE PROJETS

DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

IMPOSITION ET DONNÉES MINIÈRES

TITRES MINIERS

SYSTÈMES DE GESTION DES LOIS

DÉVELOPPEMENT ET MILIEU MINIERS

GÉOLOGIE QUÉBEC

SERVICE GÉOLOGIQUE DE QUÉBEC

SERVICE GÉOLOGIQUE DU NORD-OUEST

GÉOINFORMATION

MINÉRAUX INDUSTRIELS ET ASSISTANCE À L'EXPLORATION

CLIENTÈLE DE L'EXPLORATION ET DU MARKETING

POLITIQUE ET ÉCONOMIE MINÉRALES

RELATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES

CONSERVATION DES FORÊTS

ANALYSES ET STRATÉGIES

RELEVÉS ET DIAGNOSTICS

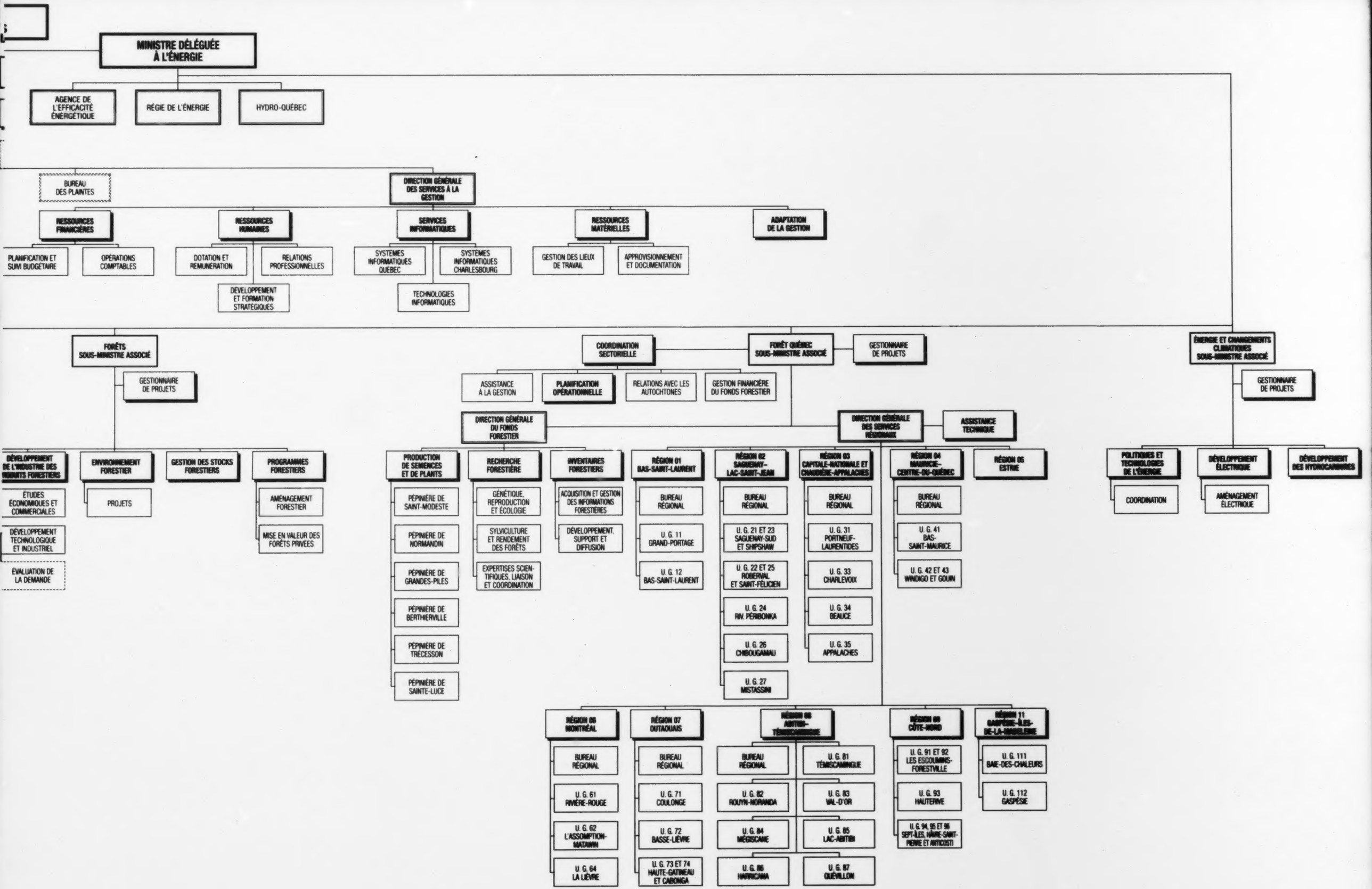
MINISTRE DÉLÉGUÉE À L'ÉNERGIE
AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
HYDRO-QUÉBEC
BUREAU DES PLAINTES
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION
RESSOURCES FINANCIÈRES
PLANIFICATION ET SUIVI BUDGÉTAIRE
OPÉRATIONS COMPTABLES
RESSOURCES HUMAINES
DOTATION ET RÉMUNÉRATION
RELATIONS PROFESSIONNELLES
DÉVELOPPEMENT ET FORMATION STRATÉGIQUES
SERVICES INFORMATIQUES
SYSTÈMES INFORMATIQUES QUÉBEC
SYSTÈMES INFORMATIQUES CHARLESBOURG
TECHNOLOGIES INFORMATIQUES
RESSOURCES MATÉRIELLES
GESTION DES LIEUX DE TRAVAIL
APPROVISIONNEMENT ET DOCUMENTATION
ADAPTATION DE LA GESTION
FORÊTS SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ
GESTIONNAIRE DE PROJETS
DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS
ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES
DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIEL
ÉVALUATION DE LA DEMANDE
ENVIRONNEMENT FORESTIER
PROJETS
GESTION DES STOCKS FORESTIERS
PROGRAMMES FORESTIERS
AMÉNAGEMENT FORESTIER
MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
COORDINATION SECTORIELLE
ASSISTANCE À LA GESTION
PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE
RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES
GESTION FINANCIÈRE DU FONDS FORESTIER
FORÊT QUÉBEC SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ
GESTIONNAIRE DE PROJETS
DIRECTION GÉNÉRALE DU FONDS FORESTIER
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES RÉGIONAUX
ASSISTANCE TECHNIQUE
PRODUCTION DE SEMENCES ET DE PLANTS
PÉPINIÈRE DE SAINT-MODESTE
PÉPINIÈRE DE NORMANDIN
PÉPINIÈRE DE GRANDES-PILES
PÉPINIÈRE DE BERTHIERVILLE
PÉPINIÈRE DE TRÉCESSON
PÉPINIÈRE DE SAINTE-LUCE
RECHERCHE FORESTIÈRE
GÉNÉTIQUE, REPRODUCTION ET ÉCOLOGIE
SYLVICULTURE ET RENDEMENT DES FORÊTS
EXPERTISES SCIENTIFIQUES, LIAISON ET COORDINATION
INVENTAIRES FORESTIERS
ACQUISITION ET GESTION DES INFORMATIONS FORESTIÈRES
DÉVELOPPEMENT, SUPPORT ET DIFFUSION
RÉGION 01 BAS-SAINT-LAURENT
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 11 GRAND-PORTAGE
U. G. 12 BAS-SAINT-LAURENT
RÉGION 02 SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 21 ET 23 SAGUENAY-SUD ET SHIPSHAW
U. G. 22 ET 25 ROBERVAL ET SAINT-FÉLICIEN
U. G. 24 RIV. PÉRIBONKA
U. G. 26 CHIBOUGAMAU
U. G. 27 MISTASSINI
RÉGION 03 CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 31 PORTNEUF-LAURENTIDES
U. G. 33 CHARLEVOIX
U. G. 34 BEAUCE
U. G. 35 APPALACHES
RÉGION 04 MAURICIE–CENTRE-DU-QUÉBEC
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 41 BAS-SAINT-MAURICE
U. G. 42 ET 43 WINDIGO ET GOUIN
RÉGION 05 ESTRIE
RÉGION 06 MONTRÉAL
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 61 RIVIÈRE-ROUGE
U. G. 62 L'ASSOMPTION-MATAWIN
U. G. 64 LA LIÈVRE
RÉGION 07 OUTAOUAIS
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 71 COULONGE
U. G. 72 BASSE-LIÈVRE
U. G. 73 ET 74 HAUTE-GATINEAU ET CABONGA
RÉGION 08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
BUREAU RÉGIONAL
U. G. 81 TÉMISCAMINGUE
U. G. 82 ROUYN-NORANDA
U. G. 83 VAL-D'OR
U. G. 84 MÉGISCANE
U. G. 85 LAC-ABITIBI
U. G. 86 HAVRICAMA
U. G. 87 QUÉVILLON
RÉGION 09 CÔTE-NORD
U. G. 91 ET 92 LES ESCOUMINS-FORESTVILLE
U. G. 93 HAUTERIVE
U. G. 94, 95 ET 96 SEPT-ÎLES, HAVRE-SAINT-PIERRE ET ANTICOSTI
RÉGION 11 GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
U. G. 111 BAIE-DES-CHALEURS
U. G. 112 GASPÉSIE
ÉNERGIE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ
GESTIONNAIRE DE PROJETS
POLITIQUES ET TECHNOLOGIES DE L'ÉNERGIE
COORDINATION
DÉVELOPPEMENT ÉLECTRIQUE
AMÉNAGEMENT ÉLECTRIQUE
DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES